



**Comité de massif des Alpes**

**Schéma interrégional d'aménagement  
et de développement du massif des Alpes**

**16 juin 2006**

## Avant-propos

Le Comité de Massif Alpes regroupe pour les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes les acteurs de la montagne (élus régionaux, départementaux, des communes et établissements publics de coopération intercommunale, représentants des chambres consulaires, des organisations syndicales représentatives des secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, de l'industrie du sport ou du tourisme, représentants des organisations territoriales régionales du tourisme, représentants des organisations syndicales de travailleurs salariés, représentants d'associations et d'organismes gestionnaires de parcs et des personnes qualifiées).

Il comprend 69 membres réunis sous la coprésidence de M. Christian FREMONT, préfet coordonnateur de massif, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de M. Michel BOUVARD, premier vice-président du Conseil général de Savoie :

- Au titre des élus : 35 membres
  - 5 représentants de la Région Rhône-Alpes et 5 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - 16 représentants des conseils généraux
  - 9 représentants de communes ou de leurs communautés
- Au titre des activités économiques : 17 membres
  - 6 représentants des chambres consulaires
  - 6 représentants des organisations syndicales représentatives des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie, du sport et du tourisme
  - 2 représentants des organisations territoriales du tourisme
  - 3 représentants des organisations syndicales de salariés
- Au titre des représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et des personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne : 17 membres
  - 3 représentants des associations de tourisme et de sports de nature
  - 6 représentants des associations de protection de la nature et des fédérations de chasse et pêche
  - 4 représentants des organisations gestionnaires de parcs
  - 4 personnalités qualifiées

Le décret du 12 janvier 2004 indique que le comité de massif se réunit au moins deux fois par an.

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux précise que le comité de massif prépare le schéma interrégional de massif qui est approuvé par les conseils régionaux après avis des conseils généraux intéressés.

Le Comité de Massif, qui est un organisme consultatif, est associé aux politiques de développement du massif. Au-delà de son rôle dans la définition des actions souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif, il facilite, par ses avis, la coordination des actions publiques et l'organisation des services publics dans le massif. Sans se substituer aux collectivités territoriales, il constitue un lieu privilégié d'analyse et de proposition.

L'article 62 de la loi 2005-157 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) ouvre la possibilité aux régions de créer une entente de massif, soit sous la forme d'une entente interrégionale chargée de conduire pour le compte de ses membres la politique du massif, soit sous la forme d'un syndicat mixte ayant le même objet et associant les départements du massif.

Le Comité de Massif souhaite que les deux régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent une « entente de massif ».

Parmi les nombreuses dispositions relatives à la montagne, la loi DTR modifie par son article 179 VI l'article 7 de la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relatif au développement et à la protection de la montagne (loi Montagne). Cette loi modifiée accentue le rôle du Comité de Massif qui dorénavant «prépare le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif ».

Ce schéma, selon l'alinéa VIII de l'article 179 de la loi DTR, définit les politiques interrégionales de massif et constitue le document d'orientation stratégique du massif. Il peut donner lieu à des déclinaisons thématiques.

Pour son élaboration, le comité s'est appuyé sur sa commission permanente. Celle-ci a mis en place des groupes de travail dont les rapports ont servi de base à la rédaction du schéma interrégional de massif. Lors de sa réunion du 9 janvier 2006, le Comité de Massif a validé les grandes options contenues dans le projet de schéma, reflet des choix stratégiques des montagnards du massif alpin dans toute leur diversité. La commission permanente réunie le 3 février 2006 a validé la première version du schéma. Le souci d'un développement durable et concerté de toutes les composantes du massif a été le fil rouge des travaux ayant conduit à la production de ce schéma.

Les instances du massif au cours de leurs travaux se sont constamment référées à quelques repères prospectifs qui ont structuré la réflexion:

- Les grands projets :
  - Quand ils sont déjà planifiés, comme la liaison ferroviaire Lyon- Turin, ils structureront la vie économique de tout un territoire à moyen et long terme.
  - Quand ils sont éclairés par une vision prospective comme la liaison ferroviaire Marseille- Turin, ils s'inscriront dans une démarche de complémentarité et de convergence avec les projets précités.
- La mondialisation qui nécessite une approche globale des atouts et contraintes du territoire alpin.
- L'importance du caractère européen de la partie française du massif, qui risque d'apparaître comme le « Finistère » de l'arc alpin.

- Le mouvement de métropolisation qui ne permet plus de penser les espaces urbains comme isolés mais conduit à les concevoir dans un réseau de relations complexes de proximité et de complémentarité.
- Les évolutions démographiques et sociologiques qui influent profondément sur les modes de vie et de pensée des montagnards devenus membres du village planétaire.
- Les contraintes énergétiques qui interrogent sur certains modes de développement et doivent conduire à rechercher une valorisation économique des gisements du massif.
- Les évolutions climatiques qui pourraient influencer à moyen terme sur certaines activités, au premier rang desquelles se situe le tourisme de neige.
- Les évolutions des modes de consommation de loisirs, dans le domaine touristique notamment.
- L'importance de l'adhésion de tous au projet du massif qui devra conduire les acteurs sociaux à travers la concertation à une meilleure prise en compte des besoins de tous ceux qui contribueront à la valorisation des atouts du massif.

Ce schéma a l'ambition de tracer une vision à quinze ou vingt ans de l'avenir du massif, référence pour les prochains programmes de développement de la montagne (fonds communautaires, convention interrégionale de massif).

Le schéma interrégional de massif, qui a vocation à devenir un outil d'aide à la décision pour les acteurs du massif, est structuré en deux parties :

- Une première partie dresse un état des lieux qui permet de mieux préciser les éléments fondant l'identité du massif alpin.
- Une deuxième partie précise les enjeux du massif à moyen terme.

En annexe, le Comité de Massif propose à l'horizon des prochains programmes, des priorités pour l'action publique à l'échelle du massif des Alpes.

Cette annexe constitue des propositions qui devront être étudiées par les différents partenaires. Toutefois à ce jour, elles n'engagent ni l'Etat, ni les conseils régionaux ni les conseils généraux.

## Table des matières

---

<b>INTRODUCTION : Une histoire complexe et une économie en mouvement .....</b>	<b>7</b>
<b>TITRE I : LE PLUS DYNAMIQUE DES MASSIFS FRANÇAIS .....</b>	<b>10</b>
<b>Chapitre 1 : Le massif alpin dans ses environnements .....</b>	<b>10</b>
1 - Les Alpes françaises dans l'arc alpin .....	10
2 - Le massif des Alpes dans les massifs français .....	13
3 - Les départements en zone de montagne et en zone de massif.....	15
<b>Chapitre 2 : Le territoire du massif alpin : des paysages variés et des espaces naturels remarquables .....</b>	<b>19</b>
1 - Diversité des paysages.....	20
2 - Qualité des espaces naturels .....	21
4 - Richesses de la forêt alpine .....	30
5 - Importances des risques naturels .....	32
<b>Chapitre 3 : Les montagnards, une population en forte croissance .....</b>	<b>33</b>
1 - Une population jeune.....	33
2 - Une forte croissance démographique .....	36
3 - Des conditions de vie inégales.....	38
4 - Une culture montagnarde.....	40
<b>Chapitre 4 : Un espace rural de nouvelles campagnes .....</b>	<b>41</b>
1 - L'inégale répartition de la population .....	41
2 - Le mouvement d'urbanisation .....	42
3 - Le processus de métropolisation.....	44
4 - L'élargissement des aires urbaines .....	46
5 - Le niveau d'équipement des communes.....	49
6 - Une intercommunalité en construction.....	51
7 - Les zones de revitalisation rurale .....	54
<b>Chapitre 5 : Activités et emploi : un territoire dynamique .....</b>	<b>57</b>
1 - L'augmentation de la population active et des emplois .....	57
2 - L'accroissement des mobilités domicile-travail .....	58
3 - Caractéristiques des demandeurs d'emploi (au 30-6-05) .....	58
4 - Répartition des formes d'emploi : saisonnalité et pluriactivité .....	61
5 - Caractéristique des zones d'emploi .....	62
<b>Chapitre 6 : Les grands secteurs d'activité.....</b>	<b>64</b>
1 - Une agriculture et une activité forestière dynamiques .....	64
2 - Une industrie concentrée dans quelques bassins d'emploi.....	66
3 - Le rôle des petites entreprises et de l'artisanat .....	69
4 - Le tourisme, activité économique motrice .....	69
5 - Les services, premiers créateurs d'emploi.....	73
6 - Les transports, des réseaux inachevés .....	75

<b>Chapitre 7 : Caractéristiques des zones d’emploi .....</b>	<b>82</b>
1 - Les zones à dominante touristique.....	82
2 - Les zones à dominante tertiaire et administrative .....	84
3 - Les zones spécialisées dans la haute montagne.....	85
4 - La zone spécialisée dans le tertiaire à haute qualification.....	86
5 - Les zones en reconversion.....	86
<b>TITRE II : LES ENJEUX DU MASSIF ALPIN A L’HORIZON 2020 .....</b>	<b>87</b>
Les dynamiques du massif alpin français .....	87
Les repères prospectifs.....	88
Défis et ambitions du massif alpin français à l’horizon 2020.....	90
<b>Chapitre 1 : Garantir dans la durée la qualité des ressources naturelles et patrimoniales .</b>	<b>92</b>
1 - Préserver la qualité de l’espace .....	93
2 - Économiser et protéger la ressource en eau.....	95
3 - Prévenir les risques naturels .....	96
4 - Associer les acteurs économiques à la gestion des ressources .....	96
5 - Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales .....	97
<b>Chapitre 2 : Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif .....</b>	<b>98</b>
1 - Renforcer et maîtriser les activités touristiques.....	98
2 - Préserver les activités agricoles .....	100
3 - Valoriser la forêt.....	102
4 - Moderniser les activités industrielles .....	103
5 - Qualifier l’économie résidentielle .....	104
<b>Chapitre 3 : Organiser et structurer le territoire.....</b>	<b>105</b>
1 – Mettre en oeuvre une politique de transports durables dans le massif .....	105
2 - Mailler le territoire par ses villes et ses bourgs-centres.....	109
3 - Initier et soutenir les réseaux d’acteurs .....	111
4 - Assurer la couverture du territoire alpin en haut débit .....	111
<b>Chapitre 4 : Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.....</b>	<b>112</b>
1 - Organiser et valoriser les complémentarités au sein des espaces régionaux.....	112
2 - Créer une dynamique transfrontalière .....	113
3 - Contribuer à un développement harmonieux de l’Espace Alpin.....	117
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>119</b>
Rappel des principaux documents d’aménagement et de développement du territoire concernant les Alpes. ....	119

# **INTRODUCTION : Une histoire complexe et une économie en mouvement**

---

L'histoire des Alpes françaises est complexe. Son unité, naturellement géographique, est récente. La Savoie et les Alpes-Maritimes ne sont françaises que depuis 1860, les hautes vallées de Tende seulement depuis 1947. Le découpage en départements, définitif beaucoup plus tard que dans le reste du territoire national, et en deux régions en 1972, n'a pas facilité sa reconnaissance. Celle-ci ne viendra que fort tard.

En effet, la loi Montagne de 1985 a distingué deux massifs : le massif des Alpes du nord et le massif des Alpes du sud.

Le massif alpin français, entendu comme territoire de cohérence, n'a été constitué que par une loi qui ne le concerne pas directement: la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité. L'unité économique du massif alpin reste encore à construire.

## **1 - Une histoire mouvementée**

L'unité politique du massif alpin fut longue à se réaliser. La conquête romaine et l'intégration qui en a suivi, notamment sous le règne d'Auguste, lui apporteront une première unité et plusieurs siècles de paix. Des Sévères aux Barbares, la fin de l'Antiquité est marquée par le développement du christianisme, apparu plus tôt dans les Alpes du nord que dans les Alpes du sud, après la conversion de Constantin. En 419, le royaume des Burgondes s'étend sur tout le massif alpin. Le partage de 843 du traité de Verdun fait passer le massif sous le contrôle de Lothaire dont le territoire s'étend de la mer du nord à la Méditerranée.

Le royaume de Provence va naître de l'éclatement de la Lotharingie en 879. Il recouvre le massif alpin, mais aussi la vallée du Rhône et le littoral méditerranéen. En 947, le massif passe sous l'autorité du royaume de Bourgogne. En 1032, la mort du dernier roi de Bourgogne marque la naissance de la Savoie et du Dauphiné qui vont devenir des états féodaux. Les luttes entre les maisons de Toulouse et de Barcelone aboutissent au partage de 1125 qui confie les Alpes du sud au comte de Forcalquier. Le massif alpin dépend alors de trois états féodaux.

En 1343, en vertu d'une charte accordée par le dauphin Hubert II, cinq territoires de la région de Briançon, « les Escartons », bénéficient d'une large autonomie qu'ils conserveront jusqu'en 1349, lorsque le dauphin cède le Dauphiné au royaume de France moyennant 200 000 florins. Dès lors s'établit la tradition d'attribuer le titre de dauphin au fils héritier du roi de France. Le traité de Paris de 1355 fixe définitivement les frontières du Dauphiné et de la Savoie. En 1388, le comté de Nice se détache de la Provence. La sédition de Nice conduit à rattacher le comté au duché de Savoie. Le massif alpin est alors partagé en trois pouvoirs : le comté de Provence au sud, le royaume de France au centre et le duché de Savoie à l'est.

En 1481, alors qu'elle relève de la maison d'Anjou, la Provence devient française lorsque Charles III, neveu du roi René, lègue le comté à Louis XI. Le XVI<sup>e</sup> siècle sera celui des guerres de religions qui vont lourdement affecter la montagne. De 1562 à 1598, date de la promulgation de l'édit de Nantes, la montagne est mise à feu et à sang : Valence, Grenoble, Die, Gap en font les frais dans le Dauphiné où le protestantisme s'est diffusé très tôt. Les conflits se multiplient aussi dans le Serrois, l'Embrunais et la Basse-Provence. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la montagne alpine est en guerre: en 1601, Henri IV envahit la Savoie, annexe le Bugey, la Bresse et le pays de Gex.

La révocation de l'édit de Nantes en 1685 entraîne une multiplication des provocations pour les protestants qui fuient en nombre le pays. En 1692, les troupes du duc de Savoie envahissent le Dauphiné, mais en 1713, le traité d'Utrecht restitue la vallée de Barcelonnette à la France.

La période révolutionnaire est marquée par l'occupation et l'annexion de la Savoie après la fuite du roi Victor-Amédée III en 1792. Chambéry devient ainsi la préfecture de l'éphémère département du Mont-Blanc. Le comté de Nice devient le département des Alpes-Maritimes en 1793. De retour de l'île d'Elbe, l'Empereur va traverser le massif alpin en 1814. Mais en 1815, le comté de Savoie est rendu à Victor Emmanuel I<sup>er</sup>, roi de Sardaigne. La restauration sarde durera jusqu'en 1860 où le comté de Nice et la Savoie sont définitivement rattachés à la France par plébiscite. Le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par la résistance de la Haute Provence au coup d'état du 2 décembre 1851. La guerre de 1914-1918 et une forte immigration vident la montagne d'une grande partie de ses habitants. Le dernier épisode territorial est celui du rattachement des régions de Tende et de la Brigue, demeurées italiennes en 1860, à la France en 1947.

## **2 - Une unité économique à construire**

Dès l'âge de pierre, il y a cinquante mille ans, le massif alpin est habité. Mais jusqu'à la fin du Moyen Age, il porte l'image négative d'un pays hostile, froid, à l'écart des axes de communication, fermé par de hautes montagnes infranchissables. La vie rurale s'organise autour d'une polyculture précaire, d'un élevage limité à quelques têtes par troupeau, d'une agriculture de subsistance, des villages isolés du monde. Pendant tout le Moyen Age, de la Provence au Dauphiné, cet espace n'est fréquenté que par des colporteurs aventureux, des bergers en transhumance ou des armées en guerre entre le comté de Provence, le duché de Savoie et le royaume de France, sans compter les résistances aux occupations étrangères.

C'est au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle que la montagne commence à porter une image positive grâce à l'observation scientifique et aux artistes de la Renaissance, fameux voyageurs vers l'Italie. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les itinéraires alpins sont publiés dans toute l'Europe. La montagne est de plus en plus traversée, cependant plus par nécessité que par un intérêt particulier.

Le pays de Forcalquier et le plateau de Valensole sont des greniers à blé. Le flottage sur la Durance achemine sur le littoral les bois coupés en montagne. L'élevage des ovins, des mulets et des bovins fait la prospérité des foires comme celles de Sisteron, Digne, Seyne-les-Alpes, Nyons ou Grenoble. De petites activités artisanales (draps, papeteries, faïence, métallurgie) s'installent dans le fond des vallées. Les disettes sont fréquentes et les conditions de vie difficiles. Les campagnes sont surexploitées et les forêts dévastées par la surexploitation de la seule source d'énergie : le bois.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la montagne alpine fait l'objet d'aménagements et de travaux: le reboisement, la restauration des terrains de montagne, la construction de canaux d'irrigation et de routes, l'arrivée du chemin de fer vont la rendre plus accessible. Les industries textiles, mécaniques, métallurgiques se développent. L'élevage des vers à soie, la cueillette de la lavande, l'oléiculture et la viticulture, l'élevage bovin et ovin améliorent les conditions de vie des habitants, pas suffisamment cependant pour permettre aux montagnards de rester au pays.

La lente amélioration des routes facilite autant les départs que les traversées. Et la population montagnarde, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle n'hésite pas à émigrer, souvent fort loin, pour de meilleures conditions de vie. Temporaires ou définitifs, les émigrants marquent par leurs déplacements l'attrait des villes proches, mais aussi plus lointaines comme Paris ou à l'autre bout du monde, en Amérique.

Les colporteurs témoignent de la mobilité des habitants qui se déplacent vers les vallées et les villes proches pour compenser l'arrêt des activités agricoles pendant les longs mois de l'hiver. C'est la « double vie des gens de l'Alpe »<sup>1</sup>.

Le tourisme naissant de voyageurs fortunés commence à tisser des liens avec la population locale mobilisée comme guide, porteur, muletier et bientôt aubergiste. Le voyage romantique traverse les Alpes. Les premiers alpinistes vont aussi, par la conquête des sommets, faire connaître le massif. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'air des montagnes acquiert une solide réputation qui justifie l'installation des sanatoriums.

A la fin du siècle, le développement spectaculaire de la houille blanche transforme les Alpes en grand producteur d'électricité. Les vallées de la Haute-Durance, du Grésivaudan, de la Maurienne, de la Tarentaise s'industrialisent rapidement. Ces régions deviennent des vallées ouvrières qui attirent des flux d'immigrés venus compléter une population locale d'ouvriers-paysans. Financées par des capitaux nationaux, ces entreprises de la métallurgie, de l'électrolyse de l'aluminium, de construction de matériel hydraulique vont donner naissance au groupe Pechiney en 1921 et Ugine en 1922, fusionnés en 1971 dans le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Un patronat local, apte à maîtriser les circuits économiques impulsés par l'hydroélectricité, se développe dans les années 1920.

Grenoble est la capitale de la houille blanche. Les Hautes-Alpes lancent le ski en France. Les premiers téléphériques sont construits dans l'entre-deux-guerres. Sur le littoral tout proche, un tourisme hivernal de luxe transforme la Côte d'Azur. C'est dans l'après-guerre que le massif alpin trouve un nouveau souffle par le développement du tourisme et les aménagements de ses infrastructures. Dans les années 60, les premières créations « ex nihilo » de stations de sports d'hiver ouvrent les Alpes et la font connaître. L'arrière-pays niçois, les gorges du Verdon, la Haute-Provence, les grandes stations alpines sont à la mode. Le plan neige des années 1970 fait passer le tourisme hivernal du stade de l'artisanat à celui d'une véritable industrie du ski. La haute montagne devient un bien marchand par quelques sites de dimension internationale. Les Alpes donnent naissance à de grandes entreprises spécialisées comme Rossignol pour le ski, Salomon pour les fixations et les chaussures, Petzl pour l'alpinisme, Pomagalski pour les remontées mécaniques.

La construction des grands barrages de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix-du-Verdon transforme totalement l'économie des Alpes du sud. Manosque accueille un établissement important du C.E.A dans les années 1960. Les Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble en 1968 et à Albertville en 1998 sont l'occasion d'améliorer l'accessibilité des vallées par un réseau routier et autoroutier performant, mais inachevé.

Plus récemment, Grenoble, Annecy, Chambéry, Gap orientent leur économie vers les nouvelles industries électroniques et nucléaires ; elles se dotent de technopôles performants, tandis que les villes moyennes, tirant partie de la qualité de leur environnement, s'orientent vers une économie résidentielle et de loisirs où le tourisme a toute sa part.

Aujourd'hui, le massif alpin, longtemps trop pauvre pour pouvoir nourrir toute sa population, est devenu un territoire attractif pour l'Europe entière. Il doit relever de nouveaux défis : maintenir son cadre de vie exceptionnel bousculé par l'impact de l'urbanisation et de l'industrialisation, dynamiser son économie pour pouvoir offrir à tous ses actifs un emploi et un destin, achever son désenclavement pour s'ouvrir définitivement au monde.

---

<sup>1</sup> La double vie des gens de l'Alpe- A. Simon- L'Alpe N°17- Décembre 2002

# Titre I : Le plus dynamique des massifs français

---

## Chapitre 1 : Le massif alpin dans ses environnements

### 1 - Les Alpes françaises dans l'arc alpin

La plus grande montagne d'Europe<sup>2</sup> s'étend de la Méditerranée au Danube, de Gap à Salzbourg et de Vienne à Nice. Cette chaîne décrit un gigantesque arc de cercle de 1500 km de long, sur une largeur qui varie entre 60 et 360 km et dont l'altitude augmente d'est en ouest. Elle relève de sept Etats, couvre 200 000 km<sup>2</sup> et accueille 13 millions d'habitants. Si la plupart des sommets atteignent 2000 m, les plus de 4000 se situent dans la partie centrale : le Mont-Blanc culmine à 4807 m, le Mont Rose à 4634 m, le Cervin à 4 478 m, la Bernina à 4050 m et dans la partie occidentale, le Grand Paradis à 4 061 m et la Barre des Ecrins à 4103 m.

L'arc alpin, de par sa position géographique et les grandes villes qui l'entourent (Nice, Lyon, Genève, Zurich, Innsbruck, Salzbourg, Vienne, Graz, Ljubljana, Milan, Turin) joue un rôle majeur dans l'espace européen. Château d'eau pour toutes ces agglomérations, barrière difficile à franchir pour les pays frontaliers, coupé de grandes vallées qui concentrent ses habitants et ses activités, il a toujours été peuplé et mis en valeur depuis sa « découverte » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est un trait d'union pour les grands territoires européens.

Car les Alpes n'ont pas toujours bénéficié d'une image positive. Le massif a longtemps porté l'image d'un lieu maudit, d'une nature rude, d'une société rustique et d'abri aux dragons.

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que les travaux des savants et les visites des voyageurs vont faire découvrir le massif, ses paysages davantage que ses habitants. Le Mont Blanc est vaincu pour la première fois en 1786. Le mouvement romantique sert de cadre à ces voyages touristiques, le réseau routier s'améliore, les premiers hôtels sont ouverts entre 1820 et 1850. Les nombreux récits de ces « voyages des Alpes » mettent en valeur une nature chaotique (sommets acérés, cascades, gorges, lacs...), propice aux émotions. Les savants qui s'intéressent aux Alpes sont des glaciologues, des géographes, des naturalistes.

A partir de 1850, l'alpinisme, pratiqué par des Britanniques, justifie la création d'associations de guides ou d'adeptes de la haute montagne. Le club alpin français est constitué en 1874 à Paris, bien après le club britannique de Londres fondé en 1857. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les bienfaits pour la santé de l'air des montagnes attirent une nouvelle clientèle sans pour autant pouvoir ralentir une émigration multiforme sur un territoire où la population augmente davantage que les ressources.

La création d'un réseau de routes modernes, pour des raisons économiques et militaires, ouvre les Alpes sur l'extérieur. L'arrivée du chemin de fer est à l'origine des premiers grands travaux pour le percement des tunnels (le Mont-Cenis en 1870, le Saint-Gothard en 1882, le Simplon en 1905).

---

<sup>2</sup> Les Alpes- Une montagne au cœur de l'Europe- R. Knafou- Documentation photographique- 2003

Les trains à crémaillère répondent aux besoins des touristes dès 1873. L'industrie doit son développement à la « houille blanche », maîtrisée pour la première fois en 1869.



## L'arc alpin

Rapidement, la Grésivaudan, la Maurienne et la Tarentaise, la haute vallée de la Durance, le Reintal, le Valais, les vallées d'Aoste et de l'Adige deviennent des centres de premier plan. Le XX<sup>e</sup> siècle sera celui de la création de stations de sports d'hiver dans le cadre de grands projets d'aménagement. La montagne la plus traversée au monde invente un modèle original de développement en valorisant ses spécificités -une culture reposant sur les valeurs essentielles des montagnards- dans son ouverture au monde. Les Alpes se construisent une identité.

Le massif alpin français occupe la partie ouest sur près de 40 000 km<sup>2</sup>, soit 21% de sa superficie totale de l'arc alpin. Il comprend une zone de piémonts et de collines qui annonce un espace de moyenne montagne, puis de haute montagne d'ouest en est. Les lignes de crêtes forment la frontière avec l'Italie et avec la Suisse. On rejoint alors en pente abrupte la plaine du Pô, les Alpes du Valais et le lac Léman. Ses 2 400 000 habitants représentent 18% de la population totale de l'arc alpin. C'est dans cette partie des Alpes que la croissance démographique est la plus forte ; elle contraste fortement avec la partie italienne du massif dont la population diminue depuis 1981.

Les Alpes françaises relient l'Europe du nord qui entre en France par Genève et la Méditerranée qu'elles approchent sur la Côte d'Azur. C'est un espace de transition et de communication.

## Les programmes INTERREG

Les programmes d'initiative communautaire<sup>3</sup> INTERREG permettent de rapprocher les territoires transfrontaliers des deux cotés des Alpes et ainsi d'accroître la connaissance et les relations entre les différentes parties du massif alpin. Trois sont en cours d'application :

- le programme INTERREG III A France Suisse couvre les départements du Doubs, du Jura et du territoire de Belfort, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les cantons suisses de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Doté de 21 millions d'€, il a pour objectif de renforcer l'attractivité de cette zone de coopération en valorisant les ressources naturelles, touristiques et patrimoniales.
- le programme INTERREG III A France-Italie (ALCOTRA) concerne la Savoie, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes ainsi que les régions italiennes de Ligurie, Piémont, Val d'Aoste et la principauté de Monaco. Doté de 61 millions d'€, il entend renforcer l'identité transfrontalière dans le cadre de la citoyenneté européenne.
- le programme INTERREG III B Espace Alpin couvre un groupement de régions de France, Allemagne, Autriche, Italie, Liechtenstein. Doté de 59 millions d'€, il soutient des actions qui concernent la promotion des paysages, du patrimoine culturel ou des transports comme le projet transnational Mobilalp, porté par le conseil général de Haute- Savoie.

## La Convention Alpine

La Convention Alpine est une convention-cadre signée en 1991 par six Etats alpins : Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Suisse ainsi que par la Commission européenne, Monaco et la Slovénie. Cette convention porte sur la protection des Alpes pour concilier les intérêts économiques en jeu et protéger un patrimoine naturel menacé.

La loi du 19 mai 2005 autorise l'approbation de la Convention Alpine du 7 novembre 1991 dans les domaines de la protection de la nature et de l'entretien du paysage, de l'aménagement du territoire et du développement durable, des forêts de montagne. A ce jour, la France a ratifié la totalité des protocoles. Le protocole Transports a fait l'objet d'une « déclaration interprétative ».

A partir de novembre 2006 et pour deux ans, la France assure la présidence de la convention.

<b>Protocoles d'application de la convention alpine</b>		
	Dates de signature	
Protection de la nature et entretien des paysages	Chambéry	20-déc-94
Aménagement du territoire et développement durable	Chambéry	20-déc-94
Forêts de montagne	Brdo	27-févr-96
Energie	Bled	16-oct-98
Tourisme	Bled	16-oct-98
Protection des sols	Bled	16-oct-98
Transports	Lucerne	31-oct-00

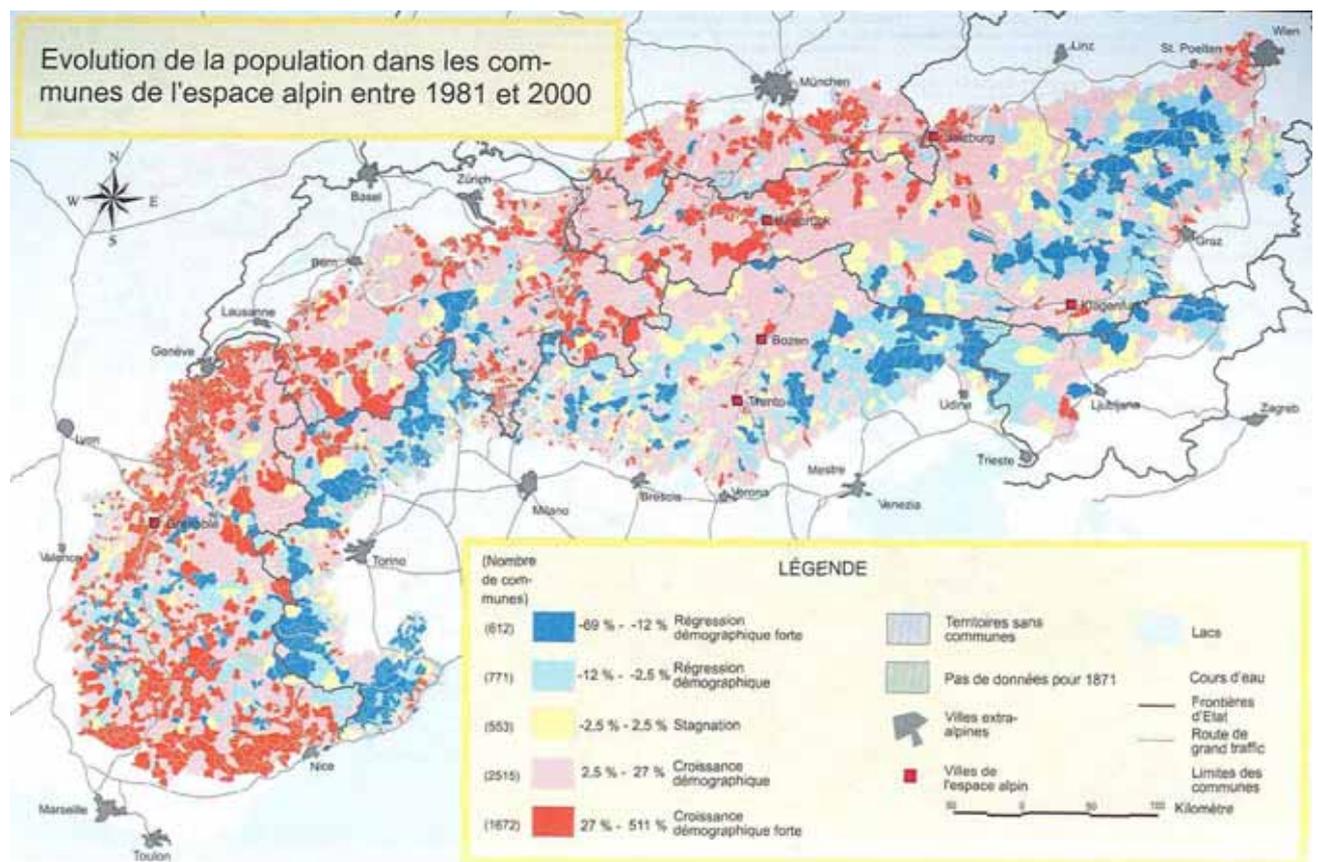
Source : Convention Alpine

<sup>3</sup> Un groupe de travail du comité de massif a examiné ces différents programmes et fait des propositions pour la prochaine réforme des fonds structurels.

## 2 - Le massif des Alpes dans les massifs français<sup>1</sup>

Les six massifs<sup>1</sup> représentent en France métropolitaine près de 30 % de la surface du pays et 13,5 % de la population. Parmi ces ensembles très inégaux, le massif alpin fait partie des plus densément peuplés. Le plus peuplé et le plus étendu après le Massif Central, il est celui qui a bénéficié des plus forts gains de population sur longue période : en 40 ans, 950 000 habitants ont été accueillis.

Entre 1962 et 1999, il a gagné deux places en termes de densité moyenne. Le massif alpin se densifie régulièrement. De fortes disparités de densité s'observent néanmoins contrairement à la situation des Vosges et du Jura. Les vallées sont particulièrement peuplées et notamment les communes multipolaires et périurbaines qui se densifient régulièrement. Ce mouvement traduit un processus général d'étalement des villes. Le maillage urbain du massif alpin, comme celui du massif central, est particulièrement dense. 71 % de la population vit en aire urbaine et 10 % sur une aire urbaine située en dehors du territoire du massif: Nice, Toulon, Marseille, Avignon, Valence, Genève, Lyon étendent leur influence sur leur zone de montagne de proximité. Sur les 28 aires urbaines des massifs qui perdent de la population sur un total de 111, deux seulement sont dans le massif alpin.



Sur les 40 dernières années, sur les quatre massifs en maintien ou en croissance, celui des Alpes est le plus dynamique. Alors que le Massif Central et celui des Pyrénées sont en déclin démographique, le massif des Alpes bénéficie d'une croissance soutenue, résultant à la fois du solde naturel et du solde migratoire. Ce dynamisme concerne tous les types d'espaces,

notamment l'espace à dominante rurale. La croissance des Alpes est fondée non seulement sur son attractivité, mais aussi sur des dynamiques internes. Les migrants, souvent plus jeunes et mieux formés, renouvellent et enrichissent la dynamique du massif alpin. La population est relativement jeune, même si le massif est soumis, comme les autres territoires européens, au vieillissement de sa population. La population est beaucoup plus âgée dans le Massif Central, la Corse et les Pyrénées.

<b>Caractéristiques démographiques des massifs</b>							
Evolution Annuelle moyenne 1990-99 %							
	Pop 1999	Total	Solde naturel	Solde migratoire	Superficie km2	Densité	Pop en aire urbaine
Vosges	598 815	0,32	0,14	0,18	7 297	82	227 748
Jura	526 552	0,56	0,42	0,14	9 892	53	240 056
Alpes	2 390 883	0,94	0,42	0,52	39 731	60	1 714 389
Corse	260 196	0,43	0,03	0,40	8 757	30	153 726
Massif Central	3 644 137	-0,13	- 0,15	0,02	78 651	46	2 150 297
Pyrénées	474 470	0	0	0	18 000	26	135 073
France	58 518 395	0,37	0,36	0,01	550 925	108	40 964 700
1999	Population par classes d'âge en %				Variation 1990-99 en %		
	0-19 ans	20-59 a	60-74 a	75 a et +	Pop totale	Pop active	Emplois
Vosges	24,7	54,4	15,2	7,8	3	4,8	5
Jura	26,1	53,6	13,1	7,3	5,2	6,5	6,5
Alpes	24,7	54,6	13,4	7,3	7	9,3	7,2
Corse	22,1	52,9	15,9	9	4	5	3,3
Massif Central	21,6	51,5	16,6	10,3	-1,2	0,6	0,7
Pyrénées	19,8	48,7	19,2	12,3	0,1	1,8	0,6
France	24,6	54,1	13,6	7,7	3,3	4,7	3,3
1999	Actifs occupés et chômage en %				Actifs et inactifs de plus de 15 ans en %		
	Total	Actifs occupés	Chômage	Autre	Retraités	Sans activité	Actifs
Vosges	100	90,5	9,1	0,3	24,5	20,5	55,1
Jura	100	91,6	8	0,3	21,9	20,6	57,4
Alpes	100	89	10,8	0,3	21,3	22,8	56
Corse	100	82,3	17,6	0,2	20,4	32,4	47,2
Massif Central	100	88,2	11,5	0,3	27,2	21,8	51
Pyrénées	100	86,2	13,5	0,3	30,6	21,5	47,9
France	100	86,9	12,8	0,3	21,9	23,4	54,7

**Source: INSEE RGP 1999**

C'est dans le massif alpin que les actifs et les emplois progressent le plus, à un rythme deux fois plus élevé qu'au niveau national. Cette dynamique s'observe aussi dans de moindres proportions dans les Vosges et le Jura. La situation est beaucoup moins favorable dans le Massif Central et les Pyrénées. Le taux d'emploi (83,6 %) est également favorable. Il résulte du dynamisme des villes des vallées et leur attraction d'actifs ayant choisi de vivre en montagne.

La baisse du taux d'emploi observée entre 1990 et 1999, générale à tous les massifs, est liée à une progression plus importante de la population active que des emplois. Par rapport à la France

métropolitaine, la part des actifs avec emploi est plus forte dans le massif alpin et donc celle des actifs sans emploi moins élevée. Le poids des retraités est également moins élevé. C'est dans le massif alpin qu'il est le plus faible de tous les massifs, sauf en Corse. Néanmoins, le poids des retraités augmente partout entre 1990 et 1999 et passe dans le massif alpin de 18,9 % à 21,3 %.

L'analyse de la structure des emplois souligne la forte part des emplois non salariés qui représentent 15,1 % du total des emplois dans les Alpes contre 12,5 % au niveau national et rapproche le massif de ceux du Jura et des Vosges.

L'analyse par catégories socioprofessionnelles met en évidence le poids dans le massif alpin des travailleurs indépendants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises ainsi que celui des cadres et des professions intermédiaires qui représentent 35 % de la population active. C'est dans le massif alpin que cette part est la plus élevée, plus forte même qu'au niveau national. La part des employés progresse dans tous les massifs, plus fortement qu'à l'échelle nationale. La part des agriculteurs exploitants est de 2% pour 2,5 % France entière. C'est avec les Vosges la plus faible des zones de massif.

La part des emplois industriels est de 19,2 % dans le massif alpin et de 18,2 % au niveau national. A part en Corse, elle est nettement plus faible que dans les autres massifs. Elle atteint en effet 33 % dans les Vosges et le Jura et 21,6 % dans le Massif central. Elle était de 22,5 % en 1990. Cette réduction est générale. Elle traduit à la fois un mouvement d'externalisation par les entreprises industrielles d'une part de leurs emplois et un processus long de tertiarisation généralisé. La part des emplois tertiaires est passée de 63,8 % en 1990 à 70,7 % en 1999 dans le massif alpin. En termes d'activité, une analyse plus approfondie mettrait en évidence la spécialisation du massif alpin en matière industrielle dans les biens d'équipement et les biens intermédiaires et, dans le secteur tertiaire, dans les services aux particuliers, l'éducation, la santé et le tourisme. L'administration est mal représentée par rapport au reste du territoire dans la mesure où ses modes de fonctionnement verticaux sont inadaptés à une démarche qui doit être résolument territoriale et transversale.

### **3 - Les départements en zone de montagne et en zone de massif**

Apparue en 1961, la notion de « zone de montagne » a été précisée en 1975<sup>4</sup> par une directive de la commission économique européenne. La zone de montagne comprend des communes ou parties de communes caractérisées par :

- soit l'existence, en raison de l'altitude (minimum de 700 m) de conditions climatiques très difficiles qui se traduisent par une période de végétation raccourcie,
- soit, à une altitude moindre, dans au moins 80 % du territoire, de pentes supérieures à 20 % qui rendent la mécanisation difficile,
- soit la combinaison des deux facteurs.

En application de cette directive, la commission européenne a arrêté en 1976 pour la France une liste de 6152 communes qui représentent le quart du territoire national et regroupent 7,7 % de la population. La directive a été transcrite en droit français avec la loi Montagne .

---

<sup>4</sup> La montagne- DATAR- H. Jacquet-Monsarrat- 2002.

La loi Montagne du 9 janvier 1985 s'applique sur un territoire plus étendu que les seules zones de montagne. Dans son article 3, la zone de montagne se caractérise par des handicaps liés à l'altitude, à la pente et au climat qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter, de façon générale, le coût de tous les travaux.

La loi Montagne introduit également la notion de « massif » qui englobe non seulement les zones de montagne, mais aussi les espaces qui leur sont immédiatement contiguës, villes et piémonts pour prendre en compte les échanges entre les territoires d'altitude et les plaines. A l'origine, sept massifs ont été retenus. Mais la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a regroupé en un seul les deux massifs des Alpes du nord et des Alpes du sud : le massif alpin.

Le massif est ainsi délimité sur des critères géographiques et économiques. Il ne coïncide pas avec les limites des départements ou des régions. Le massif des Alpes recouvre 39 640 km<sup>2</sup> et accueille 2 389 300 habitants, soit 68 % de plus que la zone de montagne. Les grandes villes des vallées font partie du massif sans être en zone de montagne. La zone du massif des Alpes concerne neuf départements et deux régions qui en relèvent en tout ou en partie. 75 % de sa population est rattachée administrativement à la région Rhône-Alpes dont 32 % en zone de massif ; 25 % de sa population est rattachée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 13 % en zone de massif.

<b>Répartition de la population de la zone de montagne et de massif par département 1999</b>						
	Population			part dans le département		part dans le massif
	Totale	Montagne	Massif	Montagne	Massif	Département
Alpes-de-Haute-Provence	139 561	93 463	139 561	67,0 %	100,0 %	5,8 %
Hautes-Alpes	121 419	121 419	121 419	100,0 %	100,0 %	5,0 %
Alpes-Maritimes	1 011 326	91 548	167 597	9,0 %	16,6 %	7,0 %
Drôme	437 778	58 585	77 039	13,4 %	17,6 %	3,2 %
Isère	1 094 006	351 178	712 897	32,1 %	65,2 %	29,8 %
Savoie	373 258	230 490	373 258	61,7 %	100,0 %	15,6 %
Haute-Savoie	630 394	439 676	630 394	69,7 %	100,0 %	26,4 %
Var	898 441	14 000	90 988	1,6 %	10,1 %	3,8 %
Vaucluse	499 685	16 029	76 129	3,2 %	15,2 %	3,2 %
Total	5 205 868	1 416 388	2 389 282	27,2 %	48,9 %	100,0 %

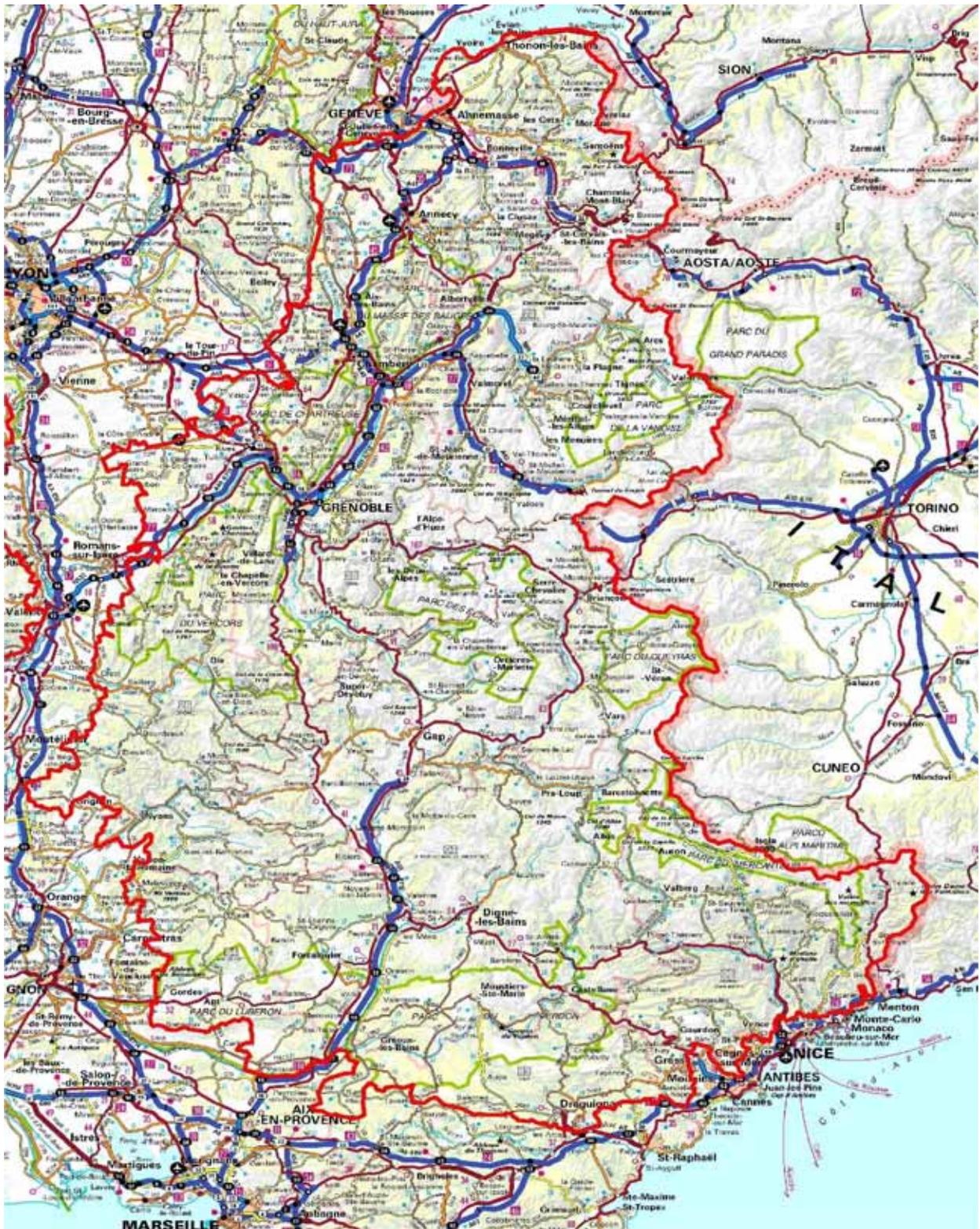
Source : I.N.S.E.E. RGP 1999

#### Au niveau des départements :

- les Alpes-de-Haute-Provence sont en totalité en zone de massif qui intègre la vallée de la Durance et à ses piémonts : Manosque, Volx, Oraison, les Mées et Valensole qui ne sont pas en zone de montagne.

- les Hautes-Alpes sont en totalité en zone de montagne et en zone de massif.
- les Alpes-Maritimes ont la plus grande partie de leur territoire en zone de montagne. La zone de massif est élargie aux grandes villes voisines : Valbonne, Carros, Chateauneuf-de-Grasse, Drap, la Gaude.
- la partie est de la Drôme est en zone de montagne. Le massif l'élargit aux communes du piémont : la Bégude-de-Mazenc, Grignan, Mirabel aux Baronnies, Nyons.
- la plus grande partie de l'Isère est en zone de montagne. Le massif intègre la vallée de l'Isère, l'agglomération de Grenoble, Fontaine, Echirolles, Meylan, le Pont-de-Claix, Saint-Egrève. La population du massif y est deux fois plus importante que celle classée en zone de montagne.
- en Savoie, la partie du Sillon Alpin autour de l'agglomération de Chambéry et des vallées rejoignent celles de la zone de massif qui recouvrent la totalité du département.
- en Haute-Savoie, Annecy, Annemasse, Cluses et Cran-Gevrier sont dans la zone de massif qui recouvre tout le département.
- la partie nord du département du Var, dans les gorges du Verdon, est élargie à l'agglomération de Draguignan. La zone de massif est six fois plus peuplée que la zone de montagne.
- la partie est du département de Vaucluse étend la zone de montagne du Ventoux aux communes du Luberon, Apt et Pertuis notamment.

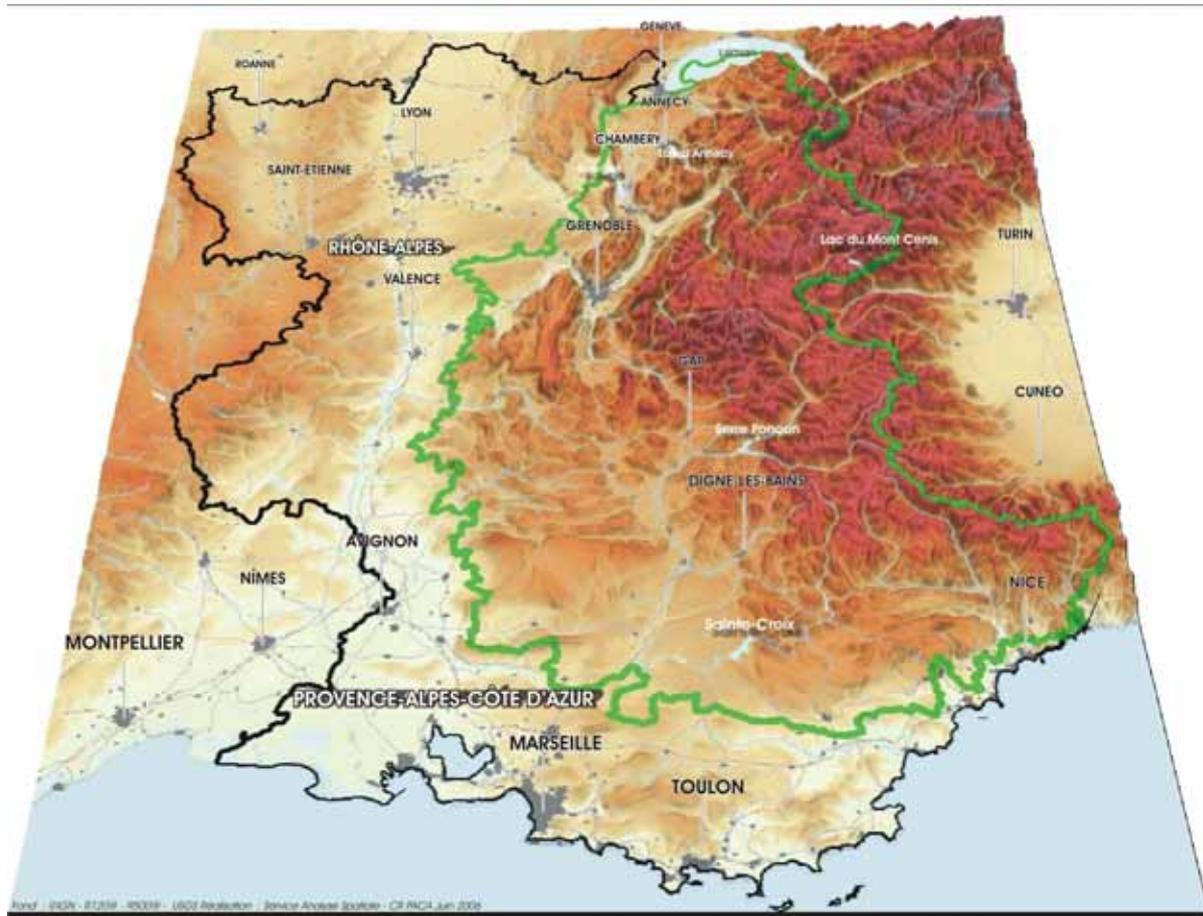
De ce fait, le territoire du massif des Alpes élargit la zone de montagne vers des espaces périphériques avec lesquels il entretient de fortes relations. Des agglomérations et des villes moyennes exercent de fortes polarités sur la zone de montagne et relèvent de la zone de massif: Draguignan, Manosque, Pertuis, Apt, Nyons, Gap, Digne, et les villes du Sillon Alpin : Grenoble, Chambéry, Annecy, Annemasse. Ces zones intermédiaires sont bornées par de grandes villes qui entourent le massif sans y appartenir comme Nice, Cannes, Toulon, Marseille, Avignon, Aix-en-Provence, Valence, Lyon, Genève, Lausanne, Turin, Milan. Ainsi 10 millions d'habitants vivent à proximité du massif des Alpes et à une heure de transport environ.



Carte du massif alpin

## Chapitre 2 : Le territoire du massif alpin : des paysages variés et des espaces naturels remarquables

Le massif alpin offre des paysages remarquables qui contribuent à son attractivité et favorisent toutes les formes de tourisme, mais les pressions auxquelles il doit faire face exigent de mettre en place des mesures de protection pour assurer sa pérennité.



**Le massif alpin dans son environnement régional**

## 1 - Diversité des paysages

**La haute montagne** borde le massif à l'est et fait frontière avec l'Italie et la Suisse. Elle comprend du sud au nord les massifs du Mercantour, du Parpaillon, du Queyras, du Pelvoux, de la Vanoise, du Mont-Blanc. Elle offre de vastes panoramas, des sommets parmi les plus élevés d'Europe, des espaces vierges, mais aussi des chalets d'alpage et des refuges qui témoignent de la réalité d'une activité économique. Le développement des stations de ski et l'élargissement des domaines skiables ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. Une économie hivernale se développe autour de concentration de stations. Les plus grandes installations sont en Tarentaise, Maurienne, Oisans et Briançonnais.

**La moyenne montagne** présente des paysages plus doux, des activités économiques permanentes, des paysages travaillés par les activités agricoles, forestières et pastorales. Les gorges du Verdon, la vallée du Buëch, le Luberon, le Mont Ventoux constituent les paysages harmonieux de la Haute Provence. Plus au nord, le Vercors, la Chartreuse, les Bauges, le Beaufortin, les Bornes, le Chablais forment d'autres espaces de grande qualité dont le paysage est un facteur de développement. Une agriculture de terroir accompagne un tourisme vert estival sur ces espaces de campagne. Des villages de caractère, une architecture rurale de grande qualité, des routes pittoresques et des chemins de randonnée font de ces territoires des espaces recherchés. Un développement anarchique des constructions de résidences secondaires ou de réhabilitations douteuses pourrait lui faire perdre non seulement son charme, mais aussi son attractivité.

**Les paysages des plaines et des collines** précèdent ceux de la montagne. Ces zones de piémont restent économiquement très actives autour d'une poly-activité agricole, l'offre de services et le tourisme familial. Les plateaux de Valensole et de Saint-Christol, le pays de Forcalquier, la montagne de Lure, les Baronnies, le massif du Diois, le plateau du Chambaran, la Bièvre, l'Albanais, l'avant-pays Savoyard, le Genevois sont des espaces de campagne qui offrent des vues lointaines et de vastes perspectives. Proches de villes importantes, ils développent une agriculture végétale performante sur des produits spécifiques (lavande, huile d'olive ou de noix, fromages, vins...). Ils bénéficient de la proximité des grands lacs et du développement des résidences secondaires qui pourraient banaliser ces paysages dans un contexte de flambée du marché foncier. Les piémonts et les balcons leur donnent toute leur beauté.

**Les paysages des grandes vallées** sont les plus fragilisés par l'urbanisation, l'impact des autoroutes et des voies ferrées, les équipements industriels et énergétiques. Les vallées de la Durance, de la Bléone, du Buëch, le sillon alpin, les vallées de la Tarentaise, de la Maurienne, du Grésivaudan, de l'Arve s'urbanisent progressivement et perdent beaucoup de leur identité. Les petites villes se rapprochent dans des mouvements de périurbanisation. L'activité économique est intense et la progression démographique soutenue. Les coupures d'urbanisation au fond de ces vallées sont difficiles à contrôler et l'architecture rurale n'est pas toujours protégée.

## 2 - Qualité des espaces naturels

La qualité des paysages dépend aussi de la richesse d'espaces naturels qui présentent une grande valeur environnementale. Ces espaces constituent un « réseau » à protéger dont la richesse écologique contribue à la notoriété du massif alpin. Ils participent à la préservation d'une grande biodiversité. La montagne doit savoir gérer une double contradiction entre la préservation des espaces à usage agricole et l'obligation d'urbanisation en continuité d'une part, et entre les normes de distance par rapport aux axes routiers et la nécessité du maintien de la présence humaine dans les vallées étroites d'autre part. A ce titre, ses parcs nationaux et naturels régionaux jouent un rôle primordial.

### ■ Les espaces à haute valeur environnementale

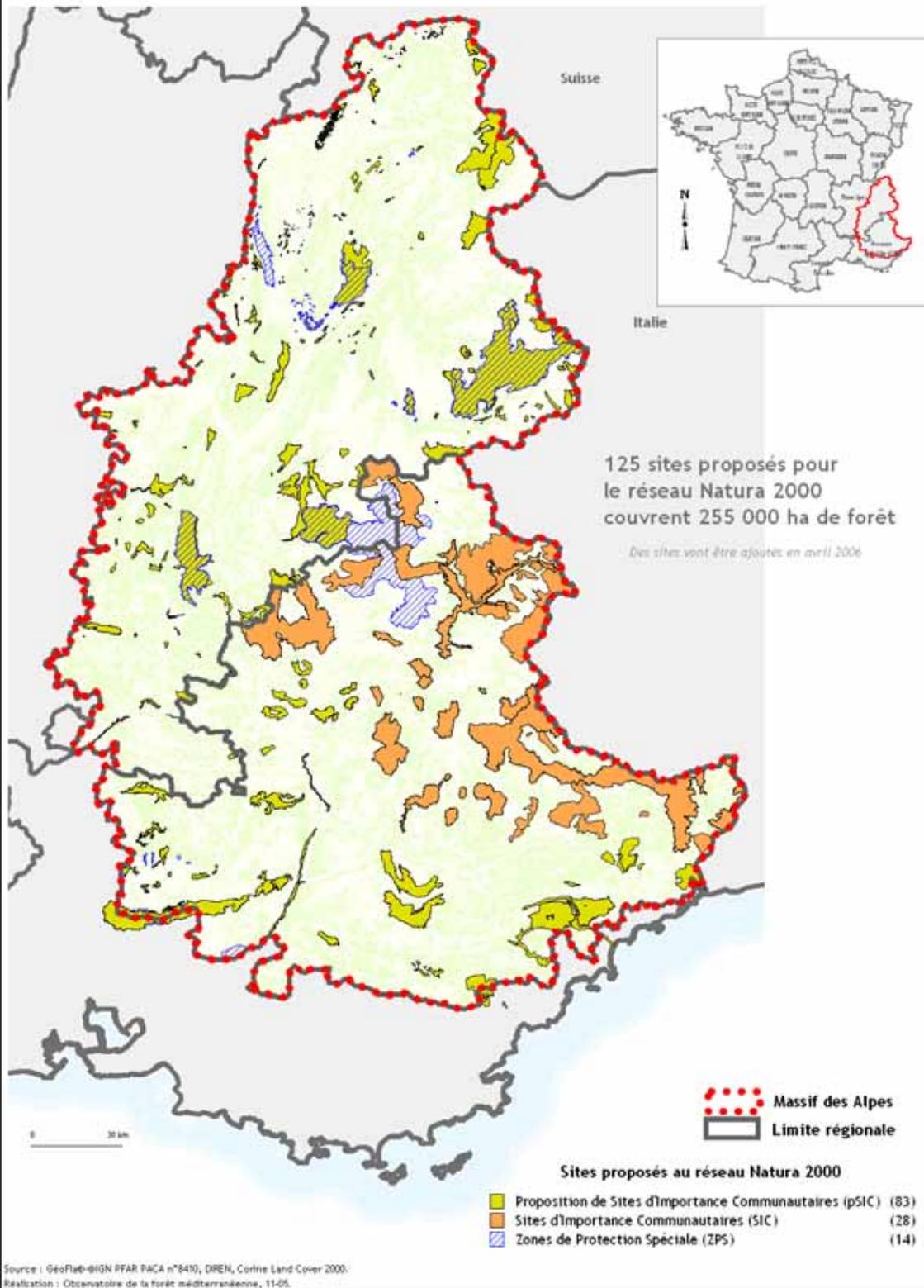
Les espaces de haute valeur environnementale sont les milieux les plus remarquables du patrimoine naturel montagnard, identifiés par des inventaires scientifiques. On peut distinguer :

- les grands lacs qui jouent un rôle essentiel pour l'équilibre écologique, l'irrigation, le tourisme. La production d'électricité hydraulique est pratiquée dans les retenues artificielles et certains exutoires de lacs naturels. Le lac Léman, les lacs d'Annecy, du Bourget, de Serre-Ponçon, de Sainte-Croix du Verdon, mais aussi les nombreux petits lacs d'altitude, font le paysage du massif.
- les zones de type 1 de l'inventaire national ZNIEFF (secteurs de taille limitée définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou caractéristiques du patrimoine naturel régional).
- les zones de type 2 de l'inventaire national ZNIEFF (grands ensembles naturels riches ou peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes).
- les sites NATURA 2000 avec 149 sites classés dans le massif alpin dont 18 zones de protection spéciale (ZPS).

Sites NATURA 2000 dans le massif alpin										
Départements	74	73	38	26	84	83	6	5	4	Total
Nombre de sites d'importance communautaire	19	15	22	25	4	2	13	13	18	131
Nombre de zones de protection spéciale	2	4	3	3	1		2	2	1	18
Total	21	19	25	28	5	2	15	15	19	149

Source : Inventaire NATURA 2000

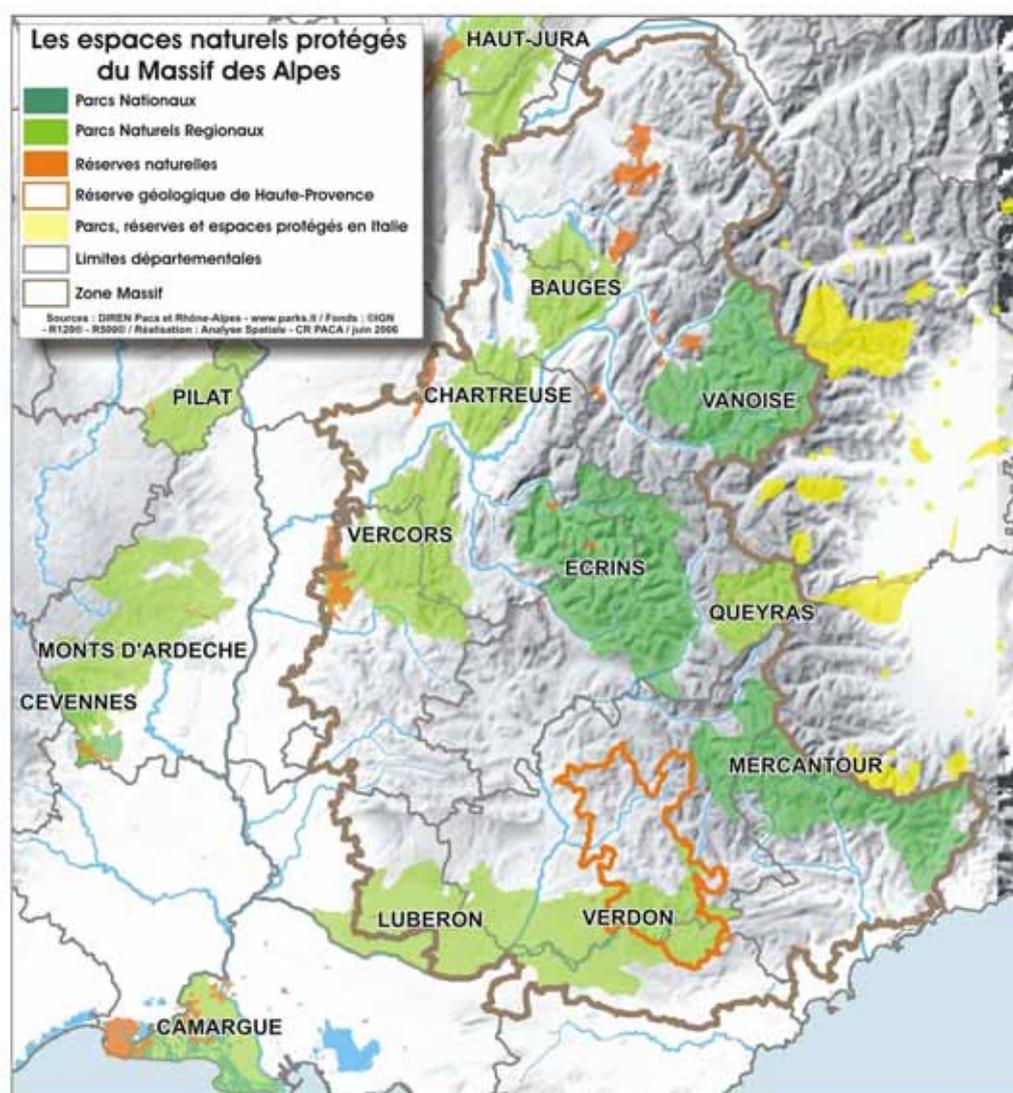
**Le massif des Alpes**  
**Sites proposés pour le réseau Natura 2000**



**Le futur réseau NATURA 2000 du massif alpin**

Des espaces à haute valeur environnementale protégés à titre réglementaire constituent des ensembles cohérents du point de vue écologique :

- les 91 espaces soumis à des arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes,
- les forêts de protection,
- les réserves naturelles sont particulièrement nombreuses: Mont-Blanc, Contamines-Montjoie, Hauts de Villaroger, Tignes-Champagny, Plan de Tueda, Combeynot, Vercors, la réserve géologique de Haute Provence, les réserves de biosphère du Ventoux et du Luberon. Le massif compte 29 réserves naturelles régionales et 12 réserves naturelles nationales,
- les zones centrales (les « cœurs ») des trois parcs nationaux du massif: Ecrins, Vanoise, Mercantour représentent 213 300 hectares



**Les espaces naturels du massif alpin**

## ■ LES PARCS

Le massif alpin concentre une forte densité et une grande diversité d'espaces protégés et notamment de parcs naturels. Si l'on distingue traditionnellement les parcs nationaux, expression d'une volonté de l'Etat, des parcs naturels régionaux, fruits d'une adhésion territoriale, ces deux formules se fertilisent et se rapprochent du fait des évolutions réglementaires, des pratiques de terrain et de la mobilité des hommes. Au même titre que les villes, ils structurent le massif alpin.

### Les parcs naturels régionaux (PNR)

Ce sont des territoires dont les milieux naturels, les paysages et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Ils contribuent à un aménagement et à un développement économique et social soucieux de préserver cet héritage ; ils assument une fonction pédagogique importante. Ils constituent des espaces d'expérimentation ayant une « ardente obligation » de transfert des bonnes pratiques ; leur identité s'est forgée autour d'une démarche contractuelle dont la charte est l'expression aboutie : conçue pour 10 ans, elle fixe les voies et moyens de l'action. Six parcs régionaux ponctuent le massif alpin, trois en région Rhône- Alpes et trois en région Provence- Alpes- Côte d'Azur.

<b>Parcs naturels régionaux dans le massif alpin</b>					
	Départements	Création	Superficie	Communes	Habitants
Vercors	26 et 38	1970	186 000 ha	68	30 340
Chartreuse	38 et 73	1995	69 000 ha	52	36 000
Massif des Bauges	73 et 74	1995	81 000 ha	58	52 500
Luberon	84 et 04	1977	171 000 ha	72	151 470
Queyras	05	1977	65 000 ha	11	3 000
Verdon	04 et 83	1997	180 000 ha	45	21 860

Source : F.N.P.N.R.

### Parc naturel régional du Vercors

Le Vercors, parc de la première génération créé en 1970, présente un massif montagneux très nettement délimité par ses falaises blanches de calcaire qui contrastent avec ses forêts omniprésentes aux multiples influences, méditerranéenne à subalpine. Son plateau oriental accueille la plus grande réserve naturelle de France dont le parc assure la gestion des 17000 ha. Le parc qui couvre plus de 180.000 ha, sur 68 communes de la Drôme et de l'Isère, s'est forgé une très forte image environnementale : développement de la biodiversité, en particulier par la réintroduction de Bouquetin et des Vautours fauves, gestion de la ressource en eau sur un massif karstique ou maîtrise des énergies et promotion des énergies renouvelables. Par ailleurs, il s'est associé aux socioprofessionnels pour mener une politique de gestion multifonctionnelle et respectueuse de l'environnement de la forêt. Son approche globale de l'agriculture a été particulièrement construite et pertinente : gestion de l'espace, soutien aux productions de qualité, en particulier par la labellisation, sauvegarde de races et de variétés anciennes, valorisation des productions par des circuits courts dans les fermes avec promotion dans le cadre d'activités culturelles, vente des produits du terroir sur les marchés des villes-Porte. Plus récemment, le parc s'est lancé, afin d'éviter la fracture numérique, dans un ambitieux programme Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui fait référence.

### **Parc naturel régional de Chartreuse**

Le parc de Chartreuse qui concerne, depuis 1995, 52 communes de l'Isère et de la Savoie et 69.000 ha, occupe une position singulière dans les Alpes françaises, puisqu' étant situé au point d'inflexion, il est largement offert aux influences océaniques qui lui confèrent ainsi le statut de massif le plus arrosé. La forêt, d'une croissance exceptionnelle, couvrant plus de 60 % du territoire, fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du parc qui s'est fortement impliqué sur la filière du bois énergie mais plus encore sur celle du bois d'œuvre en étudiant la valeur mécanique des bois aux différents stades de production, en assurant la promotion du bois de Chartreuse auprès des élus et des artisans, en favorisant la production de bois de qualité par l'installation d'un séchoir au bois énergie, en encourageant les agriculteurs à utiliser le bois dans la construction des bâtiments d'exploitation et en recherchant la possibilité d'une AOC bois de Chartreuse. Le parc a limité la pression touristique sur certains sites en proposant une offre alternative, en encourageant la découverte de son territoire grâce à sa route des savoir-faire et des patrimoines, en proposant des activités 4 saisons, en créant des micropôles touristiques, tel que celui des Entremonts, avec la galerie de découverte de la fruitière et le musée de l'ours. Enfin le parc développe des programmes de recherche sur la réserve naturelle des « Hauts de Chartreuse » dont il assure la gestion.

### **Parc naturel régional du massif des Bauges**

Le plus septentrional des parcs naturels régionaux des Alpes, créé en 1995 sur 58 communes de la Savoie et de la Haute-Savoie et couvrant plus de 80 000 ha, bordé par les lacs d'Annecy et du Bourget, offre des paysages où l'activité agricole encore très vivace maintient des vallées ouvertes. Cependant, la progression de la forêt a conduit le parc à mener une approche globale en faveur de l'agriculture afin de préserver des espaces ouverts, sources de richesse biologique et de diversité des paysages. Le classement de la Tome des Bauges en AOC constitue la concrétisation la plus marquante de cette stratégie. Parallèlement, le parc s'est fortement impliqué dans la gestion des espaces naturels par la mise en place, avec les acteurs locaux, de sites NATURA 2000. La situation du foncier et de l'habitat l'a amené à porter une action exemplaire en faveur des bâtiments vacants et sa nouvelle charte devrait contribuer à la maîtrise de la consommation de l'espace par l'urbanisme.

### **Parc naturel régional de Luberon**

Le PNR du Luberon a été créé en 1977. Il comprend aujourd'hui 72 communes du sud du Vaucluse et de l'ouest des Alpes-de-Haute-Provence sur une superficie de 164 200 hectares. Il est membre du réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO, reconnaissance de son action dans le domaine de la protection de la biodiversité et du développement durable. Il est bordé par Apt, Cavaillon, Manosque et Pertuis.

### **Parc naturel régional du Queyras**

Le PNR du Queyras est le moins peuplé de tous les parcs du massif. C'est aussi le plus petit avec une superficie de 62 520 hectares. Créé en 1977, il regroupe 11 communes des Hautes-Alpes. Le plus haut parc naturel régional d'Europe travaille avec quatre parcs italiens autour du Mont Viso dans le cadre du label « Man And Biosphere » décerné par l'UNESCO où il gère un important projet de réserve de biosphère avec l'Italie.

## Parc naturel régional du Verdon

Le PNR du Verdon, créé en 1997, est, avec une superficie de 181 300 hectares, le plus étendu du massif. Il regroupe 45 communes dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence, sur les deux rives du Verdon. Il s'articule autour de cinq lacs et des célèbres gorges du Verdon. Ce territoire recèle un patrimoine de villages perchés et de terroirs (lavande).

D'une manière générale, les parcs naturels régionaux préalpains sont soumis à l'influence urbaine et la présence d'agglomérations nécessite de développer des relations et nouer des alliances avec les villes-porte pour maîtriser la pression foncière et conclure des partenariats (loisirs, économie, transports).

Des projets de nouveaux parcs naturels régionaux en zone de massif sont portés par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Ventoux, Préalpes d'Azur) et par les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes dans le pays des Baronnies.

## Les parcs nationaux

Sur les sept parcs nationaux, trois sont dans la zone du massif. Créés par une loi de 1960 sur des territoires lorsque la « conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous sol, de l'atmosphère, des eaux et en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle ou artificielle », les parcs nationaux comprennent une zone centrale dévolue à la protection et une zone périphérique assurant une transition avec la zone centrale ou des programmes de développement peuvent être mis en œuvre. Une nouvelle loi sur les parcs nationaux a été promulguée en 2006. La zone centrale devient « cœur du parc » et conserve sa protection. Une charte précise les mesures de protection applicables et les activités de développement durable soutenues dans les communes de « l'aire d'adhésion », ancienne zone périphérique. Les parcs nationaux se mobilisent pour la conservation dynamique de la biodiversité et la mise en œuvre du développement durable.

Parcs nationaux dans le massif alpin						
	Création	Département	Cœur du parc	Aire d'adhésion	Communes	Habitants
Les Ecrins	1973	05 et 38	91 800 ha	178 400 ha	61	30 000
Mercantour	1979	04 et 06	68 500 ha	146 300 ha	28	17 700
Vanoise	1963	73	53 000 ha	145 000 ha	28	32 000

Source : Parcs nationaux

## Parc national de la Vanoise

Créé en 1963, le parc de la Vanoise est limitrophe du parc italien du Gran Paradiso avec lequel il est jumelé. C'est le premier parc national français. Il comprend, la plus importante colonie de bouquetins des Alpes. La Vanoise est animée par une activité pastorale vivante liée à la production du fromage de Beaufort. Cinq réserves naturelles, dont quatre gérées par le parc, abritent et protègent les échantillons les plus représentatifs des milieux naturels ; c'est aussi un massif propice au tourisme hivernal et accueillant dans périphérie la principale concentration de stations touristiques des Alpes.

## **Parc national des Ecrins**

Le parc des Ecrins, créé en 1973, abrite une faune et une flore représentatives des Alpes. Ce massif possède toutes les caractéristiques de la haute montagne, des sommets enneigés aux vallées profondes recouvertes de forêts et de pelouses. Le parc a signé en 1996 une charte de développement durable avec les communes du territoire en anticipant la loi de 2006.

## **Parc national du Mercantour**

Au carrefour de quatre influences climatiques, ligure, méditerranéenne, alpine et provençale, le parc est adossé à la frontière du Piémont italien. Cet espace de haute montagne est tout proche de la Méditerranée. Il dispose de 1200 espèces de flore dont 107 protégées. Héritier de la réserve de chasse du roi Victor-Emmanuel II, le parc abrite un patrimoine archéologique unique dans la vallée des Merveilles. Créé en 1979, il apparaît comme un possible fédérateur des nombreux projets du territoire du haut pays. Il travaille avec son voisin italien le « parco naturale Alpi Marittime » avec lequel il est jumelé dans le but de valoriser la protection et la gestion de leur patrimoine naturel commun.

### **■ Le Réseau Alpin des Espaces Protégés**

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés a été créé en 1995 par la France comme contribution à la mise en œuvre de la Convention Alpine. Il bénéficie du soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Les Etats contractants de la Convention Alpine le soutiennent également.

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés est rattaché au Secrétariat permanent de la Convention Alpine depuis 2006. Son objectif est l'échange des connaissances et du savoir-faire, ainsi que l'harmonisation des méthodes entre les gestionnaires des espaces protégés alpins. Il œuvre à la création d'un continuum écologique, en particulier entre les espaces protégés.

Ces deux grands axes de travail du Réseau Alpin répondent à l'application de l'article 12 du protocole « Protection de la nature et entretien des paysages » de la Convention Alpine.

Les actions auprès du public constituent un autre axe de travail important et il s'engage également dans la coopération externe, en particulier à travers des partenariats avec les massifs des Carpates et des Pyrénées. Les neuf parcs ainsi que les réserves et conservatoires du massif constituent la section nationale du Réseau Alpin.

### **■ Le réseau des lacs alpins**

Le réseau des lacs alpins (Italie, Suisse, Allemagne, Slovénie, Autriche, France) est le résultat d'un partenariat technique et financier entre la Région Rhône-Alpes, le GIP (groupement d'intérêt public) du Grand Lac (lac du Bourget), le syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA), l'office de tourisme d'Aix-les-Bains, l'office de tourisme de l'agglomération d'Annecy, le syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC), Rhône-Alpes Tourisme, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la DIACT et l'ensemble des partenaires européens.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme INTERREG III B « Espace Alpin » financé par l'union européenne, et plus particulièrement du projet Aplakes.

### ■ Les espaces naturels « ordinaires »

Au-delà des espaces protégés, les autres espaces naturels font aussi le paysage du massif alpin. Secteurs agricoles, espaces forestiers, zones de collines et de coteaux, rivières et zones humides, ripisylves et corridors écologiques donnent au massif alpin toute son originalité à toutes les altitudes. Parmi eux, les espaces forestiers jouent un grand rôle paysager en moyenne montagne sur un vaste arc de cercle du sud des Alpes-Maritimes aux rives du lac Léman avec des échappées dans les grandes vallées de la Durance et des Alpes du nord. Si ces paysages n'ont pas l'originalité de ceux de pleine nature de la haute montagne, ils sont fortement liés à l'activité humaine, c'est à dire à des savoir-faire particuliers, une culture montagnarde associée à des valeurs d'usage qui sont celles de la douceur de vivre, de la qualité des produits du terroir et de l'authenticité.

Ce patrimoine est aussi culturel, comprenant des ensembles bâtis historiques (villages, forts, chapelles), des réseaux de chemins et de sentiers, une architecture rurale (fontaines, lavoirs, ponts, oratoires) qui traduisent une histoire et portent une identité. Ces environnements de qualité constituent un puissant facteur d'attractivité pour les habitants et les entreprises.

Ce patrimoine exceptionnel subit toutefois de nombreuses pressions et dégradations dont il faut prendre conscience.

L'agriculture est fragile. Ses produits sont de plus en plus concurrencés par ceux des grandes régions agricoles, voire de l'étranger. La forêt est mal entretenue et soumise à des incendies répétés.

La périurbanisation consomme beaucoup d'espace sur les rives des lacs, le fond des vallées, les collines et les plateaux. Les règles d'urbanisme ne sont pas toutes adaptées. Les infrastructures colmatent les vallées. Les grandes stations de ski ne cessent d'élargir leur domaine avec l'évolution des pratiques de glisse, l'interconnexion des stations et de nouvelles constructions. L'essor des loisirs de proximité présente des risques non négligeables sur le milieu naturel. Le réchauffement climatique enfin pourrait entraîner à court terme la recherche de nouveaux espaces en altitude et déjà les stations de basse altitude souffrent du manque de neige. Le recours fréquent à la neige artificielle entraîne des surconsommations d'eau qui peuvent parfois être préjudiciables à l'agriculture et aux besoins ménagers.

La protection de l'environnement, dimension incontournable des politiques de développement, est également un facteur de création d'emplois dans beaucoup de domaines (forestiers, gestionnaires de sites, parcs naturels régionaux et parcs nationaux, services de l'Etat et des collectivités territoriales).

### 3 - Fragilité de la ressource en eau

La ressource en eau dans le massif alpin est abondante, mais fragile et mal répartie. Ressource naturelle abondante aussi bien dans les Alpes du nord par le grand nombre de cours d'eau que dans les Alpes du sud après les travaux d'EDF et du canal de Provence, l'importance de la demande pour l'agriculture irriguée et la production de neige de culture limite les disponibilités en eau potable.

La qualité des eaux superficielles se réduit dans la plupart des grandes rivières issues du massif : Isère, Drôme, Buëch, Ubaye, Durance par l'eutrophisation des plans d'eau et la pression des aménagements dans un contexte de réduction de la pluviométrie. La Dranse d'Abondance, le Giffre, la moyenne Isère, la Siagne, le Verdon, le Coulon, le Jabron, la Bléone, le Buëch et le Drac sont particulièrement fragilisés.

Les eaux souterraines qui représentent 85 % de l'eau consommée sont aussi menacées, notamment dans le sillon alpin et la vallée de la Durance fortement consommateurs pour l'industrie dans le premier et l'irrigation agricole pour la seconde. Les nappes du Genevois, les captages de Grenoble dans la vallée du Drac et de la Romanche, le Voironnais, le Sisteronais, les nappes de Manosque sont surexploitées.

L'utilisation de l'eau assure près de la moitié de la production hydroélectrique nationale. Les aménagements hydrauliques consécutifs à la construction des grands barrages (comme Serre-Ponçon et Sainte-Croix du Verdon) ont permis de développer une agriculture irriguée le long des rivières et en amont de la zone de massif. Les grands lacs jouent un rôle touristique de premier plan.

Il faut souligner l'importance des transferts d'eau du massif alpin vers les zones extérieures : vallée du Rhône et zone littorale :

- par transfert d'eau potable vers les agglomérations voisines.
- par stockage et transfert des eaux d'irrigation vers les départements voisins, notamment dans les Alpes du sud depuis la retenue de Serre-Ponçon, le Verdon et les retenues d'eau de la Durance.
- par la production d'électricité in situ ou après transfert hors des zones de massif.

Cependant, certaines communes de montagne connaissent l'été des problèmes d'alimentation en eau potable. La répartition spatiale des ressources en eau est très inégale sur le territoire. Ces trois dernières années de sécheresse ont encore accentué ces déséquilibres.

La gestion de la ressource en eau doit être réfléchi en termes de répartition, les grands ouvrages n'ayant pas toujours permis de résoudre les difficultés d'approvisionnement de l'amont des bassins.

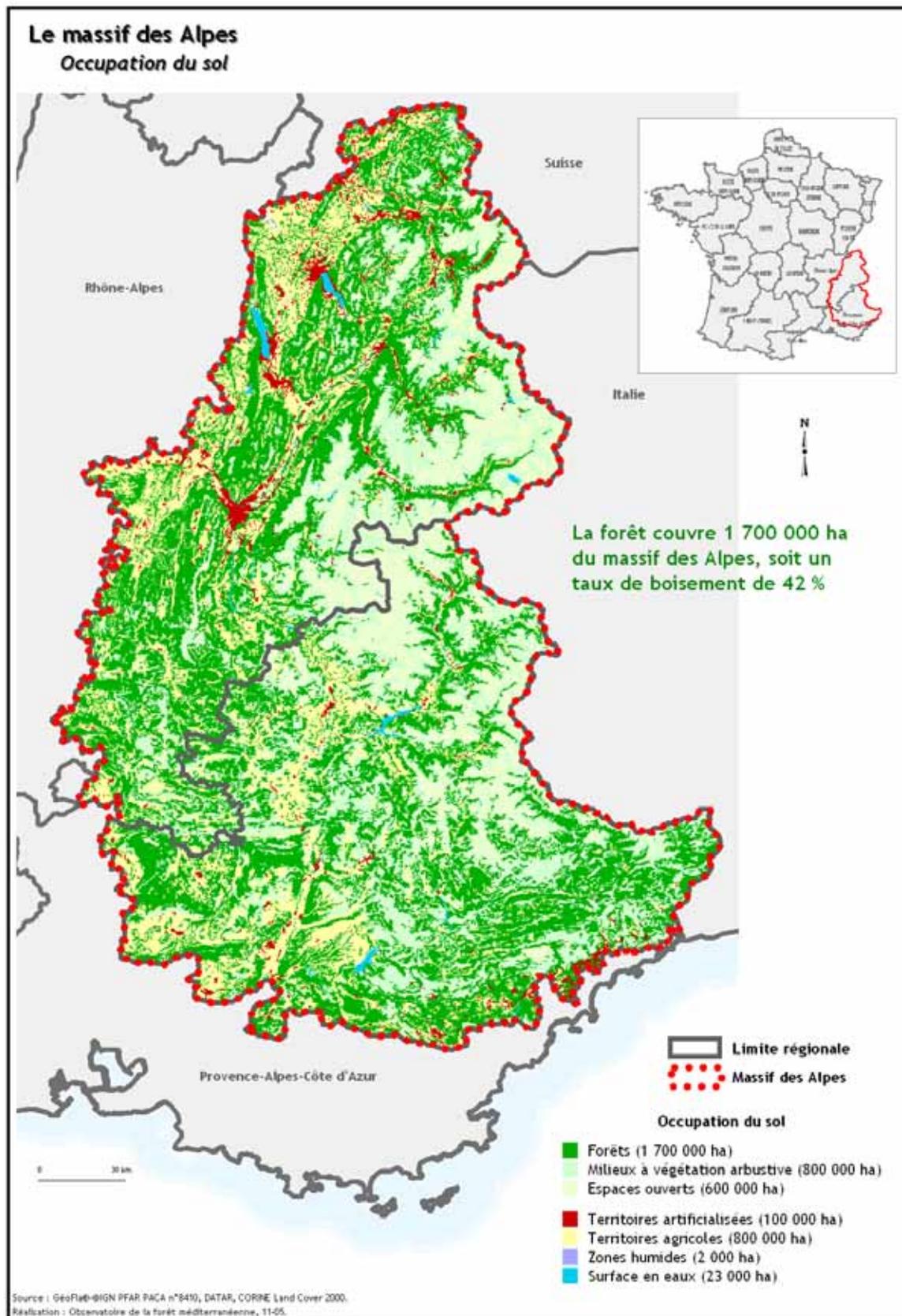
D'un point de vue qualitatif, la qualité de l'eau est globalement bonne, même si subsistent quelques problèmes ponctuels. La pérennité de la ressource en eau dans un massif, où elle paraît trop abondante pour être économisée, implique de prendre conscience des problèmes rencontrés. Il faut s'attendre à la montée en charge des conflits d'usage.

## **4 - Richesses de la forêt alpine**

La forêt représente sur l'ensemble du massif 1,7 millions d'hectares, soit 41 % de la superficie du massif alpin. Elle constitue à la fois un cadre de vie de qualité, une source d'économie et d'emplois, une protection contre les risques naturels et un lieu privilégié de loisirs et de tourisme. Face à l'accroissement de l'effet de serre, la forêt est un milieu d'intérêt majeur pour la fixation du carbone. Elle assure des services non marchands d'intérêt public et abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Elle garantit la biodiversité. La loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt dit que « sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales ».

Une quinzaine de chartes forestières ont été élaborées dans le massif alpin et un réseau d'échanges s'est constitué. 37 % du massif alpin est couvert par une charte ou un projet de charte. La moitié des contrats de pays et des contrats de développement sur le massif des Alpes possèdent des chartes forestières sur leur territoire.

Composante essentielle du cadre de vie, fixatrice de CO<sub>2</sub>, protectrice de la biodiversité, la forêt alpine joue un rôle essentiel dans l'environnement du massif dont elle construit les paysages et protège l'environnement. Sa faible valeur marchande, résultats d'une filière trop longtemps délaissée, pourra avoir de sévères conséquences sur le développement de cet espace.



## Couverture forestière du massif alpin

## **5 - Importances des risques naturels**

### **Les risques naturels**

Les zones de montagne sont des territoires à risques. Le massif alpin n'échappe pas à la règle et présente par son relief, ses roches, son climat et sa végétation, un milieu favorable à la manifestation de phénomènes naturels. Les éboulements, les effondrements de terrain, les avalanches, les « laves torrentielles » peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour le développement du massif. Il faut prendre conscience de ces dangers afin de pouvoir les prévenir.

Les crues torrentielles font partie des risques naturels les plus dommageables. Leurs conséquences sont amplifiées par la concentration des habitants et des installations économiques, sportives ou ludiques dans les vallées et sur les rives des lacs, des rivières et des torrents. Les risques d'avalanche et de mouvement de terrain constituent également un danger majeur sur tout le territoire. La nouvelle cartographie sismique de la France place l'ensemble du massif en aléa faible à moyen. Les risques industriels qui concernent surtout les vallées et notamment le sillon alpin, la vallée de la Maurienne et la haute vallée de la Durance peuvent se conjuguer aux risques naturels et provoquer de graves accidents.

Les actions conduites par les pouvoirs publics en termes de gestion des risques passent principalement par les plans de prévention des risques qui restent de l'initiative de l'Etat et des mesures de réduction de la vulnérabilité qui ne font pas appel à des travaux. Trop peu de communes en sont dotées. Des actions d'information, de prévention et de protection contre les risques naturels spécifiques à la montagne s'imposent pour asseoir son développement sur ces spécificités. La réglementation, et notamment les directives nationales adoptées après chaque catastrophe naturelle, doivent être adaptées aux spécificités de la montagne.

### ***La restauration des terrains de montagne***

La restauration des terrains de montagne désigne à la fois une politique publique, un ensemble de techniques relevant du génie civil et du génie biologique et enfin un service chargé de mettre en œuvre cette politique. Apparue au XVIII<sup>e</sup> siècle, précisée dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, développée entre 1860 et 1940, elle a été délaissée jusqu'aux années 1980 malgré de graves accidents, notamment des avalanches meurtrières dans les années 1970.

Le service public de restauration des terrains de montagne ne s'exerce que lorsqu'une « érosion active et à haut risque » est constatée. Il ne dispose pas des moyens nécessaires à une politique active. Les ouvrages ne sont pas recensés de façon systématique, ni dotés d'un indispensable « plan de gestion et d'entretien ». L'Etat qui « dit le risque » favorise plutôt des mesures comme le zonage et la réduction de vulnérabilité ne faisant pas appel directement à des travaux<sup>5</sup>. La politique de restauration des terrains de montagne accompagne néanmoins les collectivités dans les travaux de protection.

Dans le massif alpin, les services de restauration des terrains de montagne sont présents dans les départements de Haute- Savoie, Savoie, Isère, Hautes- Alpes, Alpes de Haute- Provence et Alpes- Maritimes. Ils mettent en œuvre, sur des terrains domaniaux, une politique de défense active contre les risques naturels. Ils aident les communes pour mener une politique de défense passive. Ces ouvrages communaux ne sont malheureusement pas recensés de façon systématique, ni accompagnés d'un indispensable « plan de gestion et d'entretien ».

---

<sup>5</sup> Note de G. Brugnot et Y. Cassayre- « De la politique française de restauration des terrains en montagne à la prévention des risques naturels ».

## Chapitre 3 : Les montagnards, une population en forte croissance

En 1999, les 1748 communes du massif des Alpes accueilleraient 2 389 112 habitants, ce qui correspond à une densité de 60 habitants/km<sup>2</sup>. La zone de montagne comprend 1509 communes et 1 416 380 habitants pour une densité de 36 habitants/km<sup>2</sup>.

### 1 - Une population jeune

La répartition par tranche d'âge montre des différences notables avec la France entière. La part des moins de 29 ans et celle des plus de 60 ans est plus faible dans le massif qu'au niveau national. L'écart se fait dans la tranche de pleine activité, entre 30 et 59 ans. La population active est plus importante sur le massif que dans le pays. Ce résultat est probablement la conséquence du solde migratoire et de l'arrivée dans le massif de populations actives plus jeunes que les populations résidentes.

Répartition de la population par tranche d'âge en %			
	Alpes		France
	Zone de Massif	Zone de Montagne	
moins de 14 ans	18,2	18,7	19,5
15-29 ans	19,3	18,2	22
30-59 ans	43,9	42,5	35,2
60-74 ans	11,3	13,4	14,9
75 ans et plus	7,3	7,2	8,4
Total	100	100	100

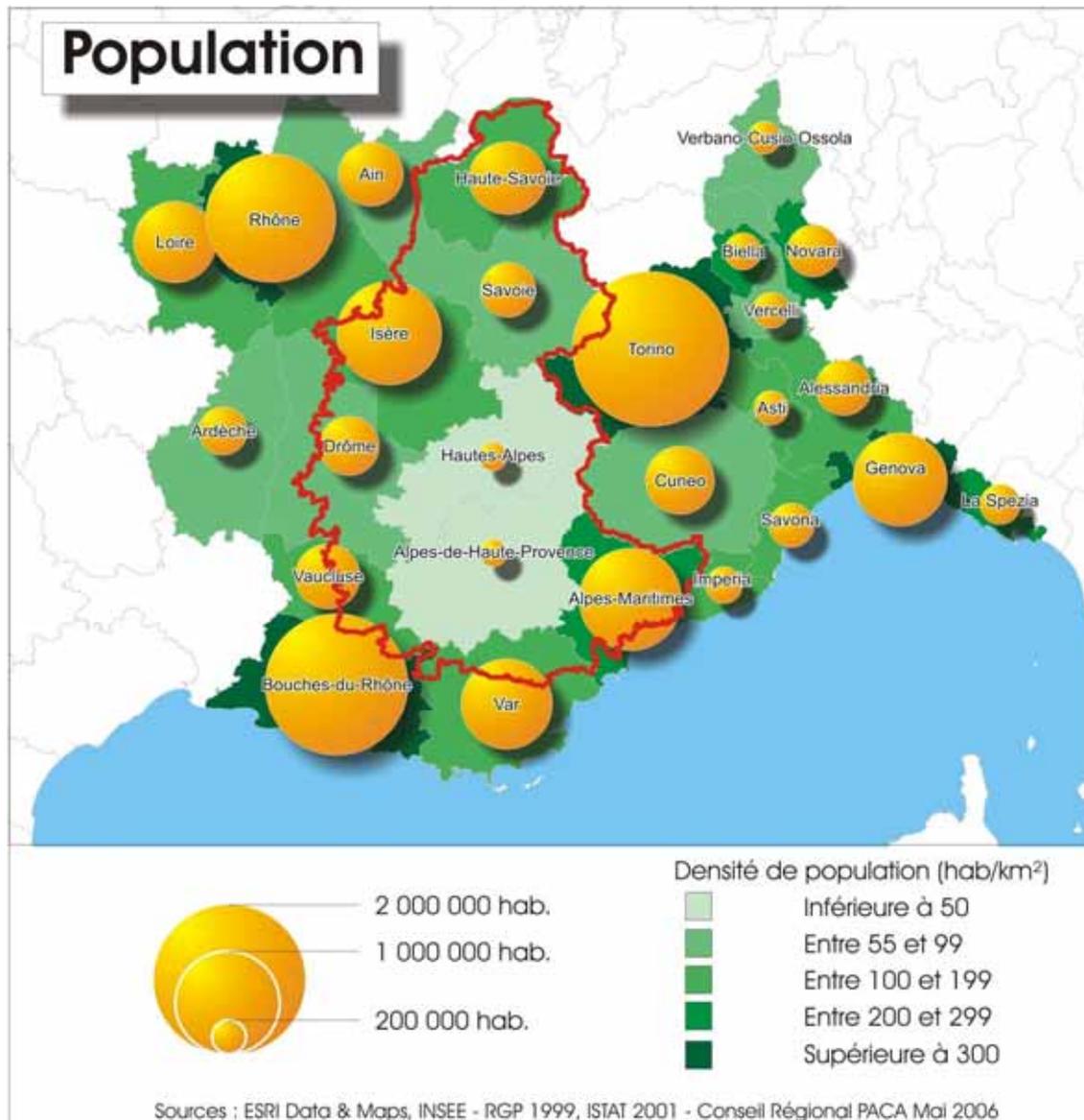
Source : I.N.S.E.E.- R.G.P. 1999

La population de la zone de montagne est plus âgée que celle de la zone de massif : 20,6 % a plus de 60 ans dans la zone de montagne contre 18,6 % dans le massif.

Au niveau départemental, il est intéressant de souligner que :

- la population de l'Isère et de la Haute-Savoie est plutôt jeune. Ce sont les départements les plus dynamiques du massif.
- la population des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes Maritimes et de la Savoie est plutôt âgée, mais vieillit moins vite qu'au niveau national.

Répartition par tranche d'âge de la population en % par départements en 1999										
	4	5	6	26	38	73	74	83	84	France
Moins de 20 ans	23,1	23,8	21,1	25,4	25,8	24,4	26,1	22,8	25,2	25,6
de 20 à 59 ans	50,5	52,1	51,2	52,1	55,7	54,7	56,3	50,5	52,5	53,8
60 ans et plus	26,4	24,1	27,7	22,5	18,5	20,9	17,6	26,7	22,3	20,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



## Population des départements alpins

Les caractéristiques de la population du massif alpin par rapport au niveau national sont les suivantes<sup>6</sup> :

### Quant aux modes de cohabitation :

- La part des ménages composés d'une seule personne (12,6 %) est la même, mais elle augmente plus vite entre 1990 et 1999.
- La part des familles monoparentales (6,6 %) est plus faible, mais elle augmente plus vite entre 1990 et 1999.
- La part des couples avec enfants (49,1 %) est plus faible, mais elle diminue moins vite entre 1990 et 1999.

<sup>6</sup> Données issues d'un « portrait de territoire »-I.N.S.E.E. Provence-Alpes-Côte d'Azur 2005

Le profil des modes de cohabitation dans la zone de massif se rapproche de la moyenne nationale. La répartition des familles selon le nombre d'enfants célibataires âgés de moins de 25 ans en 1999 est la même dans le massif qu'au niveau national. Elle se traduit par l'accroissement du nombre de familles sans enfant (46 %) et la réduction des familles nombreuses (9,8 %) de 3 enfants et plus.

### Quant à la catégorie socioprofessionnelle des ménages :

La répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence n'est pas très différente de la moyenne nationale. Elle met en évidence la sous-représentation des agriculteurs, des ouvriers et des retraités et la surreprésentation des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et professions intermédiaires. Le massif alpin est de moins en moins un espace agricole. La part des cadres, professions intellectuelles supérieures augmente en revanche plus vite qu'au niveau national. Il faut voir dans ces mouvements un effet de la qualification croissante des actifs.

<b>Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence</b>				
	Massif		France	
	1 999	90-99 en %	1 999	90-99 en %
Ensemble	100	16,5	100	10,5
Agriculteurs	1,3	-25,7	1,6	-30,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,7	-1,2	5	-4,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	9,3	17,7	9,6	13,2
Professions intermédiaires	15,3	21,7	14,1	17,9
Employés	11,2	30,5	11,5	21,7
Ouvriers	18,9	0,6	19,4	-2,5
Retraités	28,8	20,8	30	13,3
Autres sans activité professionnelle	8,4	50,9	8,8	31,9

Source: INSEE - R.G.P. 1999

### Quant au niveau de formation :

Confirmant cette évolution, il faut aussi noter que la population de 15 ans et plus est davantage diplômée dans le massif qu'au niveau national. La part des titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme de niveau bac + 2 ou d'un diplôme de niveau supérieur est de 32,7 % dans le massif contre 29,8 % France entière. 16,8 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus est sans diplôme dans le massif contre 20 % la France entière.

### Quant au revenu moyen :

Le revenu net imposable moyen (16 726 € en 2002) est comparable à la moyenne nationale, mais évolue plus favorablement depuis 1997. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, il est équivalent en zone de montagne et en zone de massif. Le salaire net horaire moyen est supérieur de un point à la moyenne nationale pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Il varie de 7,55 € pour les ouvriers non qualifiés à 20,49 € pour les cadres. Il est légèrement supérieur en zone de montagne qu'en zone de massif.

C'est dans les départements de l'Isère, des Alpes-Maritimes et de la Haute-Savoie que le revenu annuel moyen est le plus élevé et dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence qu'il est le plus faible. Ces indicateurs sont confirmés par la part des ménages imposables, beaucoup plus élevée en Isère, Savoie et Haute-Savoie et dans les Alpes-Maritimes que dans le reste du massif.

<b>Revenu salarial annuel moyen en 2002 en €</b>	<b>Part des ménages imposables</b>	
Alpes-de-Haute-Provence	13 762	53,9 %
Hautes-Alpes	13 038	56,6 %
Alpes-Maritimes	15 513	60 %
Drôme	14 527	55,6 %
Isère	16 371	63,4 %
Savoie	14 997	62,7 %
Haute-Savoie	15 057	62,9 %
Var	14 099	57,7 %
Vaucluse	14 078	53,1 %
Province	15 102	57,2 %
France	16 282	60,6 %

**Source : Direction générale des impôts**

## **2 - Une forte croissance démographique**

Entre 1982 et 1999, la population du massif a augmenté de 20,8 % (7,8 % pour la France entière), passant de 1 976 627 habitants à 2 389 112 habitants, et celle de la zone de montagne a augmenté quant à elle de 23,4 %.

On peut observer :

- en moyenne annuelle, un ralentissement de la progression de la population entre 1990 et 1999 (+ 0,94 %) par rapport à 1982-1990 (+ 1,32 %) par réduction du solde migratoire (de 0,87 % à 0,52 %).
- un taux de mortalité en diminution, tout en restant plus élevé qu'au niveau national.
- un taux de natalité en baisse, plus faible qu'au niveau national.

L'évolution de la population du massif entre 1990 et 1999 met en évidence le dynamisme de la partie massif des départements des Alpes-Maritimes et du Var, résultat d'une économie résidentielle pour des actifs qui travaillent dans les grandes communes voisines et de l'arrivée d'une population retraitée. En Haute-Savoie, la forte croissance de la population est davantage reliée à la dynamique économique du département et à la proximité de Genève.

<b>Répartition de la population du massif par département</b>			
	1990	1999	90-99
Alpes-de-Haute-Provence	130 883	139 561	6,63 %
Hautes Alpes	113 300	121 419	7,16 %
Alpes Maritimes	148 796	167 597	12,63 %
Drôme	72 445	77 039	6,34 %
Isère	670 082	712 897	6,38 %
Savoie	348 261	373 258	7,17 %
Haute-Savoie	567 010	630 394	11,17 %
Var	78 407	90 988	16,04 %
Vaucluse	70 044	76 129	8,68 %
Massif	2 199 228	2 389 282	8,64 %

Source: INSEE-R.G.P. 1999

Ces données sont confirmées par la répartition du taux annuel moyen de la progression de la population en solde naturel et solde migratoire. Dans les départements des Alpes du sud, l'essentiel de l'accroissement de la population résulte du solde migratoire. Dans ceux des Alpes du nord, la répartition est beaucoup plus équilibrée. En Haute-Savoie et en Isère, le solde naturel est plus élevé que le solde migratoire. La population est plus jeune et l'activité est plus forte. Le solde migratoire rajeunit la population et améliore le niveau moyen de qualification.

<b>Taux annuel moyen de variation de la population en % 1990-1999</b>			
	Total	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
Alpes-de-Haute-Provence	0,72	0,02	0,7
Hautes-Alpes	0,77	0,21	0,56
Alpes-Maritimes	0,44	-0,05	0,49
Drôme	0,62	0,35	0,27
Isère	0,82	0,57	0,26
Savoie	0,77	0,38	0,39
Haute-Savoie	1,18	0,67	0,51
Var	1,08	0,12	0,96
Vaucluse	0,75	0,34	0,41
Massif	0,94	0,42	0,52
France	0,37	0,36	0,01

Source: INSEE-R.G.P. 1999

Les évaluations opérées depuis le recensement de la population de 1999 font apparaître une poursuite, et même une accélération de la progression de la population dans le massif. Entre 1999 et 2005, la population du massif est passée de 2 389 282 habitants à 2 501 058, soit une augmentation de 4,67 %. Les prévisions actuelles estiment qu'à l'horizon 2020 la population du massif serait de 2 795 000 habitants et à l'horizon 2050 de 3 264 000 habitants.

Les perspectives d'évolution future de la population sont donc extrêmement favorables, que ce soit pour la zone de montagne ou pour la zone de massif.

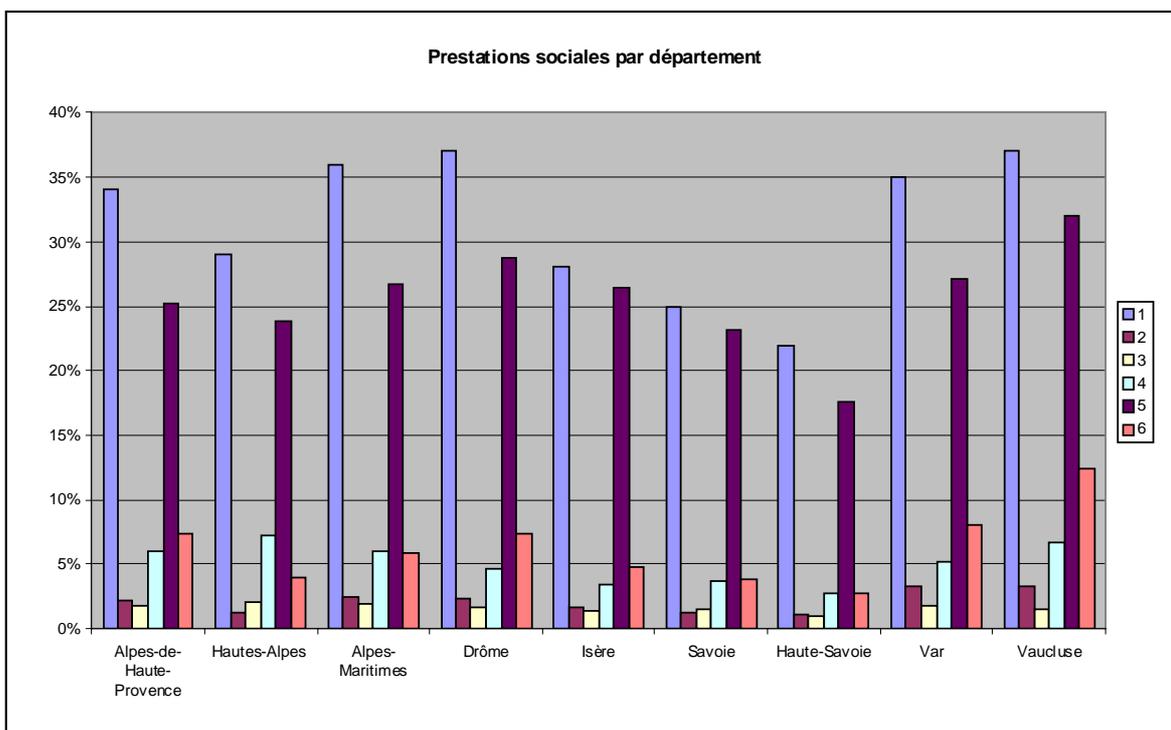
### 3 - Des conditions de vie inégales

Pour évaluer le niveau de vie des habitants du massif alpin, plusieurs ratios ont été calculés et présentés dans le tableau suivant :

- Ratio 1 : Part des familles monoparentales aidées (allocation de parent isolé, allocation de soutien familial). Cet indicateur évalue la part des familles monoparentales dont les revenus sont modestes.
- Ratio 2 : Part de la population de plus de 25 ans qui perçoit le Revenu Minimum d'Insertion. C'est un indicateur de pauvreté.
- Ratio 3 : Part de la population de plus de 20 ans qui perçoit l'allocation adulte handicapée.
- Ratio 4 : Part de la population de plus de 60 ans qui perçoit le minimum vieillesse.
- Ratio 5 : Part des résidences principales dont les occupants perçoivent une aide au logement (aide personnalisée au logement, allocation logement familial, allocation logement social).
- Ratio 6 : Part de la population totale couverte par la C.M.U. complémentaire.

<b>Prestations sociales par département dans le massif alpin</b>						
	1	2	3	4	5	6
Alpes-de-Haute-Provence	34 %	2,24 %	1,72 %	6,01 %	25,23 %	7,33 %
Hautes-Alpes	29 %	1,29 %	2 %	7,19 %	23,79 %	3,91 %
Alpes-Maritimes	36 %	2,42 %	1,94 %	5,97 %	26,65 %	5,94 %
Drôme	37 %	2,39 %	1,70 %	4,67 %	28,75 %	7,37 %
Isère	28 %	1,62 %	1,36 %	3,45 %	26,49 %	4,74 %
Savoie	25 %	1,29 %	1,56 %	3,72 %	23,18 %	3,85 %
Haute-Savoie	22 %	1,08 %	0,98 %	2,72 %	17,53 %	2,76 %
Var	35 %	3,33 %	1,82 %	5,16 %	27,05 %	8 %
Vaucluse	37 %	3,30 %	1,55 %	6,68 %	31,98 %	12,45 %
France	36 %	2,46 %	1,63 %	5,88 %	25,78 %	
Colonne 1: Part des familles monoparentales aidées						
Colonne 2 : Part de la population de plus de 25 ans qui perçoit le R.M.I.						
Colonne 3 : Part de la population de plus de 20 ans qui perçoit l'A.A.H.						
Colonne 4 : Part de la population de plus de 60 ans qui perçoit le minimum vieillesse						
Colonne 5 : Part des résidences principales qui bénéficient d'une aide au logement						
Colonne 6 : Part de la population couverte par la C.M.U. complémentaire						

**Source : C.A.F.**



**SOURCE : C.A.F.**

Ces indicateurs mettent en évidence des situations contrastées d'un département à l'autre :

- les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie sont ceux dont les habitants perçoivent le moins de prestations sociales. Ce sont ceux dont le revenu fiscal déclaré par unité de consommation est le plus élevé.
- les départements de Savoie et des Hautes-Alpes sont en situation intermédiaire. La part élevée de la population de plus de 60 ans qui perçoit le minimum vieillesse dans les Hautes-Alpes est à signaler.
- les départements de la Drôme et des Alpes-de-Haute-Provence bénéficient en valeur relative de davantage de personnes couvertes et sont en situation moins favorables.
- les départements du sud du massif, Alpes Maritimes, Var et Vaucluse sont ceux dont les habitants sont le plus accompagnés par les prestations sociales.

## 4 - Une culture montagnarde

Au-delà de ces aspects quantitatifs, la population de la montagne alpine présente des spécificités qui relèvent d'une culture de la montagne, d'une « économie patrimoniale » qui ne concerne pas seulement les habitants qui en sont originaires, mais s'étend aussi à de nombreux nouveaux arrivants. Le succès que rencontrent les nombreuses manifestations liées à la montagne et à son histoire, la valorisation du petit patrimoine, les nombreuses « fêtes » du bois, de la randonnée, des champignons, de la forêt, le retour à des traditions oubliées en portent témoignage. Les pôles d'économie du patrimoine<sup>7</sup> ont été conçus sur l'idée que le patrimoine culturel et naturel représente des ressources au même titre que les matières premières, l'industrie ou les services. Ils sont autant de potentialités de développement économique, historique, culturel. C'est ainsi que deux pôles ont été constitués en zone de massif. L'un dans le pays d'Apt autour de l'ocre, l'autre dans le Diois. Un troisième est en cours dans la vallée de la Maurienne.

Comme note la sociologue H. Dubois de Montreynaud<sup>8</sup>, « les pays de montagne » ont en commun des éléments, des conditions de vie difficiles, d'altitude et de pente, qui obligent les habitants à des stratégies d'adaptation volontaristes et spécifiques. Ces pays sont marqués par une économie agropastorale qui a dessiné les paysages et induit un rapport à l'espace et au temps particulier ».

C'est ainsi que les montagnards présentent une force d'action collective et une solidarité indispensable pour affronter des conditions de vie difficiles. Le rapport au silence, à la solitude, les rituels liés aux éléments, notamment à l'eau, les musiques mêmes qui portent loin sont valorisées par de nouveaux habitants en quête de racines. Chaque territoire veut désormais s'affirmer dans ses identités.

---

<sup>7</sup> Les pôles d'économie du patrimoine- C.Virassamy-D.A.T.A.R.-2002

<sup>8</sup> Montagne et société : quelles attentes réciproques ? Rencontres nationales de la montagne – Gap - 2002

## Chapitre 4 : Un espace rural de nouvelles campagnes

La montagne relève pour une grande part de l'espace rural. Celui-ci évolue rapidement avec la réduction du poids de l'agriculture et le développement de l'économie résidentielle autour de quatre fonctions<sup>9</sup> :

- une fonction « habitat » qui connaît un développement spectaculaire dans une logique de périurbanisation accrue,
- une fonction « productive » qui s'affirme et se diversifie avec de nouveaux rôles attribués à l'agriculture, un poids significatif de l'activité industrielle et un mouvement long de tertiarisation,
- une fonction « récréative et touristique » dans un contexte général de mobilité,
- une fonction « de nature » enfin, compte tenu des enjeux majeurs que représente l'eau, le maintien de la diversité et la qualité du cadre de vie.

La combinaison entre ces fonctions se traduit par trois visages de la France rurale: la campagne des villes du rural périurbain à fonction résidentielle dominante, les campagnes les plus fragiles marquées par le recul économique et démographique et les nouvelles campagnes en recherche d'équilibre.

Le massif des Alpes comprend aussi bien de la campagne que des villes sur ses franges. Les périphéries de Nice, de Cannes, d'Avignon, le sillon Alpin en relèvent. Il comprend aussi des territoires en difficulté où la population et les activités diminuent : le nord des Alpes-Maritimes, la vallée de l'Ubaye, la Drôme provençale, le Trièves. Mais il est surtout l'expression de ces nouvelles campagnes. Le « rural à attractivité touristique et entrepreneuriale » doit sa dynamique à son attractivité résidentielle et au développement de l'économie touristique.

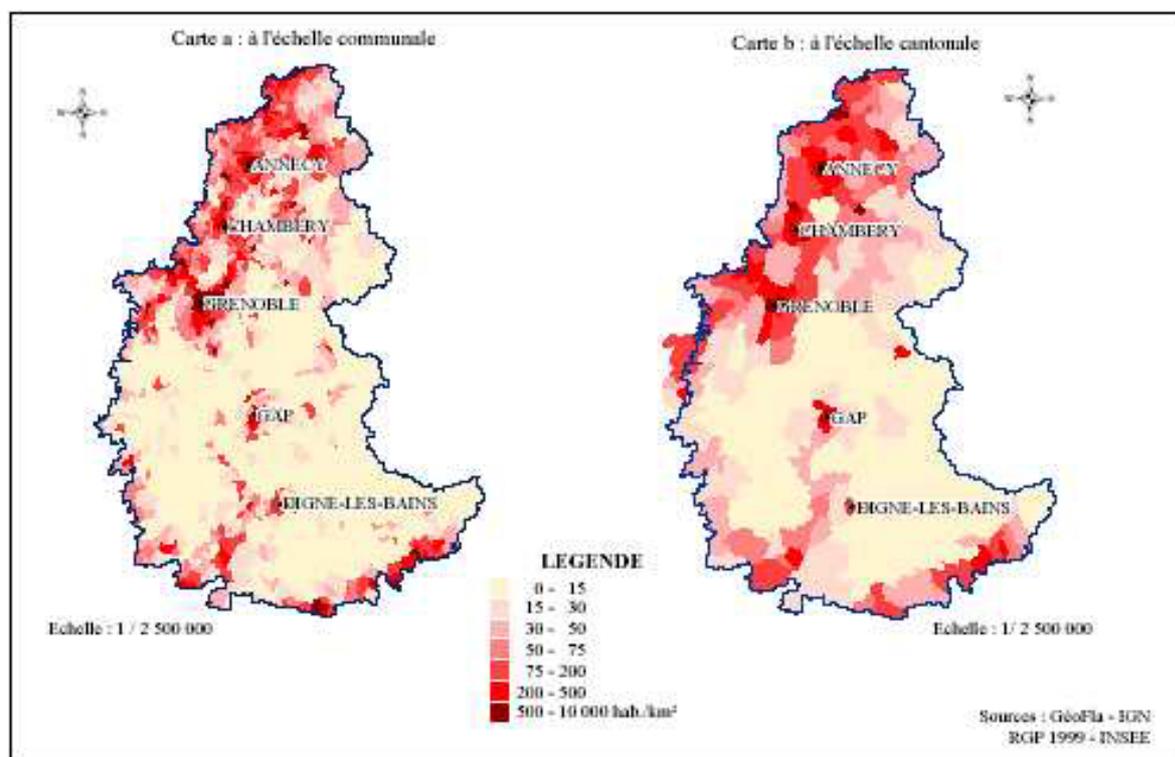
### 1 - L'inégale répartition de la population

Pour des raisons évidentes qui tiennent aux contraintes du relief, la répartition de la population dans le massif alpin oppose les piémonts de la périphérie à son centre. La densité moyenne de 60 h/km<sup>2</sup> n'a pas grand sens. Celle de la zone de montagne est de 39 h/km<sup>2</sup>. On peut distinguer :

- les espaces qui sont très peu peuplés, majoritairement au sud du massif : Baronnies, Diois, Vercors, Dévoluy, Ubaye, Monges, Oisans, Tinée.
- les espaces de campagne du sud de la zone : Ventoux, Luberon, Verdon, Plateau de Canjuers, Vésubie qui disposent d'un réseau de villes moyennes dynamiques: Apt, Pertuis, Manosque ; Draguignan, Vence, Valbonne et Carros sont sous influence des grandes villes du littoral
- Le Val Durance et surtout le Sillon Alpin de Grenoble à la frontière suisse concentrent l'essentiel de la population du massif.
- les vallées adjacentes (haute Vallée de la Durance, Maurienne, Tarentaise, Arve...) sont des axes de circulation majeurs du territoire et des portes vers l'Italie

---

<sup>9</sup> Quelle France rurale pour 2020 ? D.A.T.A.R.- 2003.



## Densité de population en 1999

### 2 - Le mouvement d'urbanisation

Les treize premières communes du massif alpin, sauf Gap et Draguignan, n'ont connu qu'une croissance modérée entre 1990 et 1999. Mais la donnée est trompeuse dans la mesure où étant soumises à un intense mouvement de périurbanisation, ce sont leurs communes périphériques qui ont accueilli la plus grande part des nouveaux habitants.

Zone de massif alpin - Communes de plus de 19 000 habitants en 1999				
Commune	Département	P. 1990	P. 1999	90-99
Grenoble	38	150 758	153 317	1,69 %
Chambéry	73	54 120	55 786	3,07 %
Annecy	74	49 644	50 348	1,42 %
Gap	05	33 444	36 262	8,42 %
Saint Martin d'hères	38	34 341	35 777	4,18 %
Draguignan	83	30 183	32 829	8,76 %
Echirolles	38	34 435	32 806	-4,80 %
Thonon-les-Bains	74	28 401	28 927	1,85 %
Annemasse	74	27 669	27 253	-1,50 %
Aix-les-Bains	73	24 683	25 732	4,25 %
Fontaine	38	22 853	23 323	2,05 %
Voiron	38	18 686	19 794	5,92 %
Manosque	04	19 107	19 603	2,59 %

Source: INSEE-R.G.P. 1999

Il faut donc travailler sur une autre définition du territoire qui peut être celui de l'unité urbaine.

L'unité urbaine ( au sens INSEE) est définie par la continuité du bâti. C'est un ensemble tel qu'aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et qui abrite au moins 2 000 habitants. Comme le reste du territoire national, le massif alpin connaît un mouvement d'urbanisation marqué traduit par l'augmentation de la population de toutes ses agglomérations, au sens d'unité urbaine. Ce qui signifie que l'espace bâti s'est élargi et englobe davantage de communes. Cette analyse doit être toutefois tempérée par la dynamique propre à l'espace rural. La population des unités urbaines de plus de 25 000 habitants augmente en effet généralement moins vite que celle du massif.

Les résultats sont alors tout à fait différents.

<b>Unités urbaines de plus de 25 000 habitants</b>				
Département	Unités urbaines	1990	1999	90-99
06	Nice	856 661	889 265	3,80 %
38	Grenoble	405 213	419 468	3,50 %
84	Avignon	200 072	209 985	4,90 %
74	Annecy	126 788	136 771	7,80 %
73	Chambéry	104 884	113 443	8,20 %
74	Genève-Annemasse	76 514	81 026	5,90 %
74	Thonon les Bains	55 099	58 912	6,90 %
74	Cluses	51 179	56 920	11,20 %
38	Voiron	39 080	42 124	7,80 %
83	Draguignan	37 430	41 533	10,90 %
74	Sallanches	37 712	40 983	8,70 %
73	Aix les Bains	36 767	40 285	9,60 %
05	Gap	33 442	36 269	8,50 %
73	Albertville	30 372	31 157	2,60 %
04	Manosque	24 873	25 950	4,30 %
	Massif alpin	2 116 086	2 224 091	5,10 %

**Source: INSEE- RGP 1999**

C'est le cas des unités urbaines de Grenoble, Annecy, Chambéry, Genève- Annemasse, Thonon-les-Bains, Voiron, qui concentrent 36 % de la population du massif. Les deux unités urbaines les plus dynamiques qui ne sont pas les plus importantes sont Cluses et Draguignan. Cluses bénéficie d'un potentiel industriel de haut niveau dans le décolletage et Draguignan est plus tournée vers le littoral que vers la montagne.

L'étalement périurbain concerne toutes ces unités urbaines dont le poids de la commune-centre diminue au profit de leur périphérie. Ce mouvement généralisé pose de difficiles questions de développement et d'aménagement (sociabilité, déplacements, accès aux équipements collectifs).

### 3 - Le processus de métropolisation

Un processus de métropolisation est à l'œuvre dans le Sillon Alpin. De Grenoble à Genève, 1 680 000 habitants construisent une économie dynamique<sup>10</sup> sur quatre pôles urbains principaux : Grenoble, Chambéry, Annecy, Genève-Annemasse, renforcés par des pôles secondaires importants.

Genève-Annemasse et Grenoble, spécialisées dans les sciences du vivant, la microélectronique et les technologies de l'information, dynamisent la croissance de l'emploi industriel et des services aux entreprises.

A côté de ces deux grandes technopoles, Chambéry construit un pôle sur l'énergie et Annecy se développe dans le secteur de la mécatronique et du décolletage (Arve Industrie). Toute l'économie du Sillon Alpin est orientée favorablement par les activités de haute technologie. Entre 1975 et aujourd'hui, le Sillon Alpin est passé de 580 000 à 800 000 emplois, ce qui représente une progression moyenne de 8 480 emplois par an.

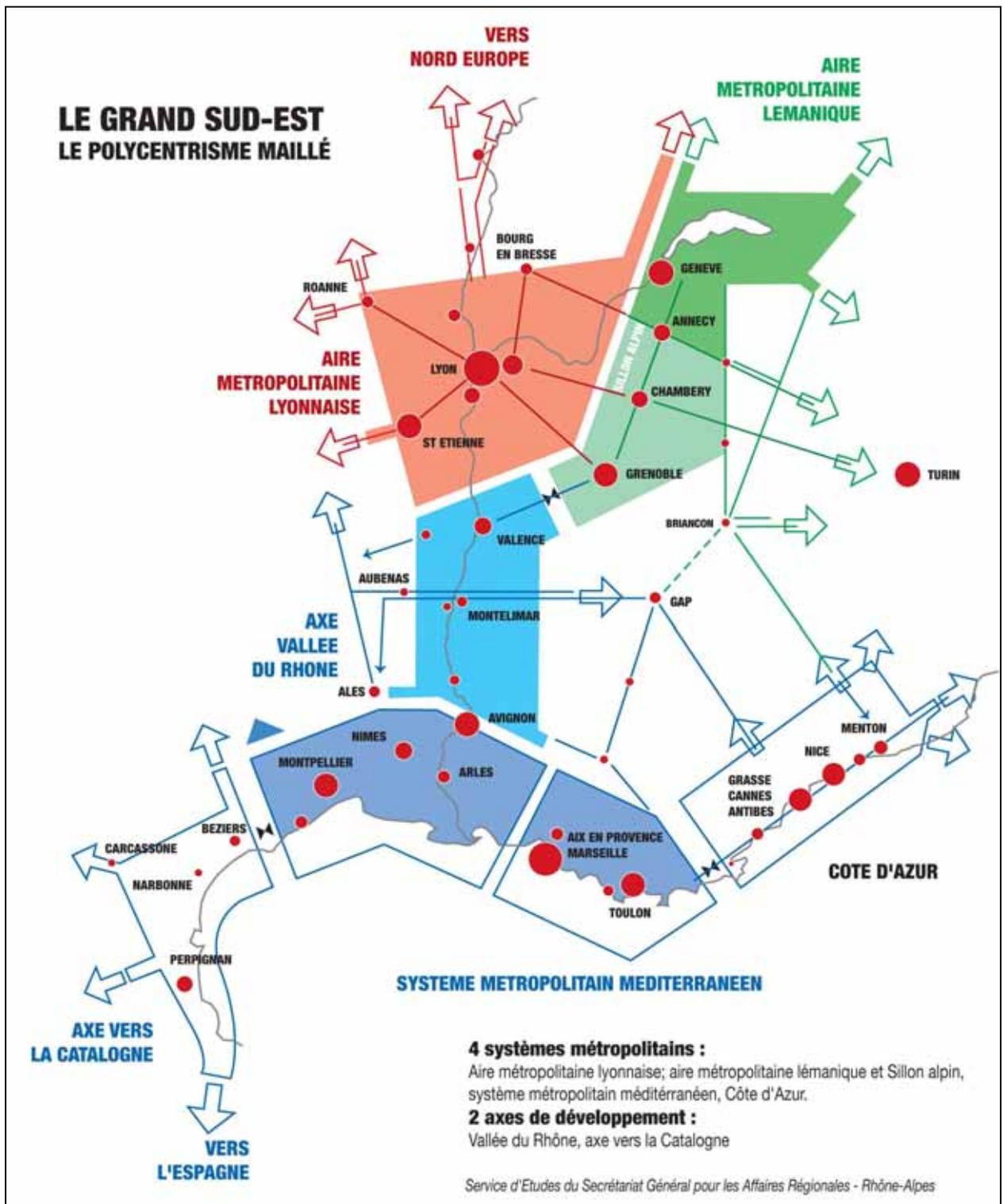
A une autre échelle, la vallée de la Durance fait aussi preuve d'un dynamisme marqué traduit par des soldes migratoires positifs avec les autres territoires. Les villes qui jalonnent la vallée sont particulièrement attractives. L'espace faiblement peuplé recule notamment dans la haute vallée du Var, les vallées de l'Ubaye et de la Blanche. La périurbanisation se développe notamment à Gap, Manosque et Digne. La frange sud du massif est sous l'influence des grandes métropoles voisines (Nice, Toulon, Marseille, Avignon).

Deux territoires métropolitains ont été retenus par la DATAR en août 2005 dans le cadre d'un appel à projets :

- La conférence des villes-centres et agglomérations de Rhône-Alpes, la région urbaine lyonnaise( RUL ) et le Sillon Alpin regroupent les agglomérations et villes d'Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne et Saint-Etienne, la ville de Valence, la région Rhône-Alpes et les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie,
- L'agglomération franco-valdo-genevoise relève d'une association régionale de coopération regroupant les intercommunalités françaises limitrophes du canton de Genève et le canton de Genève. Le dynamisme du nord du département de la Haute-Savoie est très dépendant de la Suisse voisine. L'aire d'influence de l'agglomération s'étend sur l'ensemble du département. La population frontalière se reporte vers des zones de plus en plus éloignées.

---

<sup>10</sup> Le Sillon alpin - Analyses et perspectives - Novembre 2004.



Carte du système métropolitain du massif dans son environnement

#### 4 - L'élargissement des aires urbaines

L'aire urbaine se définit comme un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain offrant au moins 5 000 habitants et par des communes rurales ou des unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci. Elle se caractérise par les déplacements domicile-travail.

Evolution des aires urbaines 1990-1999				
Département	Aires urbaines	P. 1990	P. 1999	90-99 en %
06	Nice	891 319	933 080	4,68 %
38	Grenoble	477 219	514 559	7,82 %
84	Avignon	270 744	290 466	7,28 %
74	Genève-Annemasse	185 038	212 248	14,70 %
74	Anncsey	161 604	189 674	17,37 %
73	Chambéry	117 013	131 280	12,19 %
74	Thonon les Bains	63 556	70 154	10,38 %
74	Cluses	37 546	61 109	62,75 %
83	Draguignan	39 375	44 851	13,90 %
05	Gap	38 930	44 773	15 %
38	Voiron	38 155	42 131	10,42 %
74	Sallanches	28 653	40 949	42,91 %
73	Aix les Bains	36 795	40 278	9,46 %
73	Albertville	30 512	35 431	16,12 %
04	Manosque	30 843	32 383	4,99 %
04	Digne les Bains	21 854	23 671	8,31 %
84	Apt	16 445	17 418	5,91 %
05	Briançon	16 071	17 023	5,92 %
74	Rumilly	12 692	15 020	18,34 %
74	Chamonix-Mont Blanc	11 648	13 354	14,64 %
73	St Jean de Maurienne	11 873	13 295	11,97 %
73	Bourg St Maurice		9 823	
74	Bonneville	15 317		
	Total	2 553 202	2 792 970	9,39 %

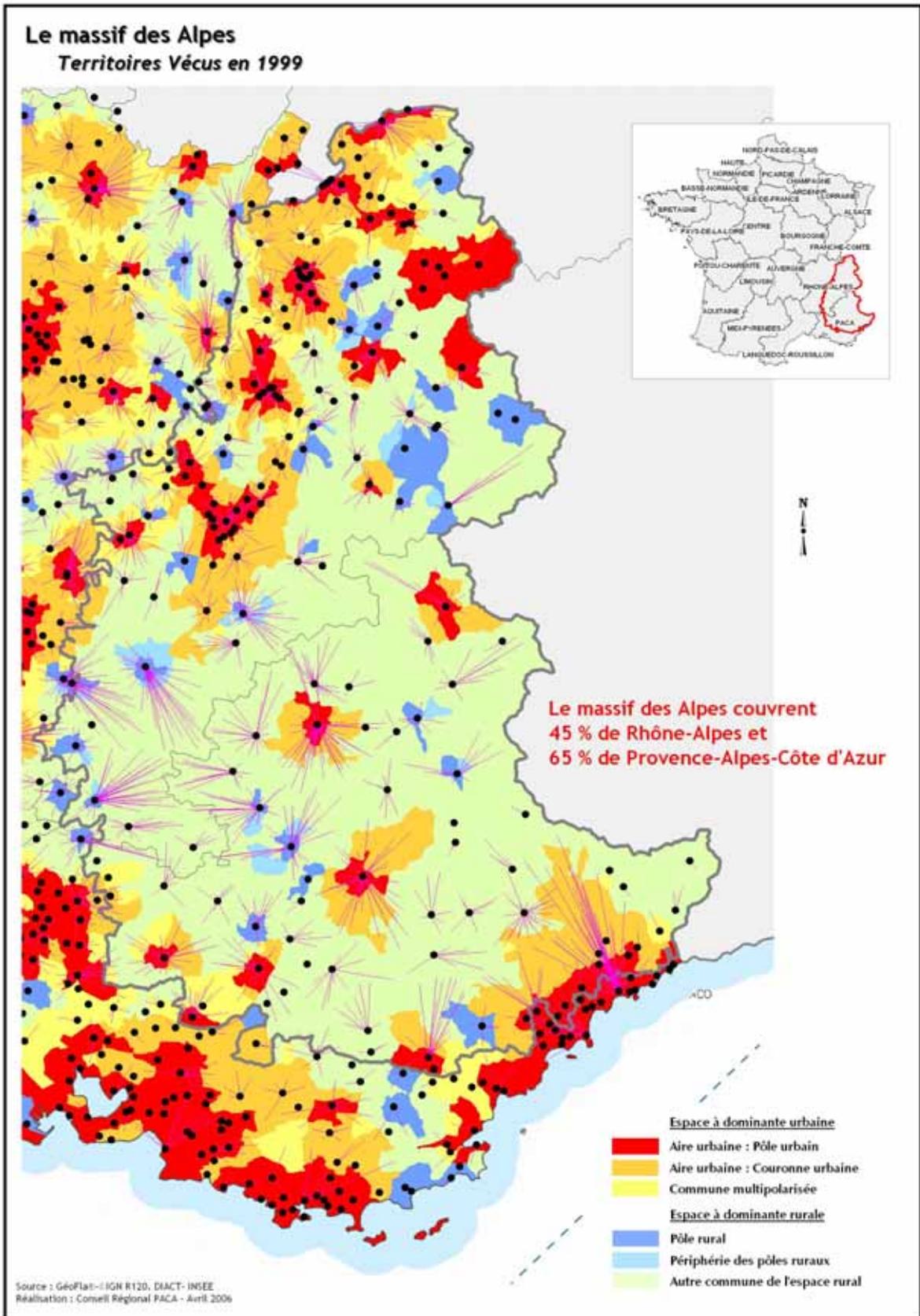
Source: INSEE-RGP 1999

La population des aires urbaines du massif alpin augmente beaucoup plus vite que celle des villes centres. L'accroissement des déplacements domicile-travail explique ces résultats.

L'élargissement des aires urbaines est la conséquence de l'augmentation des distances entre les lieux d'habitat et les lieux de travail ; il dépend des facilités de déplacements et édifie une économie résidentielle qui participe à la dynamique de l'espace rural. Toutefois, il faut souligner que ce mouvement est freiné par les tensions sur le marché foncier, la pénurie de logements sociaux et les contraintes environnementales.

Dans la frange sud du massif, une grande partie des actifs travaillent dans les grandes communes du littoral, notamment Nice, Toulon et Marseille. Dans la partie nord, Valence, Lyon et Genève sont des pôles d'emploi pour une partie non négligeable des actifs du massif de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie et de la Savoie C'est un réseau routier et autoroutier développé qui facilite les déplacements domicile-travail. Le caractère résidentiel des franges du massif s'affirme. Il traduit une nouvelle fonction de l'espace rural en général et montagnard en particulier.

Les pôles ruraux offrent de 2 000 à 5 000 emplois. Leur économie est dynamique et le cadre de vie recherché. Ils constituent des points d'appui pour le développement local et sont particulièrement nombreux dans le massif, notamment en Savoie : St Michel de Maurienne, Modane, Bourg-Saint- Maurice et en Isère : la Mure, Huez, Saint Laurent du Pont, Allevard, dans les Alpes-de-Haute-Provence : Forcalquier, Château-Arnoux, Sisteron, Barcelonnette, les Hautes-Alpes : Laragne, Embrun, la Drôme : Nyons, Dieulefit, Crest, le Var : Fayence et la Haute-Savoie : Faverges, Thônes, Morzine.



Carte des territoires vécus en 1999

## **5 - Le niveau d'équipement des communes**

### **De fortes inégalités**

Le niveau d'équipement des communes alpines varie sensiblement d'un territoire à un autre. Les communes du sud du massif du département du Vaucluse, de la vallée de la Durance, du Var et de la partie frontalière des Alpes-Maritimes dans le Mercantour sont généralement bien équipées. Celles du Sillon Alpin aussi. Dans la partie nord du massif sur des grandes stations de la Vanoise et du Beaufortain, on observe également un bon équipement. En revanche, tout un ensemble de communes au cœur du massif le sont beaucoup moins. C'est le cas notamment des Préalpes de Digne, du haut pays niçois, des Baronnies, du Buëch, du Diois et de l'Oisans. Les parties de massif de la Drôme, du sud des Hautes-Alpes et de l'Isère, du nord des Alpes-Maritimes, de faible densité, sont très mal équipées.

La donnée est confirmée par l'éloignement des équipements : il est inférieur à 8 km pour la plupart des communes de Savoie, de Haute-Savoie, du nord de l'Isère, du sud du massif. Il est supérieur à 15 km dans le haut pays niçois, le haut Var, le Diois, le Nyonsais ou le Valgaudemar. Dans les autres parties du massif, il se situe entre 8 et 15 km. La carte de la distance à la commune la plus fréquentée traduit le niveau de l'équipement routier et autoroutier et montre le rôle des grandes vallées dans l'accessibilité des communes aux services et aux équipements. De fait, de nombreuses communes dans le centre et le sud du massif souffrent d'un sous-équipement qui limite les nouvelles installations.

L'offre de soins médicaux et de services à la personne est limitée par la distance parcourue. Les médecins souhaitant exercer dans le cadre de cabinets médicaux et leur installation dans les grandes stations est particulièrement onéreuse. Les formations aux métiers des services à la personne ne sont pas présentes sur les territoires où il existe pourtant une forte demande.

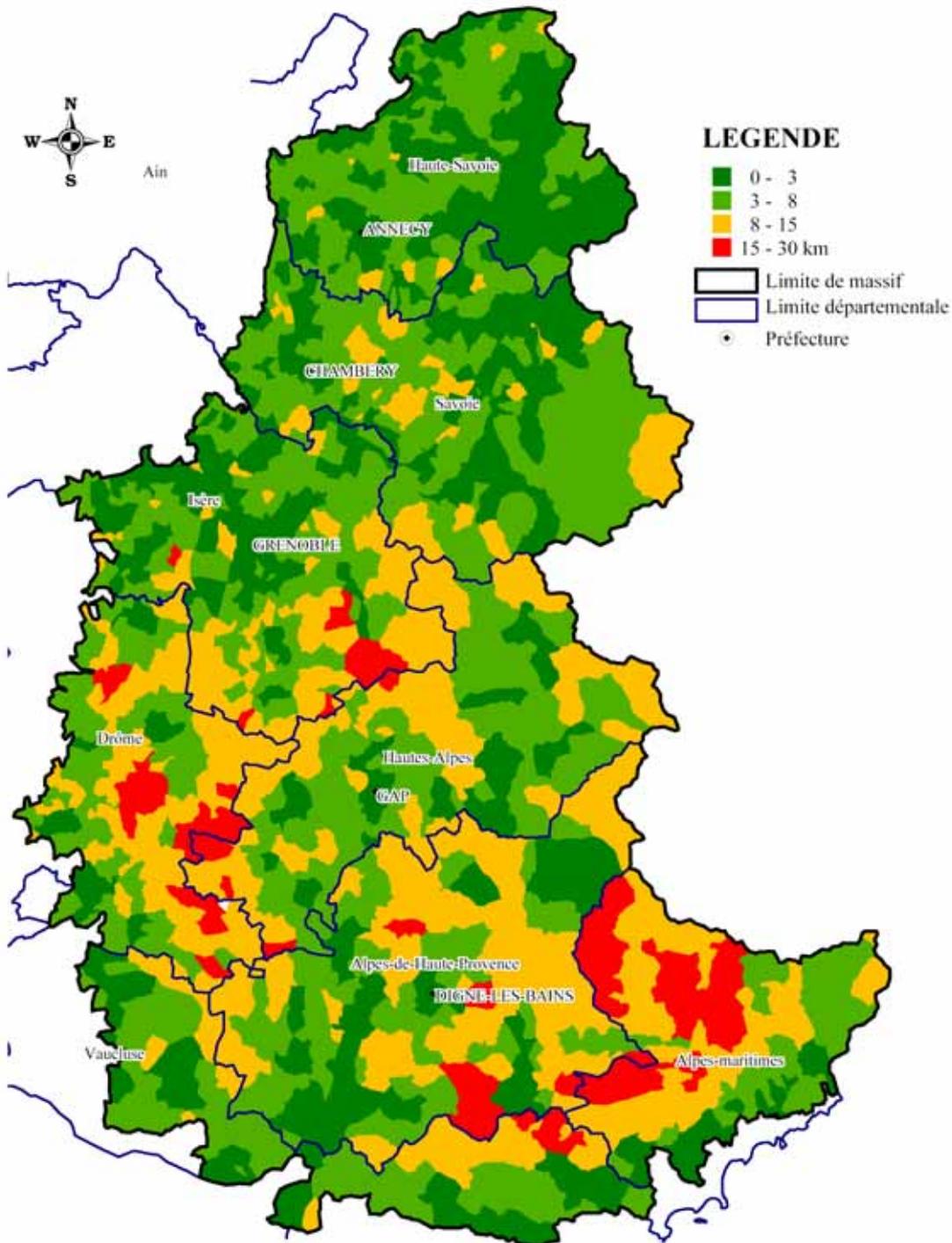
### **Le déficit en logements**

Comme au niveau national, le parc de logements augmente plus vite que la population du massif : + 13,2 % entre 1990 et 1999. Sur les 1 450 485 logements recensés en 1999, 67,1 % sont des résidences principales, mais 26 % sont des résidences secondaires contre une moyenne de 10 % au niveau national.

La part relative des logements individuels est nettement plus faible qu'au niveau national : 48,5 % contre 56,5 %. Mais la pénurie de logements se traduit par un faible taux de vacance (5,7 % contre 6,8 % France entière), notamment dans le logement social qui ne représente que 12 % du parc contre 17,2 % au niveau national. La pénurie de logements sociaux et intermédiaires handicape gravement le développement du massif. Un problème spécifique est celui du logement des travailleurs saisonniers. Des programmes adaptés ont été conduits ces dernières années, notamment en Savoie, mais l'offre reste insuffisante. Il y a aussi proportionnellement davantage de meublés et de personnes logées par leur employeur en zone de massif qu'en France entière.

La carte de la densité de logements en 1999 reflète évidemment celle de la population. La comparaison du nombre de logements mis en chantier depuis 1968 montre que les communes du nord du massif, notamment dans le Sillon Alpin, construisent davantage que celles du sud.

## Eloignement des équipements dans le Massif des Alpes



**Eloignement des équipements :** distance d'accès aux 36 équipements :  
Pompiers, Gendarmerie nationale ou commissariat de police, Trésorerie,  
Notaire, Vétérinaire, Garage, Distribution de carburant,

Maçon, Plâtrier peintre, Electricien, Menuisier charpentier ou plombier,  
supermarché, supérette, Boulangerie pâtisserie, boucherie charcuterie,  
Bureau de poste, banque, Magasin de vêtements, de chaussures,  
d'électroménager, de meubles, Droguerie

Salon de coiffure, bureau de tabac, Ecole primaire, Collège, Etablissement  
de santé, Ambulance, Dentiste, Infirmier, Laboratoire d'analyses médicales,  
Masseur-kiné, Médecin généraliste, Pharmacie, Cinéma

Echelle : 1 / 1 500 000

0 15 30 45 60 75 km



Source : Inventaire communal 1998 - INSEE

Réalisation : Commissariat à l'aménagement,  
au développement et à la protection des Alpes  
Béatrice NAVETTE - 2004

## 6 - Une intercommunalité en construction

### Les communautés de communes et d'agglomérations

Le massif alpin est inégalement engagé dans l'intercommunalité.

Si les communautés de communes sont fréquentes dans la partie ouest de la Savoie et de la Haute-Savoie, dans la Drôme et les Hautes-Alpes (quoique Gap n'en relève pas), l'intercommunalité est beaucoup moins développée dans certains massifs (Chablais, Mont Blanc, Vanoise, Belledonne) et dans le Sisteronais, le Haut Var ou l'arrière-pays de Menton.

Trois communautés d'agglomération (quatre, si on compte celle du pays du Voironnais dont une commune ne relève pas du massif) dans la partie nord du massif se sont constituées autour des villes principales.

En revanche, les villes-centre des communautés d'agglomération de la partie sud du massif ne font pas partie de la zone de massif. La moitié des communes qui en relèvent se situe dans cette zone.

Achever l'intercommunalité est une nécessité pour le massif. Une politique novatrice de services publics passe par la transversalité des interventions publiques. Les maisons de services publics, les espaces ruraux emploi-formation et les maisons des saisonniers montrent la voie à suivre.

Communautés d'agglomération du massif alpin						
			Ville centre			
Totalement dans le massif		Nb de communes.	Population	Commune	Population	Poids V.C.
Communauté d'agglomération d'Annecy		13	133 329	Annecy	50 348	38 %
Chambéry Métropole		24	120 000	Chambéry	55 786	46 %
Grenoble Alpes Métropole		26	396 792	Grenoble	153 317	39 %
<b>Partiellement dans le massif</b>						
Communauté d'agglomérations du pays Voironnais		34	85 000	Voiron		
Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin		25	60 597	Carpentras	26 090	43 %
Communauté d'agglomération Dracenoise		16	80 405	Draguignan	32 829	41 %
Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis		16	159 392	Antibes	72 412	45 %
Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence		5	65 614	Grasse	43 874	67 %
Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur		23	489 914	Nice	342 738	70 %
Communauté d'agglomération Riviera Française		10	64 009	Menton	28 812	45 %

Source : Ministère de l'intérieur

Cette caractéristique est une preuve de la dépendance économique et administrative du massif à l'égard des grandes villes qui lui sont parfois extérieures. Sa partie sud notamment se situe dans l'aire d'attraction de la métropole du littoral.



## Les pays

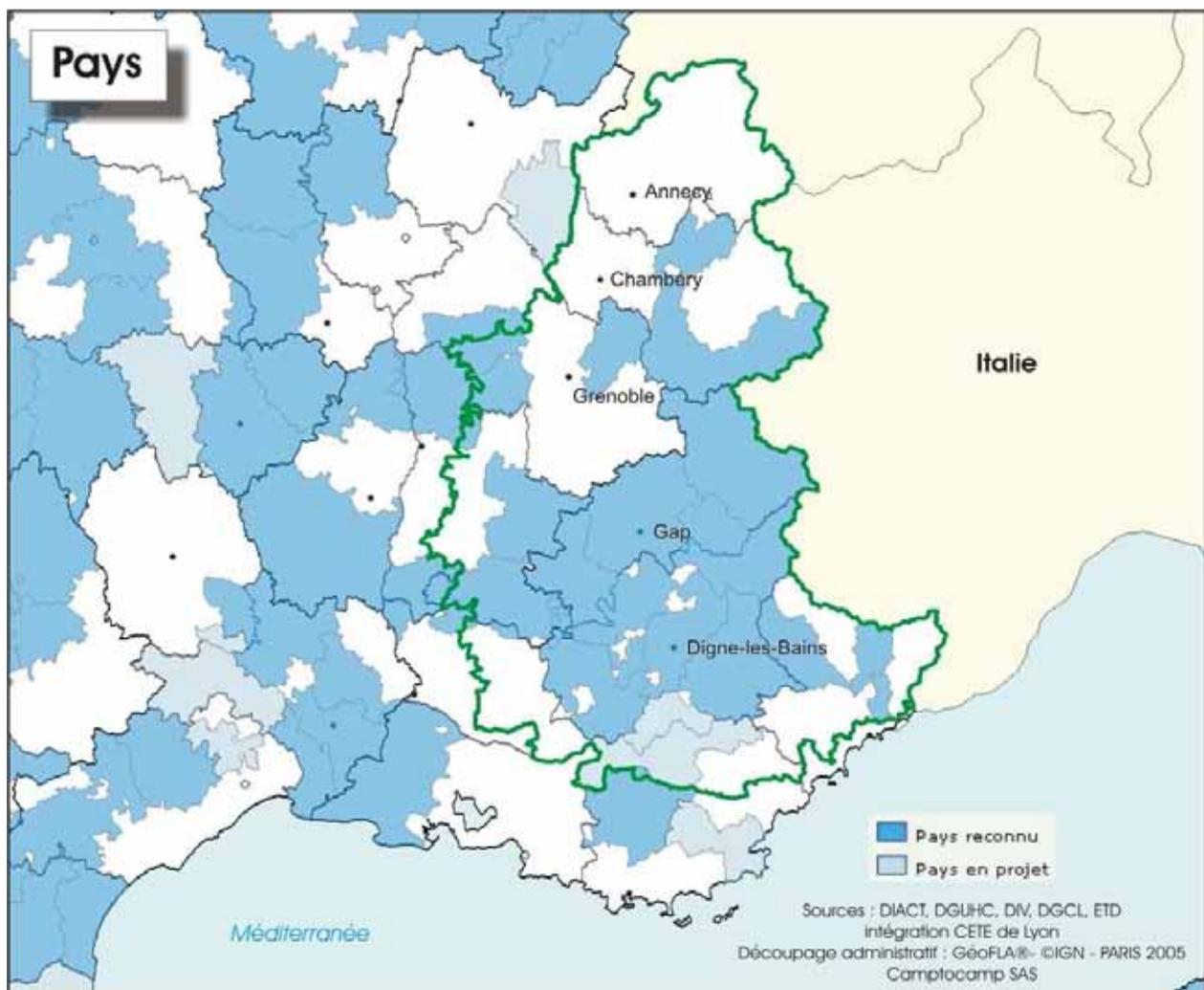
La démarche de pays ne concerne qu'une petite partie du massif alpin. Les 18 pays reconnus regroupent 788 communes et 644 100 habitants. Totalement absents en Haute-Savoie, réduits à un seul dans le Vaucluse (« L'autre Provence » s'étend aussi dans la Drôme jusqu'au Rhône), les pays sont plus nombreux dans la partie sud du massif où ils recouvrent presque totalement les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, la partie massif du Haut-Var et des Alpes-Maritimes. Douze des quatorze pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur se situent dans la zone de massif.

La démarche de pays, conçue pour permettre aux communes en milieu rural de construire un projet commun de développement, n'est pas encore conduite par la majorité des communes du massif alpin. La démarche de projet s'est conclue pour les 12 pays de Provence- Alpes- Côte d'Azur par la signature de contrats de pays en décembre 2004 avec la Région et l'Etat. La Région Rhône-Alpes a mis en œuvre pour sa part une politique de développement territorial fondée sur un outil contractuel, le contrat de développement Rhône-Alpes (C.D.R.A.) qui s'applique à l'ensemble de son territoire.

### Les parcs naturels régionaux

Les six parcs naturels régionaux du massif constituent également des territoires de projets. Leurs interventions se placent dans le cadre d'une charte de parc actuellement en révision pour la plupart d'entre eux. Lorsqu'un parc comprend des pays, les chartes de pays doivent être compatibles avec celles de parcs.

<b>Pays dans le massif alpin- Etat 2005</b>				
	Département	Ville Principale	Communes	Population
Asse-Verdon-Vaire-Var	04	Castellane	39	9 000
Dignois	04	Digne	25	25 000
Durance-Provence	04	Château-Arnoux	8	16 000
Embrunais-Savinois-Ubaye	04 + 05	Embrun	31	19 000
Gapençais	05	Gap	74	65 000
Grand Briançonnais	05	Briançon	37	32 000
Haute-Provence	04	Manosque	44	56 000
Paillons	06	Contes	11	21 000
Sisteronais-Buëch	04+05+26	Sisteron	86	25 000
Vallée d'Azur-Mercantour	06	Puget-Théniers	25	6 000
De la Vésubie	06	Roquebillère	7	5 100
Verdon	04+83	Rians	44	27 000
L' Autre Provence	84+26	Nyons	120	113 000
Albertville	73	Albertville	31	50 000
Diois	26	Die	52	10 000
Grésivaudan	38	Crolles	49	89 000
Maurienne	73	St Jean de Maurienne	62	42 000
Sud Grésivaudan	38	Saint Marcellin	43	35 000
Total			788	644 100



## 7 - Les zones de revitalisation rurale

La loi du 4 février 1995 sur l'aménagement et le développement durable des territoires exonère de taxe professionnelle les entreprises qui, à partir du 1er janvier 1995, investissent dans certaines zones rurales en difficulté, d'impôt sur les bénéfices les entreprises nouvelles et de charges sociales patronales celles qui embauchent.

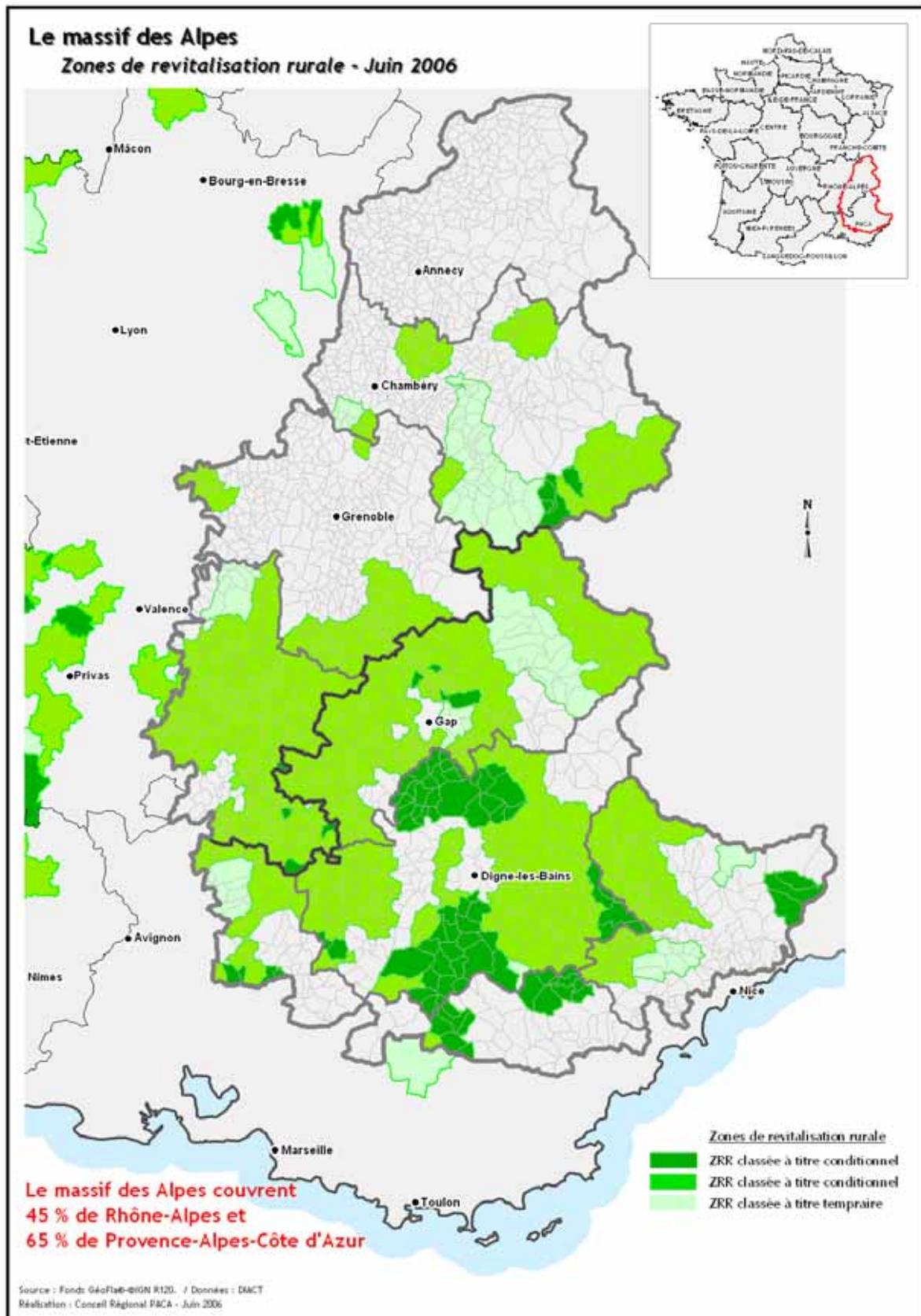
Les zones de revitalisation rurale sont constituées au sein des territoires ruraux de développement prioritaire par des communes de faible densité caractérisé par le déclin de la population totale, le déclin de la population active et un taux de population active supérieur au double de la moyenne nationale.

La loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux, modifie le dispositif en actualisant le zonage et en étendant les exonérations d'impôts pour les créations d'entreprises, l'attribution d'aides à l'installation des médecins et des vétérinaires, d'aides à l'acquisition et à la réhabilitation du bâti.

Le décret du 21 novembre 2005 prend en compte les données du RGP de 1999 pour établir un nouveau classement qui sera revu tous les 5 ans en fonction des évolutions démographiques et économiques constatées et tous les ans pour prendre en compte les modifications de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les communes concernées devront appartenir à un EPCI. à fiscalité propre.

### **Les territoires en zones de revitalisation rurale du massif alpin en 2006 jusqu'à fin 2007 :**

- Alpes-de-Haute-Provence : Ensemble des communes de l'arrondissement de Castellane, des cantons de Banon, Barrême, Digne les Bains ouest (sauf les communes de Aiglun et Champercier), La Javie, Le Lauzet-Ubaye, Mézel, La Motte du Caire, Moustiers-Sainte-Marie, Noyers-sur-Jabron, Reillanne, Riez, Saint-Etienne-les-Orgues, Seyne, Turriers, Valensole ainsi que les communes de Entrevennes, Forcalquier, Le Castellet, Limans, Lurs, Niozelles, Pierrerue, Puimichel et Sigonce.
- Hautes-Alpes : Ensemble des communes des cantons d'Aiguilles, L'Argentière-la-Bessée, Aspres-sur-Buëch, Barillonnette, Briançon-Nord, Briançon Sud (sauf Puy saint Pierre), Gap-Campagne (sauf Manteyer), la Bâtie-Neuve, Chorges, La Grave, Guillestre, le Monétier-les-Bains, Orcières, Orpierre, Ribiers, Rosans, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Etienne-en-Devoluy, Saint-Firmin, Savines-le-Lac, Serres, Veynes, Tallard ainsi que la commune de Briançon.
- Alpes-Maritimes : Ensemble des communes des cantons de Breil-sur-Roya, Coursegoules, Guillaumes, Puget-Théniers, Saint-Auban, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Villar sur Var (sauf Bairols, La Tour et Tournefort).
- Var : Ensemble des communes des cantons de Barjols, Comps-sur-Artuby, Tavernes.
- Vaucluse : Ensemble des communes des cantons de Bonnieux, Malaucène, Mormoiron, Sault.
- Drôme : Ensemble des communes des cantons de Bourdeaux, Buis-les-Baronnies, La Chapelle-en-Vercors, Châtillon-en-Diois, Crest - Nord (sauf Crest et Ourches), Crest - Sud, Die, Dieulefit, Luc-en-Diois, La Motte-Chalancon, Rémuzat, Saillans, Saint-Jean-en-Royans, Sédéron ainsi que la commune de Manas.
- Isère : Ensemble des communes des cantons de Clelles, Corps, Mens, Roybon, Valbonnais ainsi que la commune de Saint-Pierre-d'Entremont.
- Savoie : Ensemble des communes de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne et des cantons du Châtelard, Les Echelles.



Zones de revitalisation rurale en juin 2006

## Chapitre 5 : Activités et emploi : un territoire dynamique

### 1 - L'augmentation de la population active et des emplois

Le taux d'activité de la population âgée de plus de 15 ans est plus important dans le massif qu'au niveau national : 56,4 % contre 54,2 % et il est encore plus élevé en zone de montagne : 57,3 %. Comme au niveau national, celui des femmes (49,8 %) est en augmentation et celui des hommes (63,2 %) est en réduction.

Entre 1990 et 1999 :

- la population active a augmenté de 9,3 %, plus vite que la population totale,
- la population active ayant un emploi a augmenté de 7,2 %, au bénéfice premier des actifs de plus de 50 ans (+26,9 %) et au détriment des moins de 24 ans (- 31,7 %),
- la population active sans emploi a augmenté de 39,2 %, prioritairement pour les plus de 50 ans (67,2 %).

Pour les hommes, le nombre d'actifs avec emploi a augmenté de 1,6 % et celui des sans emploi de 69,4 %. Pour les femmes, le nombre d'actives avec emploi a augmenté de 15,2 % et celui des sans emploi de 21,2 %. Le marché du travail est en profonde recomposition. En 1999, 89 % des actifs ont un emploi et 11 % n'en ont pas. En 2004, le taux de chômage est de 8,7 %, largement inférieur au taux national.

Variation de l'emploi dans les zones d'emploi			
	Emplois 1999	Emplois 2003	1999-2003
<b>Totalement dans le massif</b>			
Grenoble	240 734	263 523	9 %
Annecy	104 123	113 000	8 %
Chambery	84 440	89 740	6 %
Vallée de l'Arve	72 654	75 955	5 %
Tarentaise	50 754	54 573	8 %
Gap	34 889	39 877	14 %
Chablais	30 132	34 077	13 %
Digne	28 987	30 883	7 %
Manosque	20 483	22 750	11 %
Maurienne	18 528	19 665	6 %
Briançon	15 076	17 280	15 %
<b>Partiellement dans le massif</b>			
Nice	201 713	225 934	12 %
Cannes	134 263	154 121	15 %
Drôme-Ardèche	57 479	60 695	6 %
Voiron	41 579	45 802	10 %
Romans	40 357	45 379	12 %
Draguignan	31 791	38 081	20 %
Brignoles	21 896	25 416	16 %
Apt	19 850	23 288	17 %
Crest-Die	11 574	12 316	6 %

Source : D.D.T.E.F.P.

Le tableau ci-dessus montre que l'emploi a augmenté dans toutes les zones d'emploi du massif.

Les plus dynamiques sont celles de Draguignan, d'Apt, de Briançon, de Gap, du Chablais et de Manosque. La plupart sont dans le sud des Alpes. Les zones qui offrent le plus d'emplois sont toutes dans le nord du massif. Ces évolutions traduisent un certain rééquilibrage dans les dynamiques de l'emploi entre la partie nord et la partie sud du massif. Toutefois, dans la mesure où neuf zones d'emploi ne sont que partiellement dans le massif, le tableau ne permet pas de rendre pleinement compte des dynamiques de l'emploi internes au massif.

## **2 - L'accroissement des mobilités domicile-travail**

La polarisation par les grandes villes du pourtour du massif explique la forte mobilité des actifs dans l'espace. La montagne alpine est un espace de déplacements intense des piémonts vers les vallées et du centre vers la périphérie. En 1999, 389 802 actifs avec emploi travaillent dans leur commune de résidence, soit 40 % d'entre eux. Sur les 60 % qui travaillent et résident dans 2 communes différentes, 23 % travaillent dans la même unité urbaine, 83 % dans le même département et 16 % dans un autre département, 97 106 travaillent dans un autre département, soit 10 %.

Entre 1990 et 1999, ces déplacements se sont accentués. Les actifs avec emploi dans leur commune de résidence ont diminué de 11 %, ceux qui travaillent dans la même unité urbaine ont augmenté de 14 %, dans le même département de 24,3 %, et ceux qui travaillent dans un autre département ont augmenté de 22 %. On peut voir dans ces résultats, l'attractivité de Lyon, de Genève et des grandes villes du littoral méditerranéen.

Ces mouvements sont amplifiés par la pression foncière et la pénurie de logements sociaux dans tout le massif.

## **3 - Caractéristiques des demandeurs d'emploi (au 30-6-05)**

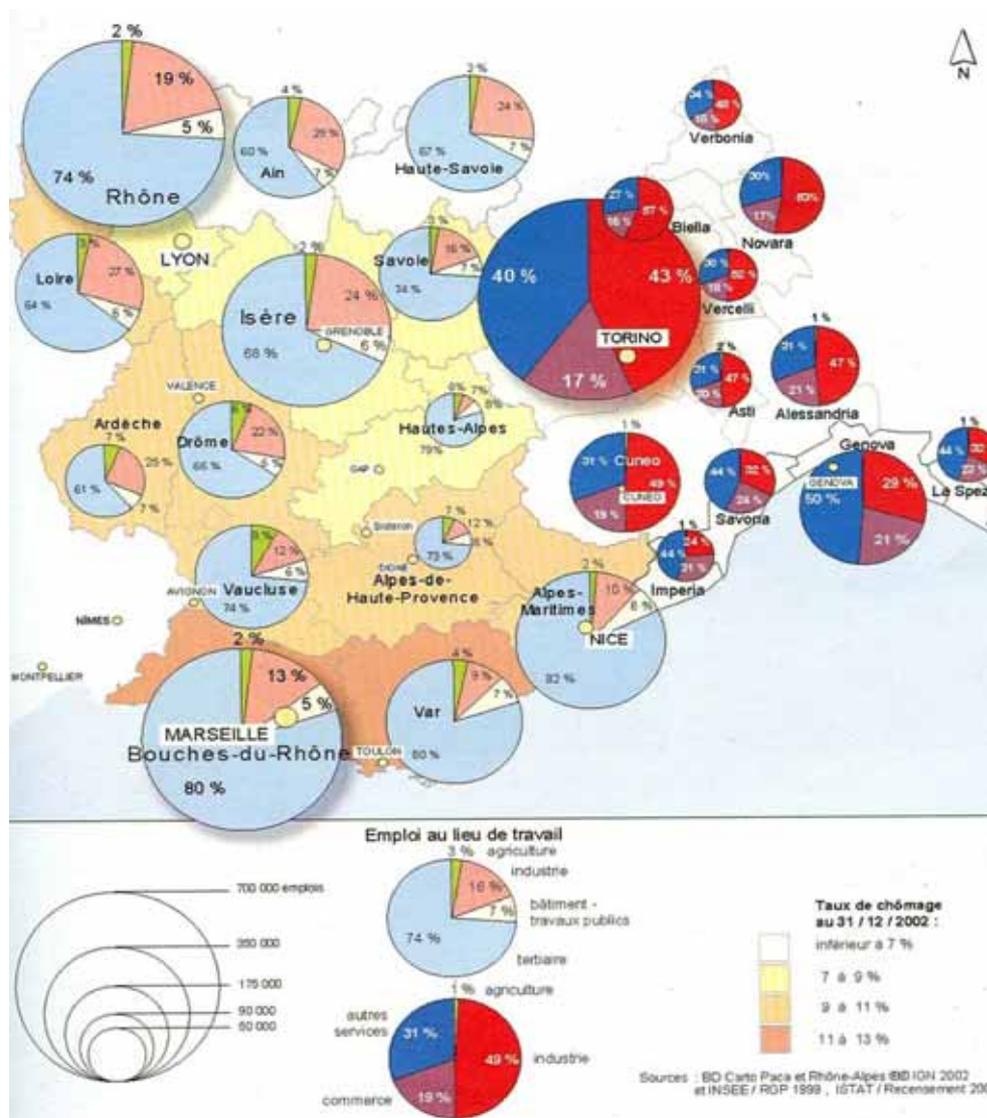
Le taux de chômage au 30 juin 2005 est inférieur à la moyenne nationale. Il est de 8,8 % contre 10 % sur la France entière. Conformément à la tendance nationale, le nombre de chômeurs a diminué régulièrement de 1997 à 2001 pour augmenter ensuite, notamment pour les chômeurs de longue durée et les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Les taux de chômage varient du simple au double suivant les zones d'emploi, généralement plus faibles dans les Alpes du nord que dans les Alpes du sud et en réduction dans toutes les zones d'emploi de 1999 à 2001. Ils augmentent régulièrement entre 2001 et 2005 sans retrouver, en 2005, le niveau de 1999.

Si les taux sont particulièrement élevés dans le sud du massif dont la dynamique économique n'est pas suffisante pour créer assez d'emplois pour tous les actifs, ils sont remarquablement modérés dans les grandes vallées du sillon Alpin, de la haute Durance, de la Tarentaise, de la Maurienne et de la vallée de l'Arve. Ce dynamisme est celui d'une montagne active, industrielle et entreprenante. Toutefois, compte tenu de la faible part de la population de la zone de massif dans la population totale, les données sur les zones d'emploi de Nice, de Cannes et de Brignoles ne sont pas significatives du marché du travail des montagnards.

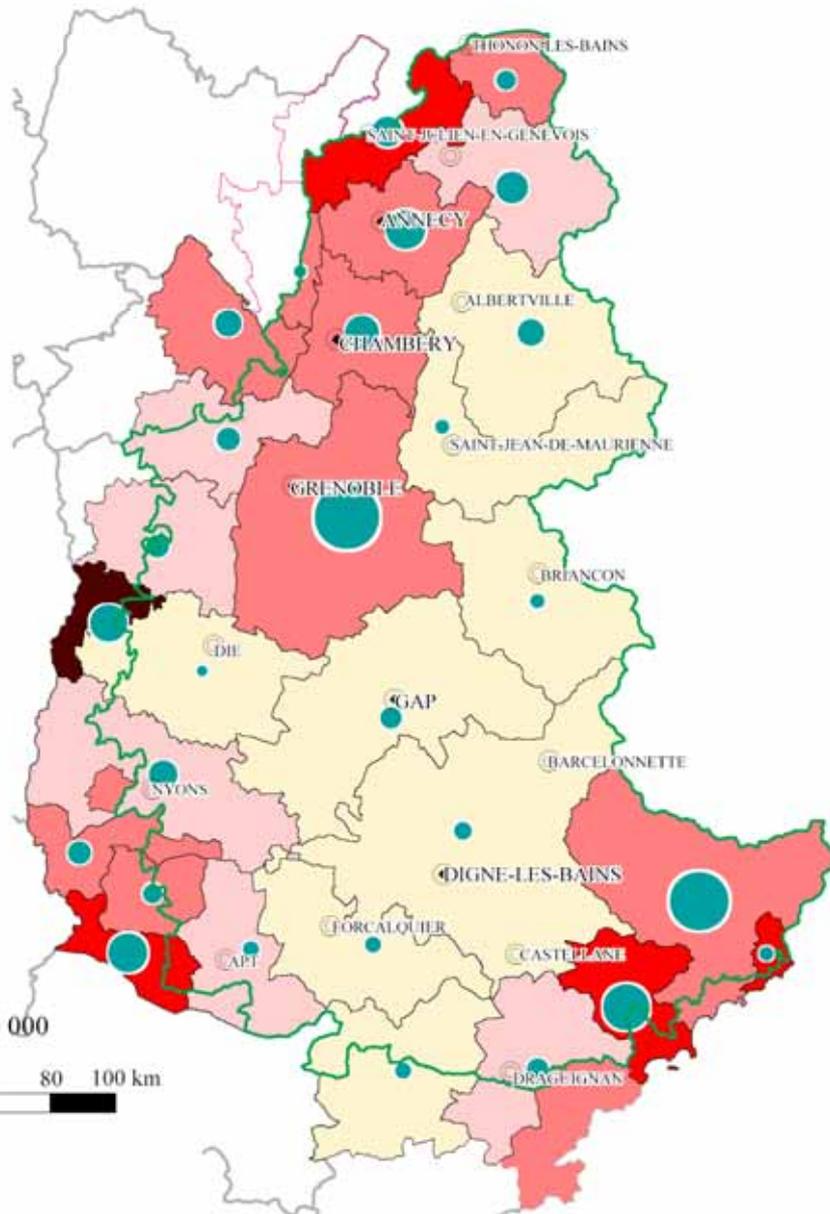
Taux de chômage par zones d'emploi- Juin 2005			
Brignoles	12,2 %	Chablais	8,4 %
Draguignan	12,2 %	Chambéry	8,3 %
Manosque	11,6 %	Menton	8,3 %
Cannes-Antibes	11,2 %	Tarentaise	8,0 %
Crest-Die	11,0 %	Gap	7,9 %
Romans-St Marcellin	10,7 %	Briançon	7,8 %
Apt	10,3 %	Anncsy	7,3 %
Nice	10,2 %	Voiron	7,0 %
Carpentras	9,9 %	Maurienne	6,9 %
Digne les Bains	9,4 %	Genevois français	6,7 %
Grenoble	9,1 %	Vallée de l'Arve	6,4 %

Source : A.N.P.E. Taux de chômage B.I.T.

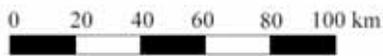


Carte de la répartition des emplois au lieu de travail par département

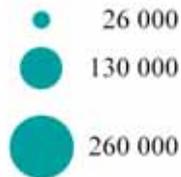
# L'emploi dans les zones d'emploi alpines



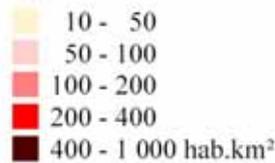
Echelle : 1 / 2 000 000



Nombre d'emploi total en 2001 par zone d'emploi



Densité de la population sans double compte en 1999



- Limite de massif
- Limite de zone d'emploi
- Préfecture
- Sous-préfecture

Source : INSEE

Réalisation : Commissariat de massif des Alpes  
Béatrice NAVETTE  
Juillet 2004

#### 4 - Répartition des formes d'emploi : saisonnalité et pluriactivité

La répartition des formes d'emplois salariés traduit la spécificité de l'emploi en zone de montagne. En 1999, sur les 836 082 emplois salariés de la zone de montagne alpine :

- 63 % sont sur des contrats à durée indéterminée,
- 11,6 % sont sur des contrats à durée déterminée,
- 1,7 % sur des postes d'intérim,
- 2% sur des emplois aidés
- 2 % en apprentissage ou en stage,
- 19,6 % sont titulaires de la fonction publique.

Une question spécifique est celle des travailleurs saisonniers et des emplois à temps partiel liés notamment à l'agriculture et au tourisme dans tout le massif des Alpes. 15,9 % des hommes et 18,8 % des femmes sont sur des contrats à durée déterminée et d'autres formes d'emplois à rendre moins précaires. La saisonnalité marque fortement l'économie alpine. La double saison, hivernale dans les stations et estivale sur le littoral, est fréquente dans de nombreux emplois liés au tourisme. Elle pose des questions d'hébergement, de formation, de protection sociale et de contrat de travail qui n'ont pas toutes été résolues. La situation des travailleurs saisonniers reste souvent précaire<sup>11</sup>. La multiplication des contrats atypiques liés à la saisonnalité et à la pluriactivité est mal saisie par l'appareil statistique

La pluriactivité n'est pas nouvelle. Les paysans ont dès la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle exercé une activité industrielle ou artisanale complémentaire dans les manufactures de drap (Tarentaise, Briançonnais), la métallurgie du fer (Basse Maurienne). Le système de l'ouvrier paysan a pris une importance considérable dans l'après-guerre.

Aujourd'hui, les sports d'hiver et l'agritourisme offrent aux montagnards de nouvelles formes de poly-activité. Comme le souligne A.Simon<sup>12</sup>, « dynamique et créative, cette nouvelle poly-activité dont le travail agricole n'est plus la composante essentielle, reste l'un des aspects les plus marquants de l'économie de la montagne ».

La majeure partie du massif alpin fonctionne au rythme des opportunités et des contraintes saisonnières. Sur certains sites, plus de la moitié des salariés est concernée. Les principales branches d'activité montagnarde sont impliquées: le tourisme et toutes les entreprises qui en sont tributaires, le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture et l'arboriculture.

En termes économiques, ces branches ont besoin de disposer d'une main d'œuvre qualifiée et disponible en période d'activité saisonnière. En termes sociaux, les saisonniers, quel que soit leur statut, ont besoin de stabilité pour s'établir durablement, se former, fonder un foyer et participer pleinement à la vie locale.

---

<sup>11</sup> Voir le guide des pluriactifs saisonniers- ADECOHD- 1999

<sup>12</sup> La double vie des gens de l'Alpe- L'Alpe N°17-Octobre 2002

## 5 - Caractéristique des zones d'emploi

Le tableau suivant permet de comparer les caractéristiques de l'emploi dans le massif par rapport au niveau national :

<b>Emplois au lieu de travail</b>					
	<b>Massif</b>			<b>France</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>90-99</b>	<b>%</b>	<b>90-99</b>
Ensemble	921 574	100	7,1	100	3,3
Salariés	790 608	85,8	10,7	88,2	6,7
dont femmes	373 257	40,5	20,5	41,4	14
dont temps partiel	174 136	18,9	68,5	16,4	61,1
Non salariés	130 966	14,2	-10,3	11,8	-16,5
<b>Emplois au lieu de travail par secteur d'activité</b>					
			<b>dont femmes</b>		
Ensemble	921 574	100	44,7	100	45
Agriculture et forêt	31 201	3,4	27,5	4,2	30,2
Industrie	177 681	19,3	29,1	18,2	29,2
Construction	61 352	6,7	7,9	5,8	8,1
Tertiaire	651 340	70,7	53,2	71,8	52,9
dont commerce	118 419	12,8	45,3	13,2	44,9
dont services aux entreprises	102 166	11,1	41	12,3	41,4
dont services aux particuliers	91 972	10	54,6	7,4	58,4
<b>Emplois au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle</b>					
			<b>% France</b>		
Ensemble	921 574	100	100		
Agriculteurs exploitants	21 169	2,3	2,7		
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	80 718	8,8	6,7		
Cadres, professions intellectuelles supérieures	111 111	12,1	13,1		
Professions intermédiaires	216 936	23,5	23,1		
Employés	263 054	28,5	28,9		
Ouvriers	228 586	24,8	25,4		

Source : INSEE

La répartition des emplois au lieu de travail par type d'emploi montre le poids plus important dans le massif alpin des emplois non salariés et dont le nombre diminue moins vite que sur la France entière. Elle souligne aussi l'importance croissante des emplois à temps partiel, liés à la saisonnalité de l'activité.

La répartition des emplois au lieu de travail par secteur d'activité n'est pas très différente de la répartition nationale. L'écart le plus significatif est celui des emplois industriels, liés aux potentiels traditionnels des vallées et aux secteurs des technologies nouvelles du sillon alpin.

Il n'est pas surprenant de constater la part élevée des emplois dans les services aux particuliers qui conditionnent les conditions de vie des montagnards, dont certains restent éloignés des services de base.

La répartition des emplois au lieu de travail, par catégorie socioprofessionnelle, n'est elle aussi pas très différente de la moyenne nationale. L'écart le plus significatif concerne le poids plus élevé des artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans le massif qu'au niveau national.

Toutefois, comme le rappelle la commission permanente<sup>13</sup>, « ces chiffres, permettant d'avoir une vue générale du massif, ne tiennent pas compte des disparités du territoire alpin. Si le développement doit être accompagné, voire maîtrisé dans certains territoires (Sillon Alpin, val de Durance surtout avec le projet ITER.), il est nécessaire de le maintenir ailleurs (activités touristiques des stations montagne), voire le soutenir et tout faire pour le favoriser dans les zones intermédiaires (moyenne montagne) éloignées des centres urbains ».

Les emplois métropolitains supérieurs sont concentrés dans les grandes villes du sillon Alpin. Ils augmentent beaucoup plus vite que l'emploi total, notamment à Grenoble et traduisent le caractère moteur de ce territoire dans la dynamique du massif.

<b>Les emplois métropolitains supérieurs dans le sillon Alpin</b>				
	Grenoble	Chambéry	Annecy	Genève-Annemasse
Emplois totaux aire urbaine	221 851	58 937	84 087	56 791
Evolution 90-99	5,6 %	8,60 %	9,90 %	11,70 %
Emplois métropolitains supérieurs	28 202	4 149	6 975	6 975
Evolution 90-99	24,70 %	17,90 %	18,30 %	18,30 %
Part relative	12,71 %	7 %	8,29 %	8,29 %
Spécialisation	Informatique	Transports	Commerce	Art
	Recherche	Recherche	Services	Commerce
	Gestion	Art	Télécom	Services

Source : I.N.S.E.E.

<sup>13</sup> Compte rendu de la commission permanente du 4 juillet 2005

# Chapitre 6 : Les grands secteurs d'activité

## 1 - Une agriculture et une activité forestière dynamiques

L'agriculture et la forêt jouent de multiples rôles en zone de montagne. Au-delà de leurs aspects productifs, elles participent à la construction du paysage, au développement des activités touristiques et au maintien de la biodiversité. Elles contribuent à l'entretien et à la préservation des espaces non construits.

### L'agriculture

En termes quantitatifs, le nombre des exploitations agricoles (20 653 en 2000 - source Agreste recensements de l'agriculture) a diminué de 35% depuis 1988, mais la surface agricole utilisée a augmenté de 8 %. Les terres labourables (1 999 947 ha) ont diminué de 9 %, les surfaces fourragères principales (617 795 ha) ont augmenté de 11 % (chiffres déclaratifs tenant compte des aides PAC). Pendant ce même temps, la superficie agricole utilisée moyenne passait de 22 ha à presque 37 ha. Ce même mouvement s'observe au niveau national. Il n'y a que 9 000 exploitations professionnelles dans le massif alpin. C'est en haute montagne que le nombre d'exploitations diminue le plus rapidement. L'agriculture alpine s'oriente vers une spécialisation accrue pour maîtriser les coûts de production dans un contexte de diminution de son poids démographique et économique.

Les espaces agricoles productifs, à valeur économique sont de plusieurs types :

- les terres arables des vallées à fort rendement (tournesol, maïs...) et cultures spécialisées (cultures légumières et fruitières, pépinières). Ces espaces irrigués pratiquent une agriculture intensive à forte valeur ajoutée : Genevois, Albanais, vallée de la Durance, Grenoblois, Trièves.
- les « niches » de produits de qualité, souvent labellisés A.O.C. (noix de Grenoble, huiles d'olive, fromages et vins de Savoie, Banon, huile essentielle de lavande de Haute-Provence...), ou/et I.G.P. (agneau de Sisteron, fruits de Savoie, pommes de Haute Durance, cerises du pays d'Apt...), ou/et label rouge (herbes de Provence...).
- les espaces de production de spécialités reconnues, bénéficiant souvent de la mention valorisante « montagne », comme l'élevage laitier dans le nord des Alpes (fromages dont Saint-Marcellin, viande bovine), le porc de montagne et la charcuterie de montagne, le petit épeautre, le miel de montagne etc.

Ces produits de qualité sont à la base de traditions gastronomiques reconnues.

Il s'agit généralement d'une polyculture qui associe élevage et AOC, élevage et cultures spécialisées, agriculture et tourisme. La mission d'entretien du paysage, qui fait l'attractivité du massif, est de plus en plus difficile à réaliser devant la réduction du nombre d'agriculteurs. Il est certain qu'on ne peut plus parler d'agriculture sans l'associer aux autres composantes des projets de territoire. Les « sites pilotes d'agriculture durable »<sup>14</sup> montrent les chemins à parcourir. Il convient de savoir les valoriser.

---

<sup>14</sup> Sites pilotes d'agriculture durable dans le Massif alpin- S.U.A.C.I.-Chambre d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur- 2005

## **Le pastoralisme**

Le pastoralisme<sup>15</sup> est un des piliers des activités d'élevage dans le massif alpin. Le domaine pastoral représente environ 900 000 ha d'espaces naturels pâturés répartis en plus de 4 500 unités de pâturage. Il occupe 20 % du territoire. Il s'agit de parcours et d'unités de haute altitude, mais aussi de pâturages d'intersaison utilisés au printemps et en automne. Si le domaine pastoral d'altitude est principalement la propriété des communes, la propriété privée est dominante pour les pâturages d'intersaison. Pour les éleveurs utilisateurs, 480 groupements pastoraux régulent une activité saisonnière. Le domaine pastoral d'altitude accueille chaque année 90 000 bovins et 850 000 ovins. Les pâturages d'intersaison concernent 500 000 ovins et 9 000 bovins.

Cette activité est soumise à de nombreuses contraintes . La colonisation continue par le loup<sup>16</sup>, la poussée de l'urbanisation qui raréfie l'espace agricole, la concurrence d'autres activités (chasse, tourisme...) appellent à soutenir et consolider le rôle structurant du pastoralisme collectif par la mise en place de plans d'aménagement et de gestion multi- usages des espaces naturels.

Cette agriculture, qui contribue puissamment à la structuration de l'espace, est à la croisée des chemins, compte tenu :

- de l'impact de la réforme de la P.A.C.
- de l'évolution des aides publiques, en particulier de l'indemnité compensatrice
- de handicap naturel.
- des concurrences dans l'utilisation du sol, notamment dans les vallées.
- du prix du foncier qui limite les installations.

La Conférence Agricole Alpine, qui réunit sept chambres d'agriculture départementales, deux régionales et le S.U.A.C.I. des Alpes du nord, construit un projet de développement pour l'agriculture du massif.

## **La forêt**

La forêt représente également une ressource économique encore peu exploitée, mais susceptible de participer activement à la création d'entreprises et d'emplois. Les emplois de la forêt sont évalués à 2000. La filière bois énergie et l'utilisation du bois alpin dans la construction peuvent répondre à la crise de l'énergie et à la demande d'un habitat bioclimatique.

Malgré ces potentialités, la forêt alpine est en effet mal valorisée. Fortement soumise aux risques d'incendie, notamment dans le sud du massif, peu prise en compte dans les schémas de développement, car ne relevant pas toujours de l'économie marchande, mal perçue dans son rôle dans la régulation des risques naturels liés à l'eau, économiquement mal exploitée, la forêt alpine sert de cadre à la préparation d'un schéma stratégique pour bâtir une politique forestière à l'échelle du massif, articulé avec les politiques de développement et les programmes européens et nationaux. Quatre thématiques font l'objet de travaux<sup>17</sup> : le cadre de vie (milieu rural, risque,

---

<sup>15</sup> Le pastoralisme dans le massif des Alpes- J.P.Legeard- 2005.

<sup>16</sup> En 2004, 639 constats d'attaques attribués au loup ont contribué à la perte de 2 809 animaux indemnisés.

<sup>17</sup> Quelle place pour la forêt de demain au sein des territoires alpins ? -Schéma stratégique forestier du massif des alpes - Unions régionales des associations des communes forestières Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur- 2005.

paysage, tourisme, urbanisme), la forêt source de produits d'avenir (énergie, bois d'œuvre), l'habitat (moderne et bioclimatique), la prospective (enjeux partagés, projets interrégionaux et transfrontaliers). Le schéma stratégique forestier doit être achevé fin 2006. Il propose de développer, à partir de la ressource en bois, un habitat moderne et bioclimatique et de mettre en place une démarche de commercialisation à partir du concept « bois des Alpes ».

La forêt ne joue pas qu'un simple rôle environnemental, au demeurant indispensable. Elle constitue une ressource économique majeure encore mal exploitée. L'aval de la filière (scieries, première transformation, industries locales du bois...) représente déjà une activité économique notable. L'utilisation du bois alpin dans la construction est encore insuffisante, alors qu'une forte demande potentielle s'exprime pour l'utilisation du bois dans les constructions individuelles et collectives. La norme HQE peut faciliter un débouché pour cette ressource renouvelable qui pourrait tout à fait concurrencer les bois étrangers.

Le marché du bois-énergie représente également un débouché à organiser en structurant l'approvisionnement et en promouvant la filière locale, dans le cadre de projets rassemblant tous les acteurs de la filière sur des objectifs partagés. Une articulation est à construire entre les besoins de la consommation locale et une demande industrielle à analyser dans le cadre des enjeux énergétiques internationaux.

## **2 - Une industrie concentrée dans quelques bassins d'emploi**

Grâce au potentiel hydroélectrique du massif, l'industrie s'est concentrée dans les grandes vallées alpines dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La houille blanche a permis le développement de la haute Durance, de la vallée de l'Arve, de la Tarentaise et de la Maurienne. Certaines villes ont développé des spécialités : le décolletage à Cluses, l'horlogerie dans le Faucigny, les roulements à bille à Annecy, la métallurgie en Maurienne et en Tarentaise, la chimie dans la vallée de la Durance. Ces activités sont souvent en reconversion et ont dû affronter des fermetures d'établissements (Pechiney à l'Argentière, Arkéma à Château-Arnoux, à Rioupéroux dans l'Isère, Hewlett-Packard à Grenoble, dans différents sites de la Maurienne). Restructurées et modernisées, elles constituent toujours un secteur d'activité important dans certaines vallées (Maurienne, basse Tarentaise Ugine, Romanche, Haute-Durance...).

Aujourd'hui, l'industrie est en reconversion vers les nouvelles technologies autour notamment des semi-conducteurs et de l'électronique.

L'industrie, qui emploie 177 700 actifs, est de plus en plus spécialisée et concentrée autour des pôles urbains du territoire.

Elle est largement tournée, dans les Alpes du nord, sur les industries innovantes autour de Grenoble et d'Annecy et exploite quelques créneaux spécifiques dans les Alpes du sud. Le massif alpin vient de bénéficier de la labellisation de onze pôles de compétitivité, preuve de son dynamisme et de son ancrage territorial :

- Minalogic (A.E.P.I.) Nanotechnologies - Grenoble (pôle à vocation mondiale)
- Arve Industrie (agence économique départementale) - Décolletage - Annecy - Vallée de l'Arve
- Parfums, arômes, senteurs et saveurs (pays de Haute Provence) - Forcalquier et Grasse – Produits cosmétiques et aromatiques
- Energies non génératrices de gaz à effet de serre (CEA de Cadarache) Manosque

- Industrie des équipements de sports et de loisirs (Réseau Français d'ingénierie du sport) Chambéry - Grenoble – Annecy - Vallée de l'Arve - Fabrication d'articles de sport et d'infrastructures sportives
- Enerdis - (Algoè) - Grenoble-Energies renouvelables
- Loisirs numériques (Lyon, Grenoble, Annecy)
- Techtera (Saint-Etienne-Lyon-Chambéry) Textiles techniques
- Lyon Biopole (Lyon-Grenoble) Virologie
- Trimatec (Cadarache- Grenoble)- Transferts de technologies entre la filière de production nucléaire et l'industrie civile
- Orpheme (Marseille-Nîmes avec SANOFI à Sisteron)- Pathologies émergentes et maladies orphelines.

**Le bassin grenoblois** représente à lui seul le tiers du potentiel industriel de la montagne alpine : matériel électrique, équipement professionnel, chimie, papier-carton. Il se développe sur les activités de haute technologie (services informatiques, technologies de la communication, recherche-développement, numérique) et accueille des établissements de grandes entreprises mondiales. Minatec est le premier pôle européen d'innovation dans les micro et nanotechnologies. Créé à l'initiative du C.E.A., de l'I.N.P.G. et des collectivités locales, en partenariat avec les universités et les centres de recherche, ce pôle de recherche a largement participé à la décision de Freescale (Motorola), de s'associer à ST Microelectronics et Philips pour mener des développements communs au sein du projet Alliance.

Une quinzaine de zones d'activité accueillent des entreprises de pointe dans le pôle numérique (ST Microelectronics, Freescale semi-conductors, Philips semi-conductors, Soitec, Atmel, Xerox, Sun Microsystems, Silicomp, Schneider Electric...), les biotechnologies (Becton Dickinson France, Roche diagnostics, Biomérieux, Skypharma...) et les nouvelles technologies de l'énergie. Labellisé Pôle Européen d'excellence en matière de soutien à l'innovation par la commission Européenne, Grenoble dispose de nombreuses structures pour faciliter la synergie enseignement supérieur-recherche-industrie.

**Le bassin de Voiron**, au nord de l'agglomération de Grenoble, accueille des entreprises fortement intégrées par leur histoire dans le milieu local et dans les industries agro-alimentaires, le sport (skis Rossignol), les nouvelles technologies (Radiall).

**Le bassin de Chambéry-Aix** est spécialisé dans le domaine des matériaux (verre, plâtre, métaux), de l'environnement, des industries agroalimentaires et de la mécanique. Chambéry et Montmélian sont des pôles montagne qui disposent d'un fort potentiel d'entreprises, des services publics spécialisés, de laboratoires de recherche. Aix-les-Bains accueille des entreprises de renom dans la construction automobile (Aixam, Mega) et l'énergie solaire (Clipsol).

**Au Bourget du lac**, le technopôle « Savoie Technolac » rassemble sur un même site le campus universitaire de l'université de Savoie, des entreprises de pointe et des structures de transfert de technologies. Il constitue un pôle d'excellence écotechnique dans le génie de l'environnement. Il accueille également l'Institut national de l'énergie solaire et l'Institut de la montagne, tête de réseau européen à vocation internationale sur la montagne.

**Le bassin d'Annecy** développe des entreprises de hautes technologies et de services industriels. Bénéficiant d'un environnement très attractif, il accueille des entreprises à dimension internationale dans le travail des métaux (Pechiney Rhenalu, S.N.R., DANA), les constructions

métalliques (Staubi, Mecalac-Ahlmann, Adixen), les industries du sport (Salomon, Millet, Fusalp), l'informatique et l'électronique (Dassault, Abel informatique, Sopra Scheider Electric). La présence de nombreuses P.M.E. permet à Annecy de disposer d'un potentiel de sous-traitance au bénéfice de la vallée de l'Arve (décolletage) et de la vallée d'Oyonnax (plasturgie).

**La vallée de l'Arve** est le premier centre national dans le domaine de la sous-traitance industrielle. La Technic Vallée, à partir d'une compétence qui remonte en 1720 dans l'horlogerie et le décolletage, constitue un tissu industriel de plus de 800 PME et PMI qui représente 10 000 emplois et assure 65 % du décolletage français. Ces pièces sont utilisées par toutes les industries de fabrication de biens d'équipement et de consommation.

**Le Genevois Haut-Savoyard**, qui dépend très largement de Genève, conforte son potentiel technologique avec le centre industriel d'Archamps. Annemasse bénéficie de sa position géographique à proximité de la Suisse pour accueillir 400 entreprises dans la mécanique (Parker Hannifin, Lemans industrie, Gromelle, Mecasonic), la pharmacie (Roche Nicolas, Labcatal...) l'habillement (Anthime Mouley).

Le sud du massif ne bénéficie pas de la même tradition industrielle, toutefois :

**Manosque** possède un tissu économique important avec des entreprises leaders dans l'instrumentation, la robotique et la mécanique de précision (E.B.I.M., Micromatic, Sud Mécanique, ABM Barras), les produits cosmétiques (l'Occitane), les services à l'industrie. L'installation du premier réacteur expérimental de fusion nucléaire ITER. va lui donner l'occasion d'un saut quantitatif et qualitatif considérable dans les technologies de l'énergie<sup>18</sup>.

**Gap**, dont l'attraction commerciale est très étendue, concentre sur son technopôle, Micropolis, ses entreprises les plus performantes. A l'Argentière-la-Béssée et la Roche du Rame, un tissu industriel s'est progressivement reconstitué après la fermeture de l'établissement de Péchiney il y a vingt ans. Une filière bois est en émergence dans les Hautes-Alpes et quelques entreprises travaillent dans la transformation de produits non ferreux. L'agro-alimentaire est une activité importante dans tout le massif.

**Les Alpes-de-Haute-Provence** ont dû affronter la réduction annoncée des activités du site Arkéma de Château-Arnoux. Elles construisent une « niche » reconnue par un pôle de compétitivité dans les senteurs et les saveurs regroupant des entreprises agroalimentaires et de cosmétiques, autour de deux ambitions : valoriser les activités agricoles et industrielles des filières senteurs et saveurs, assurer la sécurité des consommateurs dans l'optique du développement durable.

Le site de Cadarache, en Haute-Provence, a été retenu en 2005 pour accueillir un réacteur expérimental de fusion nucléaire (ITER) représentant un engagement de 10 milliards d'€ sur 30 ans et mobilisant la communauté scientifique internationale. La construction coûtera à elle seule 4,57 milliards d'€, la France y contribuant à hauteur de 885 millions d'€ Les créations d'emplois sont estimées à 6 000. Le chantier mobilisera 3 500 personnes pendant une dizaine d'années,

---

<sup>18</sup> ITER représente, pour la phase de construction, un investissement de 1,8 milliards d'€ et 3 500 emplois. En phase d'exploitation, il générera une dépense annuelle de 165 millions d'€ et 4 300 emplois.

dont 1 400 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les retombées économiques sont estimées à 2 milliards d'€. Au croisement de quatre départements et de trois bassins de vie, l'aire d'influence d'ITER offre un nouveau cœur à la partie sud du massif alpin.

A la pointe de la recherche en matière d'énergie, le pôle de compétitivité « énergies non génératrices de gaz à effet de serre » du C.E.A. de Cadarache, confirme les compétences régionales en matière d'énergie.

**Dans le Vaucluse**, la spécialité du pays d'Apt dans les fruits confits et la production d'ocre fait de ce territoire le premier producteur européen.

Il convient aussi de rappeler qu'une partie du technopôle de **Valbonne-Sophia-Antipolis** est dans la zone du massif alpin. Même si ses activités ne sont pas directement reliées à la montagne, les 1 260 entreprises et 26 000 emplois qu'il offre dans ses spécialités biotechnologies - santé-agrochimie, énergies nouvelles- environnement - sciences de la terre et informatique – électronique – communication, en font le premier pôle technologique du pays.

**Les dynamiques métropolitaines d'Avignon, de Marseille-Aix et de Nice** se traduisent par des liens étroits avec la zone de massif non seulement à travers les pôles de compétitivité déjà cités, mais aussi des filières aéronautique et agro-alimentaire et avec le pôle « gestion des risques et vulnérabilité des territoires » qui fait l'objet de la mise en œuvre d'une démarche d'intelligence économique appliquée à la gestion des risques naturels (mouvements de terrain, incendies, avalanches...).

### **3 - Le rôle des petites entreprises et de l'artisanat**

L'économie du massif alpin est celle de petites entreprises et de quelques grands établissements industriels dans les vallées. Les entreprises artisanales construisent une grande part de l'économie du massif. Elles se développent dans tous les secteurs (bâtiment, industrie, commerces, services...) et permettent le maintien d'une économie dynamique dans tous les espaces de la zone de montagne.

L'artisanat d'art répond à une forte demande liée à l'attractivité touristique. L'artisanat occupe une place prépondérante dans l'économie du massif. Dépositaire de traditions anciennes qui contribuent à l'identité du territoire, ouvert aux technologies de pointe, tourné vers l'avenir, il est source d'équilibre du territoire et de qualité de vie.

### **4 - Le tourisme, activité économique motrice**

Le tourisme est une des premières activités économiques dans le massif alpin. Bénéficiant d'une double saisonnalité, le massif constitue à la fois :

- une destination touristique majeure, compte tenu de la diversité et de la beauté de ses paysages, de l'étendue de ses espaces naturels, de la qualité de son patrimoine naturel et bâti,

- un espace de loisirs de proximité pour les habitants des grandes villes voisines (Lyon, Marseille, Nice, Turin, Genève) qui exercent des activités sportives ou de loisirs (sports de neige, escalade, randonnées, sports en eaux vives, sports aériens, alpinisme, spéléologie...),
- un espace de loisirs culturels, avec la multiplication des événements liés à la culture (festivals d'été, théâtre, fêtes du livre, art de vivre, productions culturelles).

Lors de la saison 2003-2004, on a pu évaluer à près de 109 millions le nombre de nuitées dans le massif alpin. Ce flux touristique représente une source importante de revenus. Les nuitées sont le produit du nombre de personnes arrivées par le nombre de nuits passées dans une résidence secondaire, un hôtel ou en camping.

<b>Nuitées touristiques dans le massif alpin 2003-2004</b>			
	Saison d'été	Saison d'hiver	Total
	mai-octobre	novembre-avril	
Sud des Alpes (04, 05, 06)	38 300 000	14 600 000	52 900 000
Nord des Alpes (73, 74, 38, 26)	12 350 000	44 000 000	56 350 000
<b>Total</b>	<b>50 650 000</b>	<b>58 600 000</b>	<b>109 250 000</b>

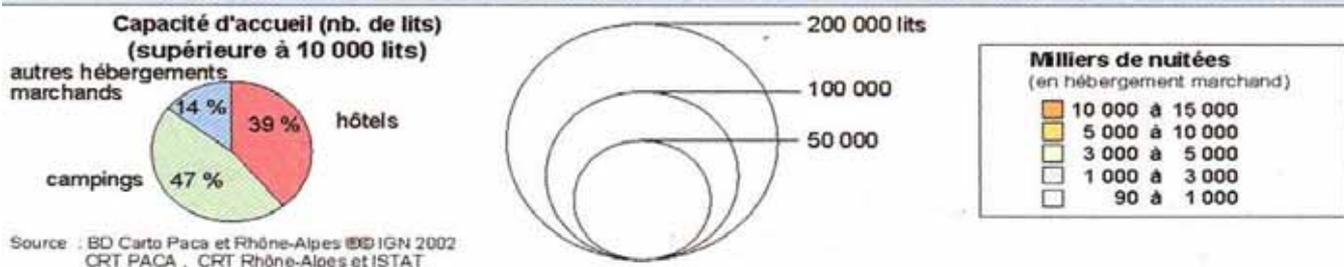
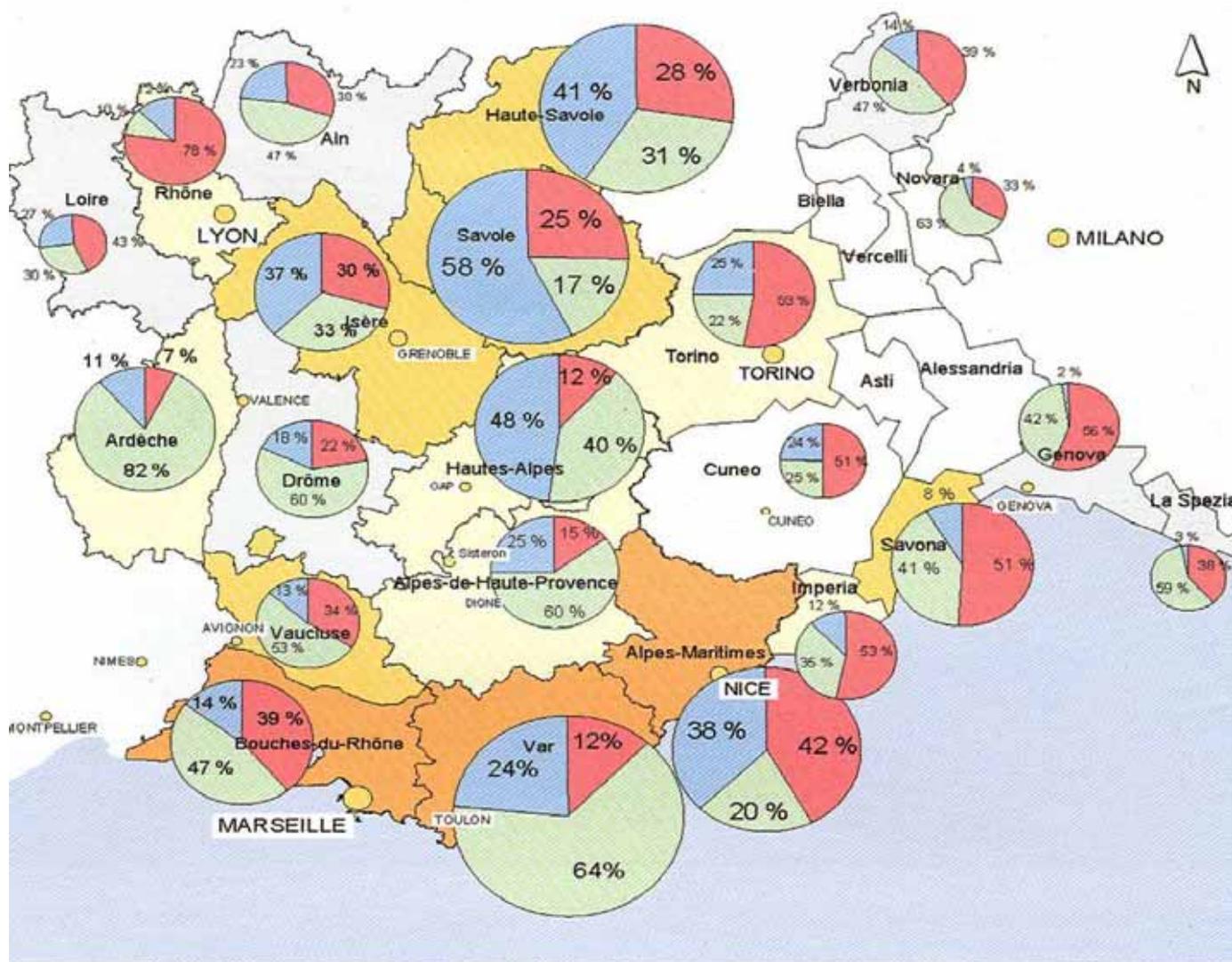
**Source : Observatoires régionaux du Tourisme**

Si 40 % des nuitées sont le fait de résidences secondaires, 1,5 millions de lits marchands (dont 19 % en hôtels et 32 % en campings) construisent une économie spécifique qui développe de nouveaux produits pour promouvoir son activité. Les itinéraires touristiques, les réseaux de sites, les routes thématiques, les actions transfrontalières et interrégionales contribuent à la construction du massif.

Plusieurs systèmes touristiques sont représentés :

- les systèmes touristiques spécialisés et concentrés de pratiques de haute montagne : Tarentaise, Oisans, Mont-Blanc.
- des systèmes polarisés souvent mais pas toujours à dominante hivernale : Belledonne, Maurienne, Beaufortain, Bornes, Aravis, Giffre, Chablais, Haute Ubaye, Briançonnais.
- des systèmes touristiques diffus à dominante estivale : Vercors, Chartreuse, Bauges, Gapençais, Val de Durance, Pays d'Apt, Verdon, Trièves, Baronnies, Champsaur, Valgaudemar, Queyras.

L'insuffisance de données ne permet pas d'évaluer et de suivre l'économie touristique du massif, alors que ces activités constituent un levier essentiel de son développement. On constate qu'après un fléchissement de 2001 à 2004, la fréquentation touristique de l'ensemble du massif est repartie à la hausse en 2005.



## Nombre de nuitées dans le sud-est français et l'Italie transfrontalière

Le développement des grandes stations, initié par le Plan Neige des années 1970, a « fait passer le tourisme hivernal dans les Alpes françaises du stade d'un artisanat classique à une véritable industrie du ski<sup>19</sup> ». Les premières stations (Megève en 1920, Chamonix en 1924, Val d'Isère, l'Alpe d'Huez en 1935) se développent à partir des villages existants comme dans l'après guerre la Clusaz, Villard de Lans, Serre-Chevalier, Le Sauze et Montgenèvre. Le plan neige prévoit par

<sup>19</sup> La ruée vers l'or blanc- C.Francillon- L'Alpe- N° 17-October 2002

des urbanisations nouvelles la réalisation de 150 000 lits en montagne. Flaine, Avoriaz, Les Ménuires, La Plagne, Val Claret-Tignes, les Arcs, Orcières Merlette, Superdévoluy, Pra-Loup, mais aussi Val Thorens, Méribel-Mottaret, les Karellis, Valmorel, Risoul, les Orres, Isola 2000, Puy Saint-Vincent seront réalisés - ou modernisés - entre 1970 et 1975 sur le modèle de la station intégrée entre 1 700 et 2 300 m. Ces stations sont conçues expressément pour faciliter la pratique du ski : altitude élevée, immeubles au pied des pistes, implantation sur un ubac<sup>20</sup>. Les objectifs initiaux du Plan Neige ont été largement dépassés. Cette industrialisation des sports d'hiver rencontre aujourd'hui les limites de ses « dégâts collatéraux » en matière d'environnement et de pression foncière.

Du coup, les stations de moyenne montagne, entre 1 200 et 1500 m, trouvent de nouvelles opportunités. Les stations s'organisent dans des villages traditionnels, s'intègrent aux sites, évitent les constructions massives et les galeries commerciales. Elles investissent la Maurienne et les Alpes du sud qui connaissent un nouveau départ. Implantées généralement en zone de revitalisation rurale et, à ce titre, bénéficiant de facilités fiscales, elles constituent des produits d'appel pour les promoteurs, ce qui n'est pas sans danger pour leur pérennité.

Les stations de haute montagne et de moyenne montagne jouent un rôle d'entraînement sur toute l'économie du massif, notamment pour le bâtiment et les commerces. D'autres activités, comme l'agriculture par l'agrotourisme, les services, les transports sont adossés au tourisme des stations dans le cadre d'une pluriactivité spécifique.

Néanmoins, ces atouts risquent ne pas être suffisants et la fréquentation est irrégulière. En effet :

- la demande évolue vers des séjours plus courts et plus fréquents,
- la clientèle est de plus en plus exigeante et demande des produits de plus en plus élaborés,
- les équipements touristiques ne sont pas tous adaptés et les rénovations sont onéreuses,
- les investissements structurants, notamment ceux liés à la modernisation et à la restructuration des stations de ski, ne sont pas à la hauteur des capacités financières des petites communes,
- le nombre de lits banalisés est insuffisant (notamment en Haute-Provence),
- les hébergements banalisés, tout particulièrement hôteliers, ne sont pas toujours d'un niveau adapté à la demande,
- la concurrence est sévère avec d'autres destinations plus lointaines et davantage exotiques,
- la neige est moins fréquente,
- les conditions d'accès ne sont pas toujours faciles,
- le coût des sports d'hiver écarte de leur accès les habitants qui ne disposent que de faibles ressources, notamment les jeunes.

Pour toutes ces raisons, l'avenir du tourisme dans le massif alpin est conditionné par la diversification des activités des stations de montagne et leur complémentarité entre l'été et l'hiver. Il passe aussi par la restructuration et la modernisation des équipements, la requalification et le développement des hébergements banalisés et la prise en compte d'initiatives innovantes en matière de produits touristiques, de promotion et de commercialisation. Il nécessite également des travailleurs saisonniers qualifiés pour pouvoir répondre à une demande de services de haut niveau.

---

<sup>20</sup> Le modèle touristique français- Les Alpes au cœur de l'Europe- Documentation photographique-2004

## **5 - Les services, premiers créateurs d'emploi**

Les services sont les premiers créateurs d'emploi dans le massif. A coté des services publics, liés à l'accroissement de la population, les services de haut niveau aux entreprises (particulièrement développés à Grenoble et Annecy) et les services à la personne (qui répondent à une forte demande) participent à la dynamique du marché du travail. Ces activités rencontrent des problèmes particuliers en zone de montagne, compte tenu :

- de la faible densité de la population,
- d'un certain désengagement de l'Etat,
- de la faible mobilité de la population âgée.

### **En matière de services publics aux populations**

Le territoire, notamment dans les Alpes du sud, est maillé par un réseau d'une vingtaine de points publics-E.R.E.F.(espaces ruraux emploi-formation) qui jouent un rôle de maison de services publics, mais encore fragilisé. Les maisons des saisonniers relèvent des services publics spécifiques à la montagne. La situation reste préoccupante sur certaines thématiques comme l'éducation, la santé, le social, la culture, les communications qui conditionnent l'attractivité du massif. La situation est particulièrement difficile dans le secteur de la santé quant à l'accès à la médecine spécialisée. Dans l'offre de services de proximité indispensables à la population, les T.I.C. pourraient jouer un rôle déterminant dans différents domaines : maintien à domicile, formation à distance, diagnostic médical, démarches administratives. C'est un travail qui reste à conduire pour que les habitants s'approprient ces nouvelles techniques de communication.

### **Parmi les services d'intérêt général**

Le commerce, l'artisanat et les services de loisirs font trop souvent défaut, notamment dans les hautes vallées. Dans tous les cas, les problèmes liés à l'accessibilité handicapent la qualité de vie des montagnards.

**La couverture du territoire en réseau Internet Haut Débit** est loin d'être achevée et limite le développement du territoire et de ses entreprises. Un objectif de couverture quasi totale du territoire par de l'A.D.S.L. a été affiché par l'opérateur national pour la fin de 2006. Mais il existe de fortes inégalités d'une zone à une autre. Un grand nombre de communes n'ont pas le choix de leur opérateur et un très faible débit. Les offres A.D.S.L. dégroupées sont particulièrement faibles. Il n'existe aucune offre dégroupée dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence, dans la zone de montagne. Le taux de couverture est inférieur à 50 % dans les autres départements du massif. Des solutions alternatives devront être recherchées pour les zones les plus difficiles. Les réseaux optiques des opérateurs alternatifs et les réseaux d'initiative publique ne concernent que la vallée du Rhône et le Sillon Alpin. Le même défi se posera également pour le passage au très haut débit.

**Le taux de couverture en téléphonie mobile** est également incomplet et de nombreuses zones blanches subsistent, dans les Alpes de Haute-Provence et la Drôme notamment. Le réseau d'alerte pour les professionnels de la montagne (services de secours, guides, accompagnateurs, agriculteurs, bergers, personnel des parcs..) est un facteur essentiel de sécurité. Enfin, la zone de couverture par la télévision numérique terrestre (T.N.T.) exclut largement la zone de massif.

L'accès aux réseaux pour les zones de montagne doit se faire à des conditions de coûts comparables à celles du reste du territoire.

## **L'enseignement supérieur et la recherche**

L'offre d'enseignement supérieur et le niveau de la recherche sont importants et diversifiés dans le massif alpin.

**Grenoble** est un grand centre universitaire de 60 000 étudiants répartis en quatre universités, seize écoles d'ingénieurs, un institut de formation des maîtres, 3 établissements d'enseignement supérieur (école d'architecture de Grenoble, Ecole supérieure d'art, Ecole de management). L'université Joseph Fourier (sciences, santé, EPS), l'université Pierre Mendès France (sciences sociales et humaines), l'Université Stendhal (langues, lettres, communication) et l'Institut national polytechnique de Grenoble (qui fédère neuf écoles d'ingénieurs) contribuent à faire de Grenoble, avec 18 200 emplois, le premier pôle de recherche publique et privée après Paris.

L'Isère se classe en tête des départements français pour les dépôts de brevets en électronique, électricité, instrumentation, sciences de l'ingénieur.

**L'université de Savoie**, à Chambéry et Annecy, offre à 12 200 étudiants des formations scientifiques dont le centre interdisciplinaire scientifique de la montagne au Bourget du lac, deux écoles d'ingénieurs à Annecy et au Bourget, des unités de formation et de recherche dans les secteurs de l'économie et de la gestion, des lettres et du droit, deux IUT à Annecy-le-Vieux et au Bourget, cinq IUP (au Bourget, à Annecy et à Chambéry).

23 laboratoires conduisent des recherches de haut niveau.

**L'université de la Méditerranée (Marseille)** a ouvert un centre à Gap qui comprend un département « gestion des entreprises et des administrations » et un département « génie mécanique et productique » pour former des techniciens en maintenance aéronautique de l'I.U.T. d'Aix-en-Provence. La faculté des sciences économiques conduit des formations en administration économique et sociale, et un IUP « métiers de la montagne » recrute au niveau national. La faculté des sports de Marseille a ouvert une antenne de sa formation « Techniques des activités physiques et sportives ». 400 étudiants fréquentent le site de Gap.

**L'université de Provence (Aix-en-Provence)** a ouvert un IUT à Digne qui prépare 300 étudiants aux DUT « biologie », « informatique », « métiers des nouveaux médias » et « gestion des entreprises » dans le cadre d'un pôle universitaire à renforcer.

**L'université Paul Cézanne (Aix-en-Provence)** propose des formations au droit, à l'économie et aux sciences et techniques. Elle conduit, avec le lycée Paul Gilles de Gennes, à Digne, une licence professionnelle « électricité et électronique appliquée au bâtiment ». Cet établissement prépare également aux **BTS Domotique- Immotique et Métiers de l'eau**.

**L'Université de Nice-Sophia-Antipolis (Nice et Valbonne)** accueille 26 000 étudiants dans la plupart des disciplines universitaires (droit, économie, lettres, sciences, médecine..). Une large part de ces enseignements se fait sur le site de Sophia-Antipolis qui est en zone de massif.

Cette offre conséquente d'enseignement supérieur ne s'exprime toutefois pas dans le cadre d'un réseau alpin des universités qui reste à construire. Néanmoins, les antennes délocalisées en zone de montagne des grandes universités, pertinentes pour des enseignements spécifiques à la montagne, demeurent fragiles sur le plan financier.

## 6 - Les transports, des réseaux inachevés

Les transports jouent un rôle majeur dans le développement du massif. Les contraintes du relief et la faible densité de l'habitat en zone de montagne sont des obstacles à la construction d'un réseau performant. La suprématie absolue des transports individuels sur les transports collectifs et de la route sur le rail pose de graves problèmes de circulation et d'impact sur l'environnement. Elle engage à poursuivre la modernisation d'un réseau ferroviaire insuffisant. Les stations et autres pôles touristiques doivent faire l'objet d'études de dessertes multimodales.

### Le réseau ferroviaire

La carte des réseaux ferroviaires met en évidence leur concentration dans les grandes vallées, leur difficile interconnexion et leur orientation vers les métropoles et les bassins d'emploi qui entourent le massif. Il n'est pas conçu au bénéfice de la zone de massif elle-même.

**Au nord du massif**, le trafic de marchandises a été multiplié par 4 depuis 1970. La part de la route est passée de 25 à 80 % du tonnage. L'incendie du tunnel du Mont-Blanc a révélé l'urgence d'actions pour promouvoir le transport ferroviaire. Une relation ferroviaire Lyon-Turin, ouvrant sur l'Italie et sur la Suisse, avec un tunnel de 52 Km, a été décidée. La « Transalpine » sera une liaison ferroviaire voyageurs et fret qui permettra de transporter 7 millions de voyageurs par an avec un gain de temps de deux heures par rapport à aujourd'hui et un trafic estimé à 40 millions de tonnes de marchandises. Les perspectives offertes par cette liaison en matière de ferroutage sont considérables.

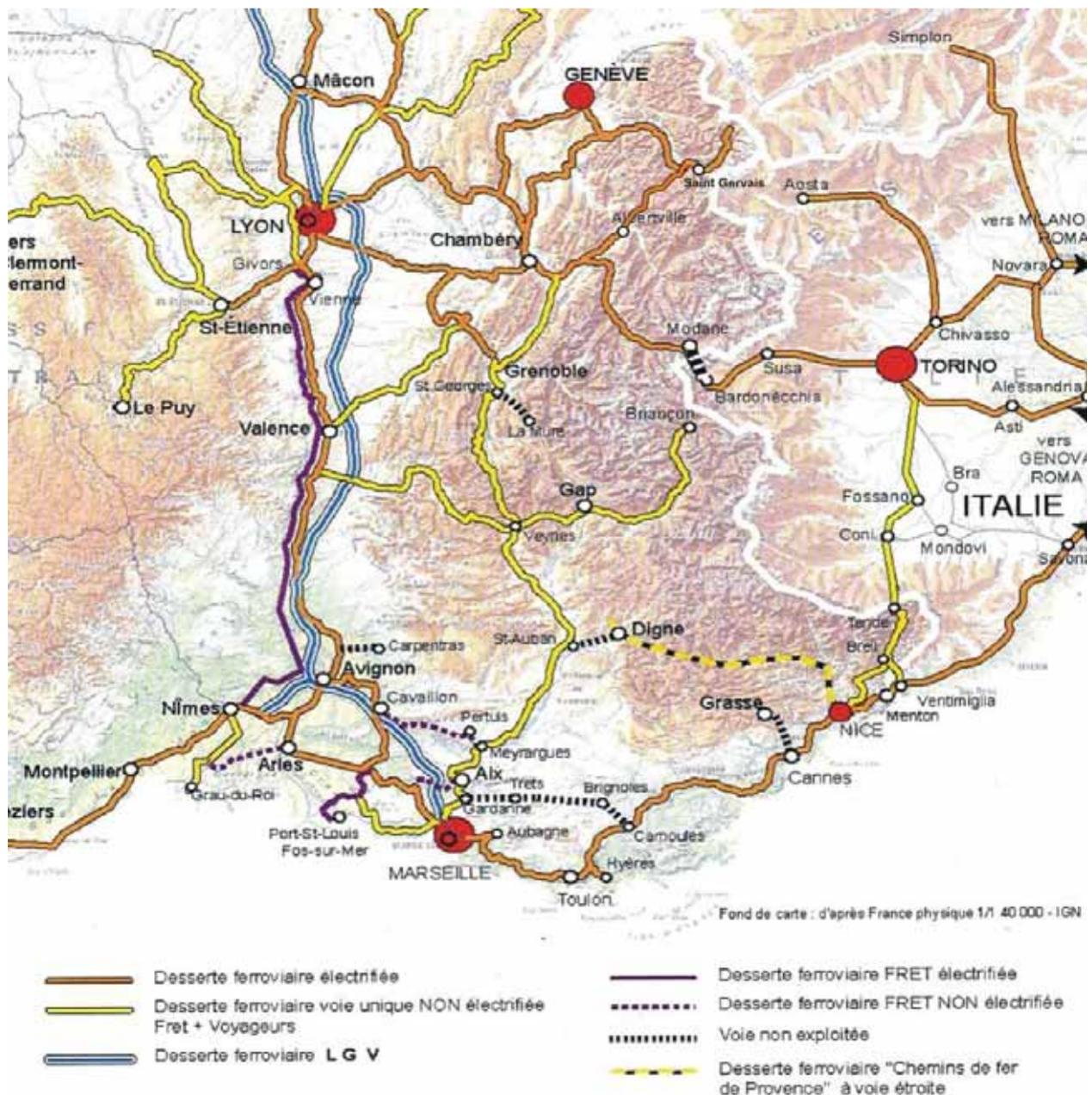
D'autres projets sont en attente : l'électrification de la liaison Grenoble-Montmélian et le raccordement entre la voie ferrée du sillon alpin sud (Genoble-Valence) et la LGV à proximité de la gare TGV-RER de Valence.

**Au sud du massif**, la ligne Marseille-Briançon se termine en cul de sac. Le projet de percée ferroviaire sous le Montgenèvre<sup>21</sup> est en suspens depuis 30 ans. Compte tenu des caractéristiques de la ligne Grenoble-Veynes et de la conception de la gare TGV de Valence, seule la réalisation d'un tunnel ferroviaire sous le Montgenèvre peut permettre aux départements des Alpes du sud d'accéder au réseau TGV. Ce projet a également pour objectifs prioritaires de relier le département des Hautes-Alpes au réseau TGV de la vallée du Rhône et la ligne nouvelle Lyon-Turin tant vers la France que vers l'Italie et de favoriser le développement du transport combiné en améliorant la desserte ferroviaire du port de Marseille et en sécurisant le Lyon-Turin en cas d'accident sur cet itinéraire pour les trafics venant du sud. Actuellement la question du maintien du train Paris-Briançon (via le département de la Drôme) reste sans réponse satisfaisante.

La rénovation du tunnel de Tende est nécessaire pour améliorer la liaison entre la France et l'Italie. La future LGV Paris- Nice et sa poursuite vers Gênes et Milan se placent aussi dans la perspective de désenclavement du massif par le sud.

---

<sup>21</sup> Voir l'étude de faisabilité « liaison ferroviaire directe entre Oulx et Briançon » Province de Turin. Mars 2002 .



## Réseau ferroviaire du massif

L'offre ferroviaire, quoiqu'en amélioration avec la régionalisation des transports de voyageurs, n'est pas compétitive compte tenu de la dégradation rapide des infrastructures ferroviaires, sauf sur quelques axes. Des investissements urgents sont à réaliser pour stopper la dégradation de ces services. La situation est particulièrement préoccupante dans les Alpes du sud, compte tenu du mauvais état du réseau. Par ailleurs, la ligne Digne-Nice, en cours de régionalisation, constitue un élément structurant du sud du massif. Enfin, le rétablissement de la ligne Château-Arnoux - Digne-les-Bains pour relier la ligne Nice-Digne à la liaison ferroviaire du Val de Durance permettrait une continuité de l'offre de transports collectifs ferroviaires. Les dessertes ferroviaires locales permettent d'irriguer profondément les massifs et les vallées, que ce soit pour des finalités touristiques ou dans le cadre de relations domicile- travail.

En lien avec la mise en service du TGV Méditerranée et de la gare de Valence TGV Rhône-Alpes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est particulièrement soucieuse de la desserte des Hautes-Alpes (Briançon et Gap). Par convention, les deux régions ont créé et développé des services TER interrégionaux. Le parcours par la voie ferrée de la vallée de la Drôme donne accès à la vallée du Rhône et au réseau ferroviaire à grande vitesse, par correspondance TER. / TGV à la nouvelle gare de Valence TGV.

Il faut souligner néanmoins qu'il n'y a pas de ligne T.G.V. à l'intérieur du massif et que les trains à grande vitesse qui desservent la Savoie et la Haute-Savoie empruntent des voies normales. La seule liaison rapide est celle de la vallée du Rhône Marseille-Valence T.G.V. et Lyon T.G.V.

En ce qui concerne le transport de marchandises, il faut enfin noter l'existence depuis deux ans d'un service de ferroutage depuis la Maurienne (Aiton) jusqu'en Italie du Nord (Orbassano) : l'autoroute ferroviaire alpine. Le trafic marchandises est stable autour de 10 millions de tonnes entre la France et l'Italie. 88 % des flux passent par Modane et 11 % par Vintimille.

### **Le réseau routier et autoroutier**

Le réseau autoroutier est particulièrement fréquenté dans les Alpes du nord où il joue un rôle de proximité. Dans le sud des Alpes, l'autoroute A 51 s'arrête à La Saulce. Le gouvernement a décidé de retenir un tracé autoroutier par l'est de Gap. ; le Conseil Régional Rhône-Alpes, les conseils généraux de l'Isère, de la Drôme et la communauté d'agglomération de Grenoble, ont délibéré défavorablement.

Par ailleurs, plusieurs projets d'importance sont à citer :

- l'A41 entre St Julien en Genevois et Villy le Peloux,
- traversées ou contournement des grandes agglomérations,
- recalibrage de la RN 85 pour relier Gap à Grenoble,
- nouveau tunnel de Tende,
- l'A 585 de raccordement de Digne à l'A 51,
- l'aménagement de l'itinéraire Grenoble-Nice entre la vallée de la Durance et Nice par les RN 85 et 202.
- 

L'axe principal de communication est celui qui relie Manosque à Annemasse par les RN 95, 90,6 et 201. Les liaisons sont encore difficiles entre Nice et Digne-les-Bains, Gap et Briançon, Briançon et Grenoble.

Le réseau routier a bénéficié d'investissements significatifs dans le cadre des contrats de plan signés entre l'Etat et les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'importantes opérations restent à réaliser. Le réseau des Alpes du nord souffre d'une forte pression au titre du transit, en particulier dans les vallées de la Maurienne et de l'Arve. La décentralisation des routes nationales est un élément nouveau à prendre en compte. L'amélioration de l'accessibilité de Paris au Briançonnais a nécessité la réalisation de la tranchée couverte sous Montgenèvre et celle du tunnel de Clavière. Des liaisons rapides et sûres entre Grenoble et Gap et entre Grenoble et Sisteron mais aussi entre le sud de la France, le Briançonnais, l'Embrunais et l'Ubaye sont indispensables à une bonne desserte de la partie sud du massif. Le désenclavement des vallées de l'Ubaye, du haut Verdon, de la Blanche est la condition de leur survie.

Le trafic moyen journalier annuel tourne autour de 72 000 véhicules dans la vallée du Rhône jusqu'à Valence, 64 000 entre Valence et Lyon, 16 300 entre Valence et Grenoble. L'autoroute Grenoble-Annecy représente un flux quotidien moyen de 21 000 véhicules et l'autoroute Chambéry- Annecy un flux de 27 000 véhicules, compte tenu des flux en provenance directe de Lyon.

L'autoroute A 51 Aix en Provence-La Saulce, dont le trafic est en augmentation, continue à connaître une fréquentation inégale de ses différents tronçons en raison d'un effet cul de sac :

- Manosque- Peyruis : 12 900 véhicules,
- Peyruis- Sisteron : 10 600 véhicules,
- Sisteron-La Saulce : 7 000 véhicules.
- 

Le trafic poids lourd en représente moins de 10 %.

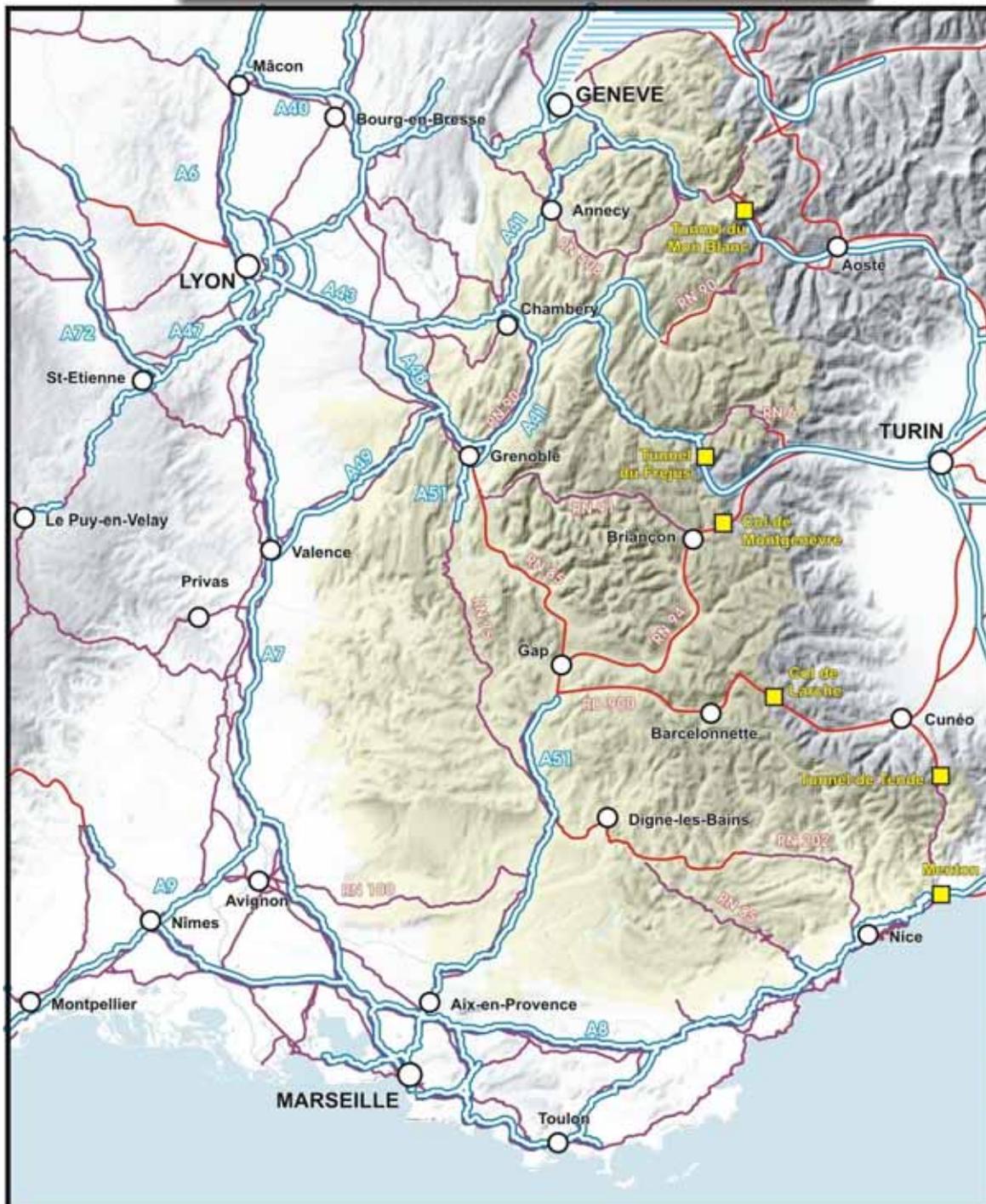
La plupart des routes nationales ont un trafic inférieur à 10 000 véhicules/jour.

Tout en accordant une priorité aux transports ferroviaires qui contribuent largement au développement durable, le Comité de Massif estime que des travaux routiers indispensables et urgents sont à réaliser, notamment dans les zones non équipées en voies ferrées.

## Le réseau routier du Massif des Alpes

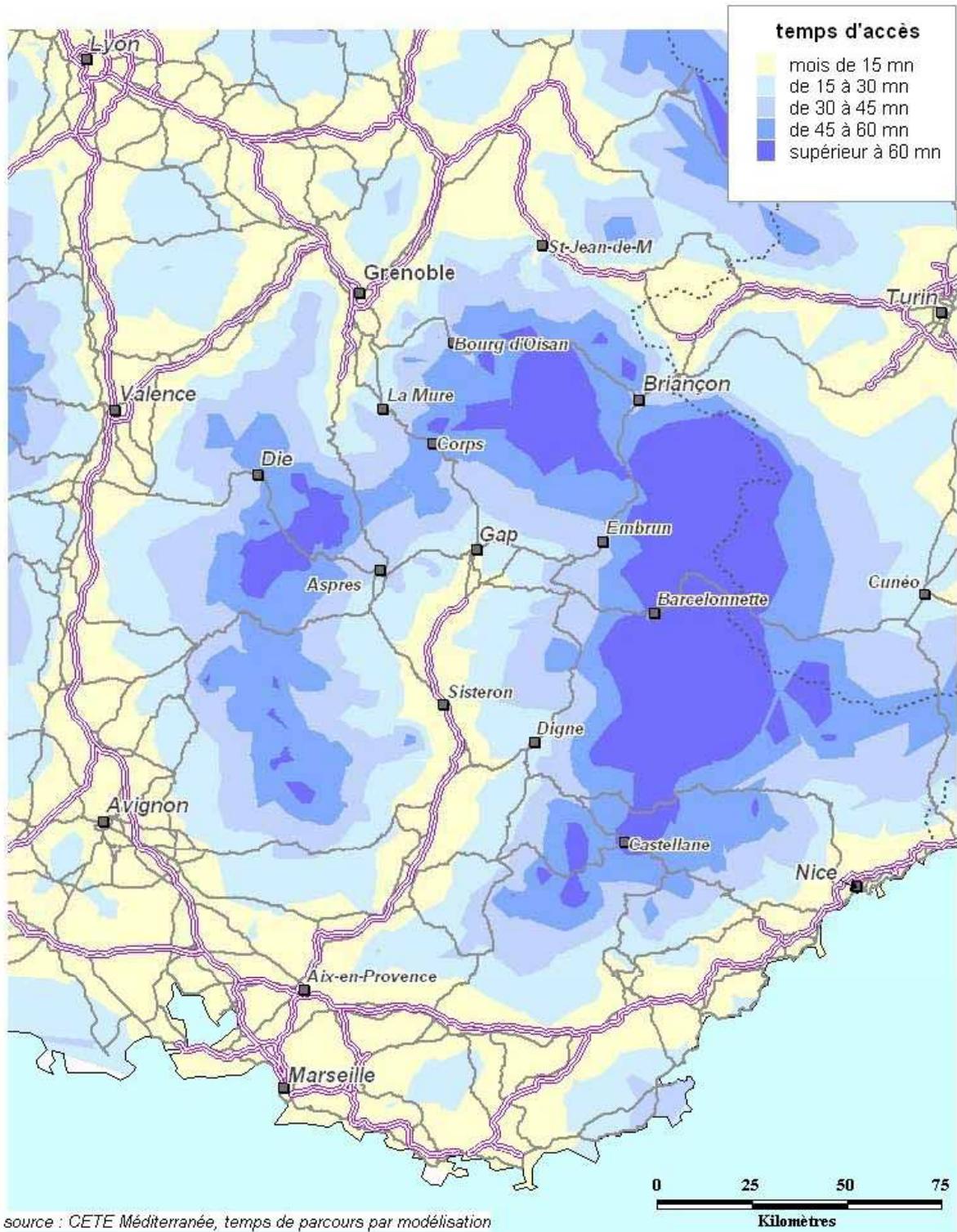
-  Réseau autoroutier
-  Réseau routier transféré aux départements
-  Réseau routier principal
-  Franchissement de la frontière
-  Zone Massif

Sources : Ministère de L'Équipement - DIACT /  
Fonds : IGN - R1200 - DCW /  
Réalisation : Analyse Spatiale - CR PACA / juin 2006

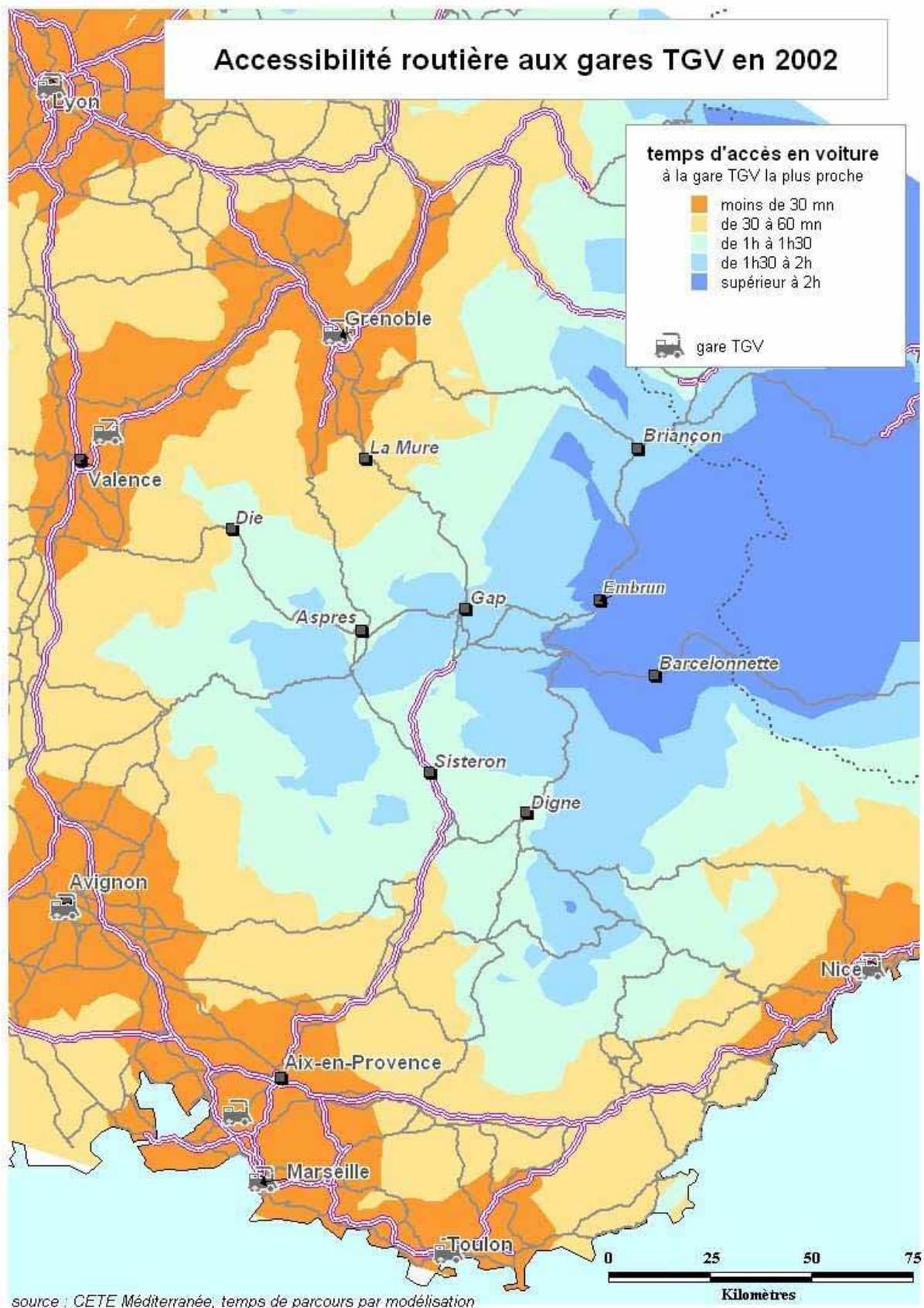


Carte du réseau routier du massif des alpes

## Temps d'accès à l'échangeur autoroutier le plus proche en 2002



Carte des temps d'accès à l'échangeur autoroutier le plus proche



**Carte de l'accessibilité routière aux gares TGV**

## Chapitre 7 : Caractéristiques des zones d'emploi

Si le massif alpin tire son unité de sa géographie et de son histoire, il comprend néanmoins des zones d'emploi spécifiques que l'on peut classer suivant le poids relatif de leurs activités. En utilisant un classement national, on retiendra la typologie suivante :

- les zones à dominante touristique dont l'économie se caractérise par la place des emplois liés aux services marchands, au commerce et aux activités immobilières. La plupart d'entre elles appartiennent à la partie sud du massif, mais les zones du Genevois et du Chablais en relèvent également.
- les zones à dominante tertiaire et administrative qui sont fréquemment celles où la ville-centre est un chef-lieu de département et dont la part des emplois administratifs et des services non marchands est élevée.
- la seule zone à dominante tertiaire supérieur, celle de Grenoble, polarise tout le massif.
- les zones spécialisées de la haute montagne dont l'activité est dominée par les stations et l'économie de la neige.
- les zones en reconversion, qu'elles soient agricoles ou industrielles.

### 1 - Les zones à dominante touristique

#### Qui ne relèvent que très partiellement de la zone de massif

**La zone de Nice** est peu significative dans la mesure où la plus grande part de la population ne relève pas de la zone de massif. La croissance démographique bénéficie surtout aux communes périurbaines de Nice. Les communes les plus peuplées de la zone de massif sont les plus proches du littoral (Vence, Valbonne, Carros, Peymeinade). Elles appartiennent à un espace à forte vocation touristique qui se développe d'autant plus vite que le littoral est très encombré dans un marché foncier où les prix sont très élevés. La zone de massif comprend une part importante de résidences secondaires. Cet espace rural de haute et moyenne montagne est à vocation touristique affirmée, aussi bien en été qu'en hiver, compte tenu des stations du nord de la zone (Isola 2000, Valdebrore-Colmiane, Auron, Valberg...) et de la richesse de espaces dont beaucoup sont protégés (Mercantour, Haute Vallée du Var, Vallées de la Vésubie et de la Tinée...). Les liaisons avec l'Italie sont difficiles par le nord de la zone (tunnel de Tende, col de la Lombarde). La liaison littorale par l'autoroute A8 est la seule satisfaisante. L'économie est dominée par les activités de services.

**La zone de Cannes-Antibes** est dans une situation différente, davantage dépendante des communes de Cannes et d'Antibes qui n'appartiennent pas au massif. Plus dynamique que celle de Nice, elle a aussi un caractère résidentiel plus marqué. Une partie du technopôle de Sophia-Antipolis relève du massif. Il contribue au développement d'une économie résidentielle dans les communes les plus proches du massif. L'économie touristique haut de gamme concerne maintenant le tourisme d'été, mais toute son histoire est celle du tourisme d'hiver. C'est une zone attractive, où les actifs, très qualifiés, ont un pouvoir d'achat élevé. Sa population n'est pas montagnarde. La montagne constitue pour elle un espace de loisirs. Les études relatives à la création d'un parc naturel régional indiquent qu'il serait un atout pour ce territoire.

**La zone de Brignoles** (dont la ville-centre n'appartient pas au massif) est un territoire très attractif qui bénéficie des mouvements de déconcentration de populations et d'entreprises en

dehors des grands centres urbains du littoral. Si l'emploi évolue plus favorablement que dans la zone voisine de Draguignan, grâce notamment au bâtiment et aux travaux publics, le marché du travail reste dominé par un chômage élevé. Le revenu médian est relativement faible. La principale industrie est celle de la céramique autour de Salernes et de Varages.

L'activité touristique joue sur les potentialités des gorges du Verdon et la qualité du paysage.

### **Qui relèvent principalement de la zone de massif**

**La zone de Draguignan** est particulièrement attractive, aussi bien pour les actifs que pour les retraités. Zone rurale de l'est varois, elle bénéficie de la présence d'une ville-centre appartenant à la zone de massif et des mouvements de déconcentration du littoral urbain. La progression des emplois, sensible depuis 1999, ne parvient pas à réduire le taux de chômage élevé d'une économie où la construction joue pourtant un fort effet d'entraînement. Sa partie montagne, largement occupée par le camp militaire de Canjuers, reste un territoire de campagne.

**La zone d'Apt** présente le visage d'une tradition rurale et agricole marquée et d'une forte activité touristique. Son économie est fortement dépendante, notamment dans sa partie sud autour de Pertuis, du dynamisme d'Aix-en-Provence. Elle est organisée autour de la viticulture, l'artisanat et des industries agro-alimentaires, notamment l'industrie des fruits confits. Le revenu médian est modéré et l'emploi augmente peu, bien que la situation du marché du travail semble s'améliorer depuis 1999. Sa vocation touristique est celle du parc du Luberon qui accueille pendant l'été un nombre élevé de touristes à fort pouvoir d'achat. Ce territoire de campagne bénéficie d'un environnement et de paysages exceptionnels qui font son attractivité.

### **Qui relèvent totalement de la zone de massif**

**La zone de Manosque**, attractive, bénéficie d'un tissu dynamique de très petites entreprises (TPE) et de résidents à hauts revenus, souvent retraités. La proximité du CEA de Cadarache lui a permis de décoller dans les années 60 et la récente décision d'implantation d'ITER va bouleverser toute l'économie locale. L'agriculture (viticulture, fruits, lavandiculture, oléiculture) est très présente et l'économie diversifiée. Les thermes de Gréoux-les-Bains constituent un facteur d'attractivité. Néanmoins et notamment pour les jeunes, les taux de chômage, sont élevés. L'influence de la métropole marseillaise se fait sentir. De part et d'autre de la Durance, cette zone rurale marquée est celle d'un tourisme familial traduit par l'importance des résidences secondaires et l'image de marque très favorable de la Haute-Provence. Elle développe une industrie basée sur les plantes à parfum, les produits cosmétiques et des industries agro-alimentaires de qualité.

**La zone de Digne-les-Bains**, la plus étendue de tout le massif, est une zone de moyenne montagne, faiblement peuplée, qui s'appuie sur une diversité d'activités au sein desquelles le tourisme prédomine, amplifié par une activité thermale soutenue. Traversée par la vallée de la Durance, ce territoire vieillissant accueille de nombreuses résidences secondaires sur ses piémonts. Un relief de collines et de vallées participe à son enclavement. Une double saison touristique est facilitée par des stations de moyenne montagne (Allos, Pra-Loup, Super Sauze, le Grand Puy, Chabanon, Montclar...), mais qui rencontrent aujourd'hui des problèmes d'enneigement. Les emplois progressent peu et la réduction d'activité du site pétrochimique d'Arkema à Château-Arnoux laisse planer des doutes sur son avenir industriel. C'est une zone de contrastes, composée de petites entreprises qui se développent sur des niches spécialisées.

**La zone du Genevois** bénéficie de la proximité de la Suisse et se distingue par l'orientation touristique des services marchands. Le commerce et les services aux particuliers, notamment les activités immobilières, caractérisent cette économie fortement dépendante de Genève. Elle est largement habitée par des actifs qui travaillent en Suisse et disposent de revenus importants. C'est pourquoi le revenu médian de cette zone est le plus élevé de tout le massif. La faible part relative des ménages imposés traduit de fortes inégalités dans les ressources des ménages. Cette « banlieue de cadres », fortement attractive, bénéficie d'une forte croissance de ses emplois et d'un faible taux de chômage. L'économie est résidentielle et plutôt tournée vers la Suisse que vers le Sillon Alpin. Cette géographie explique l'orientation touristique de cet espace situé entre le parc naturel du Haut-Jura et le Chablais.

**La zone du Chablais** est en terme de superficie la plus petite zone d'emploi du massif. C'est une zone fortement tertiaire, jeune et attractive, au relief de collines et au paysage de campagnes. L'économie est dominée par la viticulture, le commerce et les services marchands. Relativement fermée, sa partie la plus dynamique est celle des rives du lac Léman autour de Thonon-les-Bains et d'Evian. La population augmente principalement par solde naturel et le taux de résidences secondaires y est élevé. La zone bénéficie d'un revenu médian important et la part des ménages imposés est élevée. L'emploi progresse surtout depuis les années 1999 et le taux de chômage y est modéré. Le tourisme et le thermalisme sont en plein développement sur les rives du lac. La beauté des paysages fait le reste dans l'autre partie de la zone où une agriculture d'élevage se maintient.

## **2 - Les zones à dominante tertiaire et administrative**

**La zone de Gap** est celle d'une économie de montagne, à la fois rurale, touristique et artisanale dont le territoire échappe à la désertification. Elle est dominée par la ville-centre de Gap qui lui donne son caractère urbain et représente 40 % de sa population et près de la moitié de ses emplois. Le caractère de préfecture de Gap, dans un bassin d'emploi faiblement industrialisé où la poly-activité agricole est dominée par l'élevage, lui donne une vocation tertiaire affirmée. Le poids des services marchands, des activités sportives et associatives, de la santé et des services publics est particulièrement élevé. La progression de la population explique celle des emplois de services qui leur sont reliés. Si le tourisme n'est pas l'activité principale de la zone, il joue un rôle important dans son développement, à la fois en été et en hiver. Le parc naturel régional des Baronnies actuellement en projet pourrait constituer un atout complémentaire. De petites stations de moyenne montagne (Réallon, les Orres, Saint Michel de Chaillol, Orcières) et la présence de la retenue de Serre-Ponçon favorisent cette activité. Les emplois saisonniers sont nombreux et le taux de chômage relativement faible.

**La zone de Chambéry** dépend de la ville-centre qui représente 27 % de sa population et le quart de ses emplois. Ce territoire à attractivité touristique résidentielle relève des « nouvelles campagnes » qui ont su moderniser leurs économies autour d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée. L'université de Savoie, le technopôle du Bourget, le réseau autoroutier qui a facilité son désenclavement ont contribué à son attractivité et à la dynamique du marché de l'emploi. Ses stations de moyenne montagne (comme Savoie Grand Revard) et le parc naturel régional des Bauges appuient une activité touristique conséquente. Les services marchands dominent une économie plutôt stable qui crée peu d'emplois, mais a un taux de chômage modéré.

**La zone d'Annecy** fait preuve d'une bonne vitalité. Dans le prolongement de la précédente dont il partage les principales caractéristiques, ce territoire a une population plutôt jeune et qualifiée dans une économie en recomposition vers les activités du tertiaire supérieur (services aux entreprises, hautes technologies, conseil et assistance, services culturels). Le revenu moyen est l'un des plus élevés de la zone de massif. Les créations d'emploi sont nombreuses et se sont amplifiées depuis 1999. La présence d'entreprises motrices dans le travail des métaux, l'informatique et l'électronique, contribue à sa dynamique. Le taux de chômage est l'un des plus faibles du massif. Des stations de moyenne montagne et le lac d'Annecy lui donnent des opportunités touristiques. Sa bonne image de marque est un atout pour son développement.

### **3 - Les zones spécialisées dans la haute montagne**

**La zone de Briançon** est un territoire de haute montagne, situé au fond de la vallée de la Durance et au pied du col de Montgenèvre, qui souffre de son enclavement. Entre 1990 et 1999, la population augmente peu et le solde migratoire est négatif, contrairement à la période 1982-1990. Peu industrielle, elle développe une économie résidentielle et saisonnière à partir d'un taux très élevé de résidences secondaires. Éloignée des pôles administratifs, elle présente néanmoins un faible taux de chômage dans une conjoncture économique de stabilité. Ce faible taux doit être nuancé par le départ d'actifs vers les grandes agglomérations et la non-inscription à l'ANPE des saisonniers qui n'ont pas trouvé de travail. L'économie touristique hivernale se déploie autour de grandes stations dans le Queyras, la Vallouise, les Ecrins (Serre-Chevalier) et la frontière italienne (Montgenèvre). L'activité estivale est encouragée par le parc naturel régional du Queyras et le parc national des Ecrins. Sa spécialisation dans les transports relève du personnel des remontées mécaniques, des déplacements dus à une topographie de haute montagne et de vallées encaissées qui la caractérisent le long de l'axe principal Embrun-Briançon. Tout ce territoire est dominé par la saisonnalité et la pluriactivité.

**La zone de la vallée de la Maurienne** est une longue vallée industrielle de montagne en reconversion. La population n'augmente que par un faible solde naturel. Le solde migratoire est négatif. Néanmoins, le passage d'une économie industrielle à une économie touristique s'organise et le taux de chômage y est faible. La zone dispose encore d'un potentiel industriel important. Les créations d'emploi sont nombreuses dans les services et les transports liés au développement touristique. Cette vallée constitue le principal axe de passage entre la France et l'Italie sur la partie nord du massif.

**La zone de la vallée de la Tarentaise** est en situation plus favorable. Si la basse vallée, autour d'Albertville, est encore industrielle, la haute vallée se développe autour des grandes stations intégrées de la Tarentaise vers Bourg Saint-Maurice et le col du Petit Saint-Bernard. La population augmente faiblement et le solde migratoire est négatif. L'emploi progresse rapidement et l'activité est fortement saisonnière. Le taux de chômage est faible. L'économie se tourne de plus en plus vers les services (hôtels, restaurants, activités immobilières et récréatives) et les activités liées aux sports d'hiver.

#### **4 - La zone spécialisée dans le tertiaire à haute qualification**

**La zone de Grenoble** domine l'économie du massif alpin. C'est la plus peuplée et une des plus dynamiques par le poids des activités tertiaires à haute qualification professionnelle. La part de la recherche et du développement dans l'emploi est quatre fois plus importante qu'au niveau national. Les activités de conseil et assistance, les services marchands, les secteurs des hautes technologies caractérisent la première zone d'emploi du massif. Sa population, jeune, augmente tout à la fois par solde naturel et solde migratoire. La zone de Grenoble est celle dont le revenu médian est le plus élevé et le chômage le plus faible. Le pôle Minatec, les quatre universités, les spécialisations reconnues dans le numérique, les biotechnologies et l'énergie, font de la zone grenobloise un territoire moteur dans le massif au cœur des parcs du Vercors et de la Chartreuse.

#### **5 - Les zones en reconversion**

**La zone Drôme Ardèche Sud**, partiellement en zone de massif, est à dominante agricole. Elle bénéficie d'une agriculture spécialisée dans les plantes aromatiques, notamment la lavande, l'oléiculture, les productions fruitières. Très attractive par son cadre de vie, la partie montagne de la zone est celles des Baronnies et du Vercors drômois, espaces agricoles et touristiques de qualité. Le développement du territoire est fortement dépendant de la partie hors massif de la zone, dans la vallée du Rhône, autour de Pierrelatte et de Saint- Paul- les- Trois-Châteaux. Le revenu médian est modéré, les emplois progressent peu, le chômage est élevé. Les services qui se développent le plus sont les transports et les activités de conseil et d'assistance. Les communes les plus importantes sont celles de Nyons et de Buis-les-Baronnies, centres de commandement ruraux.

**La zone de la vallée de l'Arve** est à dominante industrielle. Premier centre national dans le domaine de la sous-traitance industrielle, la vallée de l'Arve, de Bonneville à Cluses, dispose d'un potentiel d'un millier d'entreprises spécialisées dans le décolletage. Ce territoire jeune, attractif, a su valoriser ses compétences historiques pour moderniser son économie. C'est celui dont l'emploi a progressé le plus vite de tout le massif entre 1990 et 1999 et qui dispose du plus faible taux de chômage. Le revenu médian est très élevé. Le ralentissement de la progression des emplois industriels constaté depuis 1999 a été compensé par un fort accroissement dans les services, notamment ceux liés au tourisme comme les hôtels et les restaurants. Cette nouvelle orientation est facilitée par le taux très élevé de résidences secondaires. Le territoire a su tirer profit de l'autoroute A 40 qui, en desservant le massif du Mont Blanc, suit l'ensemble de la vallée.

Les grandes stations du Mont Blanc (Megève, Chamonix, Saint Gervais) sont des facteurs de dynamisme et de spécialisation dans le tourisme.

## **Titre II : Les enjeux du massif alpin à l'horizon 2020**

---

### **Les dynamiques du massif alpin français**

**Une entité nouvelle dans le paysage institutionnel.** L'unification du massif, consacrée par la mise en place d'un seul Comité de Massif, est récente (loi de 2002 relative à la démocratie de proximité). Les Alpes bénéficient d'une forte notoriété, de même que certains lieux emblématiques des Alpes françaises, mais les Alpes françaises n'ont pas en revanche une reconnaissance en tant que telles (comme cela est le cas aujourd'hui pour le Massif Central ou les Pyrénées).

**Un territoire à construire.** Il n'est pas encore, à quelques exceptions près, le support d'actions communes ni de réseaux structurés d'acteurs. Les communications internes au massif demeurent difficiles, et notamment les liaisons nord/sud. Son existence, son affirmation, relèvent d'une démarche volontariste.

**Un territoire frontalier** (comme beaucoup de régions de montagne) avec l'Italie et la Suisse. Le niveau des relations avec la partie italienne du massif est encore de faible intensité. Les points de passage avec l'Italie restent limités.

**Les Alpes françaises appartiennent à un très grand massif européen,** à la recherche lui-même d'une vision globale et d'une approche cohérente dans son aménagement et son développement. La Convention Alpine constitue en ce domaine une référence essentielle. Sur un périmètre plus large, les projets engagés dans le cadre du programme INTERREG III B « Espace Alpin » contribuent également à la reconnaissance des Alpes comme une entité singulière par ses caractéristiques géographiques, et comme un territoire clé dans le développement du territoire européen sur lequel se jouent, pour une bonne part, les échanges à la fois nord/sud et est/ouest du continent.

**Un territoire, pour partie, directement sous influence d'aires métropolitaines.** Au sein de son périmètre s'organise un vaste espace urbain : le Sillon Alpin. A la périphérie immédiate du massif, d'autres métropoles se développent : Lyon, Nice et la Côte d'Azur et Aix-Marseille.

**Un territoire sur lequel s'exercent des attentes et des contraintes extérieures fortes :** une demande touristique et de loisirs des populations urbaines ; une pression résidentielle (permanente ou secondaire); la gestion des ressources naturelles avec des enjeux qui dépassent largement les intérêts propres du massif (eau, énergies, grands espaces montagnards, biodiversité...), les échanges entre le nord-ouest de l'Europe et l'Italie et de manière croissante, entre la péninsule ibérique et l'Europe centrale et orientale.

Les Alpes françaises sont ainsi, aujourd'hui, un massif convoité et pour une partie croissante de son territoire soumises à forte pression urbaine et foncière. Les mutations économiques, démographiques, sociologiques et environnementales y sont rapides.

Ces évolutions, ces tendances de fond dessinent une nouvelle géographie économique et humaine du massif, dans laquelle la distinction entre partie nord et partie sud du massif est de moins en moins lisible.

Le diagnostic et les dynamiques repérées font apparaître trois grands types d'espace :

- Une partie qui s'inscrit dans le mouvement de métropolisation. Dans la partie nord, c'est le Sillon Alpin dont l'extension urbaine pénètre les massifs de moyenne montagne qui le bordent : Bauges, Chartreuse, Belledonne, Vercors. Le développement des agglomérations lyonnaise et genevoise contribue également à cette mutation urbaine. Dans la partie sud, c'est la zone d'influence d'Aix, Marseille et de Nice : basse vallée de la Durance et contrefort montagneux des Alpes Maritimes qui est directement concernée.
- Les grandes régions touristiques de montagne dont l'économie est aujourd'hui basée principalement, mais non exclusivement, sur les sports d'hiver (en recherche de diversification).
- Un ensemble de territoires plus hétérogènes comprenant notamment des vallées industrielles en reconversion et des espaces ruraux à faible densité de population, dans lesquels la fréquentation touristique n'a qu'un impact limité.

## **Les repères prospectifs**

Comme les autres territoires, les Alpes auront à faire face dans les quinze ans à venir à des évolutions ou à des événements dont on peut considérer qu'ils sont incontournables. Ils constituent aussi des données qui vont déterminer pour une grande part le cadre à l'intérieur duquel peut se construire la stratégie du massif.

Seuls seront évoqués ci-dessous quelques-uns de ces éléments, ceux qui peuvent avoir pour le massif les incidences les plus prégnantes.

### **La mondialisation et le mouvement de métropolisation**

La mondialisation de l'économie est d'ores et déjà une réalité. Elle imprègne progressivement la plupart des secteurs d'activité (l'industrie, le tourisme, l'agriculture, une partie des services). Cette donnée amènera le massif à travailler sur ses atouts et ses fragilités, et à définir des stratégies de développement adaptées à ce contexte en valorisant notamment les ressources qui lui sont le plus spécifiques.

La mondialisation entraîne avec elle le regroupement de grandes fonctions (directions générales, financières, recherche...) et l'émergence d'espaces métropolitains, essentiellement les grandes agglomérations. Ces métropoles vont concentrer dans les décennies à venir l'essentiel des activités de services de haut niveau qui sont les moteurs du développement économique. Le massif alpin français est directement concerné par ce mouvement (Sillon Alpin, influence des agglomérations lyonnaise, marseillaise et niçoise).

## **Les évolutions démographiques et sociologiques**

Il s'agit de la croissance de la population : l'attractivité propre du massif, le développement des secteurs urbains proches vont se traduire par une poursuite de l'essor démographique, à un rythme supérieur à celui des moyennes régionale et nationale.

Cette évolution quantitative s'accompagne de mutations fortes :

- La structure par âge va se modifier avec une part plus importante des personnes âgées.
- La population va se renouveler sous l'effet d'un solde migratoire positif.

C'est une population plus urbaine qui viendra habiter le massif avec des modes de vie différents et des attentes spécifiques.

## **Les contraintes énergétiques**

L'épuisement prévisible des ressources pétrolières ouvre un questionnement sur les énergies mobilisables à moyen et long terme et sur le coût de l'énergie dont il est probable qu'il va connaître un renchérissement significatif dans les prochaines décennies. L'impact s'en fera sentir sur les modes de vie (habitat, déplacements), ainsi que sur les activités économiques (évolution des modes de production, relocalisation de certaines activités...).

Cette contrainte est une incitation à travailler sur le développement des ressources alternatives sur lesquelles les territoires alpins peuvent faire valoir leurs atouts. Le massif pourrait ainsi valoriser un considérable potentiel sous-exploité en matière d'énergies renouvelables comme la biomasse, l'énergie solaire ou l'énergie éolienne. Des initiatives, déjà prises en ce sens, sont à développer.

## **Les changements climatiques**

Les scientifiques s'accordent aujourd'hui sur un réchauffement de la planète au cours du siècle, avec une amplitude entre + 2 et + 6° des températures moyennes. Beaucoup d'incertitudes demeurent quant à l'intensité de ces changements, leur matérialisation et leurs effets. Mais cette donnée s'intègre dès maintenant dans les politiques publiques ainsi que dans la vision de quelques opérateurs économiques.

Cette évolution appelle aussi des réponses en termes d'adaptation, par exemple dans le domaine du tourisme et de l'habitat, mais aussi en terme de prévention pour limiter autant que faire se peut les émissions de gaz à effet de serre qui viennent accentuer le phénomène.

## **Les grands projets**

Ces opérations décidées ou en projet, sont de nature à modifier les dynamiques d'évolution du massif par leur ampleur ou leurs effets.

Il s'agit notamment :

- du projet ITER
- de la future liaison ferroviaire Lyon-Turin

- de la réalisation du pôle technologique et industriel de Crolles et du Grésivaudan
- de la percée ferroviaire sous le Montgenèvre
- de la perspective d'événements sportifs majeurs contribuant au rayonnement du massif.

D'autres éléments sont également à prendre en considération, les mutations et les ruptures technologiques, mais aussi sur un autre registre, l'évolution des politiques européennes qui peuvent avoir sur certaines activités ou certaines parties du massif des effets déterminants.

## **Défis et ambitions du massif alpin français à l'horizon 2020**

Autrefois territoire de confins, éloignés des grands axes de développement et des villes, soumis à des phénomènes de déprise et d'exode (saisonnier ou définitif), les Alpes sont devenues, au fil des dernières décennies, un espace attractif de plus en plus convoité. La construction européenne, le développement des réseaux de communication ont placé le massif dans une position centrale en Europe, leur redonnant une fonction d'échange entre les grandes régions du continent. Les mutations économiques du massif lui-même, et en particulier le développement du tourisme, participent aussi de cette nouvelle dynamique.

Les tendances d'évolution aujourd'hui constatées indiquent clairement un renforcement de cette attractivité.

Les défis que les Alpes françaises ont aujourd'hui à relever procèdent de cette nouvelle donne qui n'est pas, loin s'en faut, partagée par tous les massifs.

Sans sous-estimer telle situation particulière, le défi majeur réside moins dans une relance des activités économiques que dans le mode de développement et de gestion du territoire.

Les Alpes doivent leur notoriété et une reconnaissance mondiale à la qualité exceptionnelle du capital naturel et paysager : sommets emblématiques, lacs, larges vallées, diversité de la faune et de la flore. Elles la doivent aussi à une culture spécifique, à des modes de vie, résultat de la capacité des hommes à s'adapter et à composer avec un milieu qui fut difficile et parfois hostile. Ce sont ces générations de montagnards qui ont façonné ce patrimoine dont la responsabilité nous incombe aujourd'hui.

La préservation de ce capital, qui n'est pas à l'abri de menaces, constitue pour les prochaines décennies l'exigence fondamentale à partir de laquelle peut se construire une stratégie d'aménagement du massif. C'est bien en effet cette qualité qui est le socle de son attractivité et du développement, ici, des activités de la population.

Préservation, conservation n'impliquent pas immobilisme ou repli. Les Alpes françaises sont un territoire en mouvement, en mutation. Elles s'inscrivent dans les perspectives de développement de leur environnement national et européen.

Pour autant, la dimension montagnarde est et restera très prégnante, appelant à adapter ces évolutions économiques et sociétales à ce contexte très particulier qui participe à notre identité.

Cette dimension tient notamment :

- A la nature des activités économiques et aux conditions particulières de leur exercice en montagne : la saisonnalité y est plus marquée qu'ailleurs, la pluriactivité beaucoup plus développée. Le revenu d'une partie de la population résulte de la combinaison d'activités

et, parfois, de statuts différents. La souplesse, l'adaptabilité, constituent un élément distinctif de l'économie alpine. Des dispositifs particuliers sont à inventer pour tenir compte de situations qui trouvent difficilement leur place dans des politiques standards (que ce soit dans le domaine de la formation, du logement, de la couverture sociale ...).

- A la faible densité et au caractère excentré de certaines vallées et de certains massifs.
- A la qualité et au niveau des services à assurer à la population. Les règles classiques de fonctionnement de l'entreprise, mais aussi celles des services publics, ne peuvent apporter les solutions satisfaisantes. Des adaptations sont nécessaires pour mettre les montagnards à un niveau de service convenable.
- Aux contraintes géographiques et climatiques qui accentuent l'exposition des populations aux risques naturels (glissements de terrain, avalanches, inondations...).

Les Alpes sont porteuses d'une image, d'une culture, d'un patrimoine qui les distinguent des autres espaces, y compris montagnards. La performance économique ne peut constituer dans les Alpes, et moins qu'ailleurs, le seul repère pour les choix de développement et d'aménagement. Cette identité alpine ne doit pas se figer sur des représentations du passé, mais s'appuyer très fortement sur la réalité d'aujourd'hui, c'est-à-dire son dynamisme et son ouverture.

C'est un mode de développement spécifique qu'il convient de dessiner, partagé avec nos voisins italiens et suisses et au-delà, avec l'ensemble de l'arc alpin.

Cet avenir sera essentiellement l'œuvre de ses habitants qui devront se porter garants d'un développement équilibré et maîtrisé de leur territoire.

Ces principes doivent se retrouver en filigrane dans les enjeux du massif à horizon de dix à quinze ans et peuvent s'organiser autour de quatre grands axes :

- Assurer, dans la durée, la qualité des ressources naturelles et patrimoniales.
- Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif.
- Organiser et structurer le territoire.
- Insérer les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.

## **Chapitre 1 : Garantir dans la durée la qualité des ressources naturelles et patrimoniales**

La qualité remarquable des ressources naturelles constitue un signe distinctif majeur du massif alpin. La renommée du territoire et son attractivité sont étroitement liées à sa richesse environnementale et patrimoniale, à la qualité et à la diversité des paysages. Cette gestion environnementale rejoint des enjeux qui dépassent très largement les limites du massif, ce qui lui impose des responsabilités particulières. Cette exigence extérieure se retrouve notamment sur quelques domaines : la ressource en eau, les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, biomasse), la préservation d'écosystèmes abritant une faune et une flore remarquables et contribuant à la biodiversité et, d'une manière plus générale, la fonction récréative et de loisirs.

A ce titre, les parcs naturels régionaux (PNR), organismes de protection et de développement local, jouent, depuis leur origine, un rôle précurseur en faveur d'un développement ancré sur l'objectif de durabilité et les réalités locales, le partenariat avec tous les acteurs publics et privés, la sensibilisation, l'information et l'accueil des publics. Ils constituent pour notre territoire le premier maillon d'un dispositif de gestion et de préservation des espaces naturels régionaux, premier lieu de la biodiversité française.

Du fait de leur triple mission : aménagement du territoire, rôle de valorisation économique (tourisme, agriculture, ...), animation et service public, les PNR constituent pour les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur des laboratoires, lieux d'expérimentation de démarches de développement durable et de politiques actives, qui s'appuient sur l'innovation et la solidarité.

Véritables outils de valorisation environnementale et économique intégrant la dimension sociale, les parcs naturels régionaux constituent pour les régions des leviers de part leur structuration en réseau, en matière de développement durable.

Dans tous ces domaines, les Alpes françaises doivent devenir un territoire exemplaire dans la valorisation et la préservation sur le long terme de ressources naturelles exceptionnelles. La Convention Alpine et ses protocoles indiquent les lignes directrices à mettre en œuvre et à adapter aux spécificités des Alpes françaises. La DTA des Alpes Maritimes et le livre blanc de la DTA des Alpes du Nord expriment sur ces domaines les objectifs de l'Etat avec lesquels les orientations du schéma de massif sont parfaitement en cohérence.

La qualité environnementale est le véritable socle du développement économique et démographique du massif. Matière première pour ses activités touristiques, elle constitue un élément déterminant pour la venue de nouvelles populations. Pour l'avenir, la valorisation de certaines ressources, aujourd'hui sous-exploitées, peut être génératrice d'activités endogènes (l'industrie du bois en est un exemple).

L'intégrité de ces ressources comme leur qualité ne sont plus aujourd'hui assurées. Elles ne peuvent plus être considérées comme un gisement inépuisable. Des politiques de gestion et de préservation s'imposent dans l'optique d'un développement durable intégrant les dimensions environnementales et économiques.

L'ensemble de ces enjeux peuvent se regrouper en cinq grandes thématiques .

## **1 - Préserver la qualité de l'espace**

Les Alpes offrent une grande diversité d'espaces présentant des caractéristiques et des enjeux bien différenciés :

### **Les espaces naturels**

L'enjeu majeur est de conserver aux Alpes françaises leur rôle de composante majeure du patrimoine mondial consacré par la Convention Alpine.

Ces espaces naturels sont à reclasser en fonction de leur valeur, appelant des réponses et des procédures adaptées :

- Les espaces à haute valeur environnementale nécessitent des mesures de protection qui relèvent pour une partie de l'Etat (parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de biotope, sites NATURA 2000). Déjà bien répertoriés et cartographiés, ils constituent un patrimoine d'exception sur la partie la plus emblématique du massif et nécessitent à ce titre une vigilance sans faille. Ces espaces à haute valeur environnementale sont complétés par les espaces « indissociables » avec lesquels ils forment des ensembles cohérents du point de vue écologique, de même que les « corridors » qui assurent une continuité écologique entre ces grands espaces (en Isère, un « réseau départemental écologique » est en cours de constitution). Un travail important de repérage et de zonage a déjà été réalisé sur ces espaces remarquables.
- D'autres espaces naturels de grande qualité environnementale, plus fortement intégrés dans des démarches d'aménagement de territoire, bénéficient de mesures de gestion contractuelles, notamment dans le cadre des parcs naturels régionaux. Ces derniers constituent à ce titre des outils particulièrement adaptés aux problématiques de la moyenne montagne. Il conviendra également de mener à bien la procédure NATURA 2000. De la même manière seront appliquées les dispositions de la Convention Alpine comme celle relative à la remise à l'état naturel des espaces dans le cas d'abandon et d'obsolescence des équipements.
- Les grands lacs naturels ou artificiels méritent également une attention particulière, leurs rives étant soumises à une forte pression résidentielle et touristique ; des mesures strictes de protection sont nécessaires pour préserver la qualité des sites et conserver l'accès aux berges.
- Les autres composantes de l'espace alpin constituent le patrimoine naturel et rural de proximité et participent aussi à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire. Ils jouent également un rôle dans la préservation de la biodiversité. L'enjeu essentiel pour les Alpes s'axe sur ces espaces sur lesquels on ne dispose ni de politique ni d'outils particuliers. Cette gestion d'espaces naturels et ruraux mérite une attention particulière dans le cadre des démarches locales de planification et d'urbanisme et de démarches de gestion concertée entre collectivités, agriculture et forêt sur les enjeux de ces espaces.

Les paysages nécessitent aussi une attention particulière. Leur qualité, leur valeur et leur diversité sont mondialement reconnues. Ressources non délocalisables et fragiles, les paysages constituent un emblème et un facteur puissant d'attractivité, Cette dimension devra être prises en compte en amont de toute réflexion sur l'aménagement du territoire alpin.

## Les espaces urbains ou en voie d'urbanisation

Les Alpes constituent un territoire de plus en plus soumis aux pressions urbaines. L'accroissement de population, le développement des sites touristiques et de loisirs, la forte demande de résidences secondaires entraînent des mutations rapides dans l'utilisation et la gestion des espaces. L'enjeu est d'intégrer ces nouvelles fonctions, support du développement, sans déqualifier et banaliser les secteurs soumis à cette pression. La gestion de l'espace est certainement l'enjeu majeur pour le massif alpin dans la prochaine décennie. Chacun reconnaît que l'espace est une ressource limitée sur laquelle il faut définir et de mettre en œuvre des politiques de précaution.

Trois grands thèmes de travail s'ouvrent aux collectivités territoriales :

- Celui des modes d'urbanisation, de manière à combattre le mitage des paysages, la déstabilisation des activités agricoles et le renchérissement de coûts des réseaux et des services. Des formes d'habitat plus groupées et moins consommatrices d'espaces, de bonne qualité architecturale en vue d'éviter la banalisation des paysages, sont à encourager. Les secteurs de montagne peuvent constituer sur ces thèmes des territoires d'innovation, à l'instar des parcs naturels régionaux.  
La maîtrise du développement urbain aux abords des grandes agglomérations doit également être intégrée dans les préoccupations d'un aménagement harmonieux du massif. La périurbanisation non contrôlée génère d'importants flux de déplacements et crée des encombrements préjudiciables à la fluidité des déplacements.
- Celui de la préservation d'espaces naturels remarquables sans pour autant en interdire systématiquement l'usage. Il y a sur ce point matière à réflexion et à innovation.  
Les Prescriptions Particulières de Massif (PPM) permettent au Comité de Massif de proposer des mesures spécifiques et mieux adaptées aux contextes locaux que des normes nationales s'appliquant indistinctement sur l'ensemble du territoire. C'est une capacité qui n'a pas été utilisée à ce jour et qui mériterait d'être expérimentée.
- Celui de la maîtrise foncière qui constitue aujourd'hui une question cruciale. La forte pression de nature urbaine et touristique qui s'exerce sur le massif impose une régulation du marché foncier, faute de quoi, ce sont les fondamentaux mêmes du développement du massif qui seront menacés. La maîtrise foncière est un préalable et une condition indispensable au bon aboutissement de toutes les politiques d'aménagement, d'habitat et de développement économique et touristique. Les collectivités territoriales disposent à ce titre de différents leviers à faire jouer de manière coordonnée. Ces outils juridiques et réglementaires permettent de spécifier l'usage de l'espace (les documents d'urbanisme, tels que les PLU et les SCoT) et de prendre des mesures conservatoires (ZAD, périmètres de préemption). Dans certains cas, lorsque la pression est la plus forte et sur des secteurs stratégiques, l'acquisition foncière par la collectivité peut s'avérer nécessaire. C'est l'objet des Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL), mis en place progressivement. Le bon usage de ces différents outils nécessite la définition de stratégies foncières.

Plus généralement, des problématiques plus urbaines doivent être introduites dans la gestion du massif. L'enjeu est de mettre en place des démarches de gestion concertée entre les différentes activités utilisant le foncier, dans les cas où la pression est la plus forte ou lors de projets d'aménagements.

## 2 - Économiser et protéger la ressource en eau

Comme l'espace, l'eau est généralement perçue comme une ressource abondante du massif alpin. Les évolutions des dernières décennies et les perspectives de développement prévisibles du massif conduisent à reconsidérer la gestion de cette ressource. De nombreux conflits d'usage s'expriment en effet, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Les contraintes géographiques et géologiques, laissant peu de place au foncier disponible, concentrent l'habitat dans les zones de vallées soumises au risque d'inondation et imposent des ouvrages de protection qui perturbent le fonctionnement habituel des cours d'eau.

C'est une ressource de plus en plus sollicitée pour des usages multiples : consommation domestique, irrigation, production énergétique, enneigement artificiel. La demande toujours croissante des différents utilisateurs peut constituer une limite au développement de certaines activités ou de certains territoires. La question se pose d'ores et déjà dans certaines stations de sports d'hiver. Elle conduit à une réflexion collective et à des arbitrages sur les utilisations concurrentes ; ainsi pour les retenues artificielles, les tensions sont perceptibles entre production électrique, alimentation en eau potable, usage agricole et fonction touristique de la ressource en eau.

L'autre enjeu est celui de la qualité de la ressource. La qualité des eaux de rivière et des plans d'eau se dégrade sous l'effet de l'urbanisation, des usages multiples de l'eau et des rejets dans les cours d'eau. Il en est de même pour les eaux souterraines où pèsent des menaces sur les nappes actuellement utilisées, alors qu'il est difficile de créer de nouveaux points de prélèvement. Ainsi certaines activités, telles le pastoralisme, les activités situées sur les zones de captage, la production de neige de culture, peuvent générer des problèmes de dégradation de la qualité de l'eau et entrer en conflit avec la production d'une eau potable de qualité.

La pérennité de la ressource en eau est une des conditions de base pour la poursuite du développement. Il s'agit bien de maintenir une compatibilité durable entre la poursuite du développement et de la croissance démographique d'une part, et la protection de la ressource en eau d'autre part.

Dans ce domaine, le massif a une responsabilité vis-à-vis des zones situées à l'aval : celle d'assurer une alimentation qualitativement et quantitativement satisfaisante, ce qui peut nécessiter des arbitrages difficiles, par exemple, entre maintenir le niveau des plans d'eau en montagne et irriguer les zones agricoles de plaine.

La gestion équilibrée de la ressource en eau implique que les intérêts de chaque territoire puissent être pris en compte. Il faut conserver aux territoires amont la capacité de poursuivre leur développement. Des mécanismes de solidarité sont à consolider ou à instaurer, à l'instar des contingents d'énergie réservés pour les zones productrices d'hydroélectricité. La gestion de la ressource en eau doit être intégrée dans les logiques d'aménagement du territoire. Les choix et les priorités de développement doivent être compatibles avec une gestion raisonnée de la ressource, en quantité et en qualité.

### **3 - Prévenir les risques naturels**

La montagne de façon générale et les Alpes, en particulier, se distinguent par la faible disponibilité de zones aménageables, utilisables pour la construction, les activités économiques ou les infrastructures. Les pentes, l'altitude, l'accessibilité, constituent autant de limites naturelles incontournables. Les risques naturels rajoutent une nouvelle contrainte, plus aléatoire, qui justifie une approche particulière et des politiques spécifiques.

Ces risques naturels sont pour l'essentiel constitués par les glissements de terrain, les avalanches, les inondations ou encore les incendies pour la partie la plus méridionale du massif. L'enjeu prioritaire est ici celui de la protection et de la sécurisation des zones habitées, des accès, des espaces utilisés à des fins économiques.

L'élimination totale du risque n'est pas imaginable en zone de montagne. Elle reviendrait à neutraliser une très grande partie du territoire ou à créer des ouvrages de protection qui sont hors des capacités financières des collectivités publiques.

C'est donc une politique de gestion intégrée des risques, associant sur un même territoire prévention, prévision et gestion des crises, qu'il faut mettre en place, nécessitant notamment :

- De développer la connaissance et l'évaluation des risques naturels en renforçant les outils d'expertise, en soutenant des programmes d'études, de recherche et de formation des acteurs.
- De prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme et comme paramètres de l'aménagement du territoire, notamment à l'échelle du pays.
- De maintenir et de renforcer les actions de prévention des risques. La pérennisation de l'exploitation agricole, la gestion de la forêt, l'entretien des cours d'eau, le bon entretien en général des ouvrages de protection, sont autant de facteurs limitatifs.
- De créer une véritable culture du risque, reposant entre autre sur l'information et la sensibilisation du public, des usagers de la montagne, pour en faire ainsi des acteurs de la prévention.
- De mettre en œuvre des systèmes de prévision d'alerte, d'information, des plans de secours et de sauvegarde permettant de limiter l'impact des événements, tout particulièrement le risque humain.
- De créer, lorsque cela est indispensable, les équipements de protection nécessaires et de prescrire des règles de construction adaptées.

### **4 - Associer les acteurs économiques à la gestion des ressources**

La gestion des ressources naturelles, et de l'espace en tout premier lieu, est indissociable du devenir des activités agricoles et forestières. La qualité des paysages, la prévention des risques naturels, l'accessibilité des grands espaces, relèvent aujourd'hui essentiellement des activités agricoles et forestières. D'une certaine manière, elles en constituent un sous-produit. Les valeurs s'inversent. Les services rendus, la production immatérielle, les effets économiques induits,

l'emportent en terme de « plus value collective » sur les productions physiques et sur les emplois directement créés ou maintenus. Les politiques conduites en matière agricole et forestière vont être déterminantes pour le massif alpin. La préoccupation sera alors d'accompagner les entreprises concernées vers d'autres approches, d'autres productions, y compris de services, et aussi d'autres modes de rémunération.

La gestion de l'environnement peut aussi constituer une opportunité pour l'emploi dans le massif alpin. Des filières sont à organiser, des métiers à définir et des formations à mettre en place.

## **5 - Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales**

Les Alpes recèlent un patrimoine culturel et patrimonial riche et diversifié. Il serait nécessaire d'en établir un inventaire particulier: les églises baroques des hautes vallées, les villages du sud des Alpes, les fortifications d'altitude, l'architecture moderne des stations, le patrimoine industriel, sans oublier la culture vivante des savoir-faire artisanaux. C'est une richesse du territoire au même titre que ses ressources naturelles et ses paysages.

Quatre enjeux en particulier sont à prendre en compte :

- La conservation de ce patrimoine, parfois menacé, laissé en déshérence, abandonné, qui n'apparaît plus comme porteur de valeurs.
- L'appropriation ou la réappropriation de leur patrimoine et de leur culture par les Alpains eux-mêmes, anciens ou nouveaux résidents. C'est un des éléments constitutifs de l'histoire du massif, de son identité.
- La mise en valeur touristique autour de quelques projets fédérateurs sur tout ou partie du massif (à l'exemple des villages de caractère des Alpes-de-Haute-Provence ou des Sentinelles des Alpes).
- La création d'emplois dans les filières de restauration du patrimoine en développant les savoir-faire traditionnels.

La mise en œuvre de projets de développement culturel permettrait de mobiliser des ressources locales, jusque là ignorées ou éparées, et de susciter l'intérêt de créateurs dont l'œuvre se nourrit d'une confrontation avec le passé. Les bibliothèques ont un rôle essentiel à jouer dans une dynamique de projets de développement.

## **Chapitre 2 : Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif**

La diversification des activités ne signifie pas l'abandon de son organisation économique actuelle. Elle implique pour le massif, tout à la fois la modernisation par une forte intégration d'innovations technologiques et la mise en œuvre de stratégies de développement durable. L'économie des Alpes françaises sera partiellement tirée, dans les décennies à venir, par la dynamique des grandes agglomérations qu'elles englobent ou qui les bordent.

Des secteurs fortement adossés à de nouvelles technologies vont porter la croissance dans les grands pôles urbains. Ces enjeux sont développés notamment dans les travaux de la MIATT relatifs au grand sud-est français<sup>22</sup>. De manière plus précise et opérationnelle, ce mode de développement est au cœur des politiques lancées par l'Etat, comme l'appel à coopération métropolitaine ou les pôles de compétitivité.

L'accent sera davantage mis ici sur les activités spécifiques du massif qui alimentent sa propre dynamique économique, sans pour autant négliger ses nécessaires et inévitables interactions avec les grandes aires urbaines qui le bordent. Ces métropoles bénéficient de l'attractivité des territoires de montagne périphériques en même temps qu'elles participent au rayonnement des Alpes et à son insertion dans l'économie mondiale, ne serait-ce que par leur accessibilité internationale, mais aussi leurs fonctions « supérieures » telles l'enseignement, la recherche, les grands équipements culturels qui irriguent le massif.

Les enjeux sont présentés activité par activité ; les aspects plus transversaux seront traités dans la partie « Organiser et structurer le territoire ».

### **1 - Renforcer et maîtriser les activités touristiques**

Le tourisme s'est progressivement imposé comme l'activité dominante des Alpes, se substituant au repli de l'emploi industriel, notamment dans les grandes vallées nord-alpines, et à la baisse des actifs agricoles. Les Alpes françaises constituent une des premières destinations touristiques d'Europe, particulièrement pour le tourisme d'hiver. L'enjeu majeur va être de confirmer ce positionnement en termes de compétitivité sur le marché européen et mondial, mais aussi sur les marchés régionaux et locaux. Cette activité est multiforme, conséquence de la diversité du territoire et de ses potentialités.

Les objectifs sont ici :

- De conforter le potentiel économique que représentent les sports d'hiver dans un contexte de changements climatiques qui va fragiliser les stations de moyenne altitude et d'émergence d'offres concurrentes dans les pays d'Europe centrale et orientale. Le traitement qualitatif de l'urbanisme, la réhabilitation du parc immobilier, notamment hôtelier, la modernisation et la restructuration des domaines skiables, la sécurisation de

---

<sup>22</sup> Aménager la France de 2020- Le Sud-Est- D.A.T.A.R.- Contribution de l'Etat à de nouveaux enjeux régionaux. La documentation française-2002

l'enneigement, lorsque cela est pertinent et compatible avec les ressources du territoire, une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux (transport, gestion des déchets...) et le développement d'activités complémentaires au ski sont autant de chantiers qui répondent à cette préoccupation.

- De consolider les stations moyennes qui constituent un levier de développement pour l'ensemble du massif. La plupart de ces stations sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis, en raison notamment du vieillissement de leurs installations touristiques d'hiver, d'une relative obsolescence de leur parc d'hébergement et de leur organisation urbaine, ainsi que de l'évolution de la demande.

Les solutions à rechercher devront être adaptées aux différents types de stations, selon leur situation financière, le niveau et la qualité de leurs équipements et leur sensibilité à l'aléa climatique.

Ces projets de restructuration devront s'inscrire le plus possible dans une logique globale de vallée ou de territoire, permettant ainsi l'organisation de pôles touristiques.

C'est à cette échelle que pourront être traitées notamment les questions telles que la professionnalisation, la formation des acteurs, l'annualisation des activités, l'accessibilité, l'organisation des services à la population et aux touristes, la promotion d'offres touristiques complémentaires.

- D'investir dans le tourisme d'été et d'intersaison. La montagne, les Alpes en particulier, ne progressent plus en matière de fréquentation estivale, même si les résultats de 2005 montrent une certaine amélioration. Or, elles disposent quantitativement d'un bon niveau d'hébergement et de services et de potentialités largement sous-exploitées (dans des secteurs aussi divers que le thermalisme, le climatisme, le tourisme culturel et patrimonial, les lacs, le tourisme rural et familial). Les Alpes ont un véritable potentiel pour le développement du tourisme de nature et de découverte, ce qui implique pour certains sites une réorganisation totale des structures touristiques à mettre en œuvre. Il est nécessaire de sortir de la « monoculture » des sports d'hiver. C'est un enjeu qui implique tout le massif, y compris les villes et les espaces plus excentrés. Autant le tourisme d'hiver est un tourisme de site, autant l'offre estivale et d'intersaison se renforce quand on la traite à l'échelle d'un territoire ou d'un massif, en jouant sur les diversités et les complémentarités.
- D'initier et de soutenir des formes émergentes de tourisme, notamment l'itinérance. C'est une déclinaison de l'enjeu précédent. Le massif alpin par son étendue et sa diversité constitue un terrain particulièrement propice à une pratique qui devrait se développer dans les prochaines années, en phase avec les évolutions socioculturelles que l'on observe en Europe. La Route des Grandes Alpes et la Via Alpina en posent les premiers jalons, amorçant ce que pourrait être une offre touristique organisée à l'échelle du massif, car elles s'appuient sur la mise en réseaux des opérateurs.
- De favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs de montagne au plus grand nombre, notamment aux habitants du massif. Les classes de neige et le soutien à l'accès de publics jeunes aux activités et aux sports de la montagne sont des opportunités à saisir pour développer à terme une nouvelle clientèle. Il en est de même du tourisme social et associatif qui mérite un appui particulier. Ici se rencontrent les dimensions sociales, culturelles, citoyennes et économiques de l'activité touristique.
- D'intégrer les questions de saisonnalité et de pluriactivité. La saisonnalité et la pluri-activité sont des éléments caractéristiques des économies de montagne. Au fil du temps, elles ont pris des formes diverses : émigration temporaire pendant l'hiver, complémentarité industrie/agriculture. Aujourd'hui, ces questions s'organisent

essentiellement, mais non exclusivement, autour des activités touristiques. Sur la période récente, plusieurs rapports ont été consacrés à ces problématiques. Ils ont bien fait ressortir les difficultés particulières liées à des situations atypiques au regard notamment des régimes sociaux et fiscaux.

En termes de développement territorial, quelques objectifs majeurs se dégagent :

- Fixer durablement, sédentariser, une population suffisante pour garantir tout au long de l'année un niveau satisfaisant de services publics.
- Fidéliser une main d'œuvre qualifiée, condition indispensable à la qualité des prestations offertes, en particulier la qualité de l'accueil pour les activités touristiques.
- Former des professionnels à différents métiers tout en prenant en compte les contraintes de temps et l'éloignement des centres de formation.
- Créer des conditions plus favorables à l'accueil des travailleurs saisonniers, et tout particulièrement leur hébergement et l'accès aux services.

Par son caractère diffus, l'économie touristique est un levier majeur d'aménagement du territoire, sur lequel les politiques publiques peuvent avoir un effet déterminant. La diversification touristique doit être une préoccupation forte du massif.

Il convient également de mettre en place les outils de connaissance et de pilotage ainsi que l'expertise nécessaire à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations du secteur touristique. Le massif des Alpes françaises apparaît comme la bonne échelle pour analyser et diffuser l'information économique, mesurer les évolutions et les tendances en termes d'offre et de fréquentation, organiser la veille sur des questions majeures telles que les changements climatiques, l'évolution des marchés, l'attente des clientèles et structurer une expertise de projets au service des décideurs territoriaux.

Des outils et des organismes remplissent déjà partiellement ces fonctions, mais il convient dans un premier temps d'initier entre eux des partenariats avec la perspective de constituer à terme un centre de ressources, fonctionnant en réseau pour répondre efficacement aux besoins des acteurs alpins du tourisme.

## **2 - Préserver les activités agricoles**

Même si son poids exprimé en valeur ou en emplois est aujourd'hui modeste, l'agriculture demeure une ressource économique forte pour certains espaces ou sur des productions spécifiques. La présence de l'activité agricole est déterminante en matière de gestion de l'espace et d'attractivité du territoire. Elle a ainsi toute sa place dans une politique de développement durable du massif.

L'activité agricole ne peut néanmoins pas se concevoir indépendamment de sa fonction de production. Or, celle-ci doit affronter deux contraintes fortes. La première est celle de l'évolution des marchés et de la politique européenne. Dans ses nouvelles orientations, la politique agricole commune a défini des objectifs privilégiant la compétitivité, la baisse des prix et leur alignement sur les prix internationaux. Les moyens mobilisables pour accompagner la multifonctionnalité de

l'agriculture seront modestes. La seconde difficulté, interne au massif, est celle de la pression foncière toujours plus forte qui s'exerce sur certaines zones agricoles stratégiques.

Une politique agricole de massif devra donc s'organiser autour de deux axes :

### **Le maintien de la fonction de production**

Dans le contexte rappelé ci-dessus, les exploitations seront conduites à améliorer leur compétitivité et à s'adapter aux exigences nouvelles des consommateurs. Il s'agit d'organiser ou de conforter des filières d'excellence, véritables systèmes productifs agricoles locaux intégrant les différents stades de la production jusqu'à la mise sur le marché. Ce mode d'organisation devra concerner tous les produits associés au territoire des Alpes : lait, fromages au lait cru, arboriculture de montagne, viticulture, plantes à parfum. Ces productions devront répondre aux attentes du marché exprimées en démarches de certification, d'écoconditionnalité et de cahiers des charges « signes de qualité ».

Avec l'existence de marchés de proximité, l'agriculture alpine dispose d'un atout qui doit être encore davantage valorisé. Le développement démographique et touristique constitue une opportunité réelle en s'appuyant sur l'origine, la typicité et la qualité des produits. Le positionnement des filières vis à vis de la grande distribution et des industries agroalimentaires constituera un élément majeur de leur avenir.

### **La contribution de l'activité agricole à la gestion du territoire**

Celle-ci passera notamment par :

- La confortation et la modernisation du pastoralisme. Le domaine pastoral couvre 20% du territoire. Son utilisation est indispensable au maintien des exploitations d'élevage des vallées. C'est une activité essentielle également à la gestion des grands espaces et à leur praticabilité touristique. L'élaboration entre l'ensemble des partenaires de plans d'aménagement et de gestion multi-usages des alpages devra prendre en compte toutes ces dimensions. La modernisation du pastoralisme passe également par la maîtrise de l'impact du loup, la pérennisation des moyens de prévention et l'adaptation des techniques pastorales et de conduite des troupeaux, la promotion de l'emploi et la qualification du métier de berger.
- Les mutations du secteur agricole. Si certaines exploitations peuvent conserver la seule fonction de production, d'autres, les plus nombreuses, devront évoluer vers des entreprises plus multifonctionnelles.
- L'intégration des problématiques agricoles dans la politique de développement local. L'expérience des sites pilotes d'agriculture mérite une évaluation pour apprécier la pertinence de ces démarches dans leur capacité à assurer cette interaction entre partenaires de l'aménagement et prendre en compte la diversité des situations.

### 3 - Valoriser la forêt

La forêt couvre 40 % de la superficie du massif. Les activités forestières participent amplement aux grands enjeux de gestion du territoire alpin.

La forêt en effet :

- constitue un élément fort des paysages,
- contribue au maintien de la biodiversité,
- participe à la prévention des risques naturels (glissements de terrain, avalanches),
- enrichit et diversifie l'offre touristique.

Par sa multifonctionnalité, l'exploitation de la forêt doit désormais être intégrée dans la politique de développement durable du massif.

Elle représente également un potentiel économique aujourd'hui peu valorisé. Son exploitation et les activités en aval peuvent être sources d'activité et d'emploi non négligeables dans les zones de montagne.

Deux grands domaines de valorisation économique du bois sont à explorer :

- L'habitat : dans un territoire sur lequel le rythme de construction est soutenu, la généralisation de l'utilisation du bois peut constituer un marché porteur.
- L'énergie : la limitation des émissions de gaz à effet de serre (mise en oeuvre du protocole de Kyoto) comme le renchérissement très probable du coût des énergies fossiles dans les années à venir ouvrent de nouvelles perspectives aux énergies renouvelables, dont le bois.

Trois enjeux majeurs s'attachent à cette valorisation économique de la forêt :

- La création d'une véritable offre de bois des Alpes, notamment par une organisation de l'ensemble de la filière, permettant une « relocalisation » de l'économie forestière. A défaut, ces nouveaux marchés profiteront aux bois d'origines concurrentes. Des coopérations sont à construire avec la partie italienne du massif ainsi qu'avec le Massif Central qui partage avec les Alpes des enjeux comparables.
- Le développement du marché local et régional, en faisant du territoire des Alpes un territoire de démonstration pour la construction bois et l'utilisation du bois énergie. Cette orientation s'inscrirait également en cohérence avec les impératifs du développement durable. Le bois offre en effet une solution pérenne du stockage du carbone et un excellent bilan énergétique.
- L'insertion des problématiques forestières dans les problématiques générales de gestion de l'espace et de développement territorial. C'est l'esprit des chartes forestières qui pourrait se rapprocher des sites pilotes d'agriculture durable évoqués ci-dessus.

## 4 - Moderniser les activités industrielles

Le massif est confronté depuis plusieurs décennies au retrait des industries lourdes des vallées. Toutefois quelques établissements restructurés et modernisés participent encore de manière significative à l'économie de certaines vallées. Il s'ouvre aujourd'hui résolument vers des activités de pointe à forte valeur ajoutée. L'emploi industriel s'est rétracté dans le massif alpin, suivant la tendance générale au niveau national. En 1999, l'emploi industriel représente cependant 19,3 % de la population active.

Une industrie modernisée intégrant des technologies avancées est déjà bien présente dans certaines vallées : Grenoblois, Grésivaudan. La partie sud est moins directement concernée, ce type d'activité étant plutôt localisé dans l'aire Marseille-Aix en Provence et la région niçoise.

Le développement industriel et technologique relèvera pour une grande part de la politique des pôles de compétitivité qui associent les industriels concernés, les établissements d'enseignement supérieur et recherche et les grandes collectivités territoriales.

Le massif est directement partie prenante dans certains pôles (énergies renouvelables par exemple) et doit y prendre toute sa place. Il peut aussi, en dehors du strict périmètre des pôles, bénéficier d'effets d'entraînement (diffusion technologique, essaimage, sous-traitance).

Le massif devra être impliqué dans ces pôles qui permettent de favoriser la diffusion de nouvelles technologies au bénéfice à la fois des zones urbaines et des espaces montagnards, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable (pôle « ENERRDIS » en Rhône-Alpes et pôle « énergie non génératrice de gaz à effet de serre » en Provence- Alpes- Côte d'Azur), de l'industrie des équipements de sport et de loisirs (pôle Sporaltec) et du pôle « parfums, arômes, saveurs et senteurs » qui associe les deux régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Très prioritairement orientés vers les agglomérations, les pôles de compétitivité doivent également profiter aux autres secteurs, en particulier aux entreprises du massif. Il en va de même avec d'autres initiatives comme le cluster « industries de la montagne ».

Au-delà de cette nécessaire participation aux mutations technologiques, la volonté de maintenir dans les Alpes un tissu industriel répond à une nécessité de diversification des activités et de développement de territoires dont la vocation touristique est moins affirmée.

Plusieurs enjeux complémentaires sont à relever en matière industrielle :

- La valorisation industrielle par la transformation des ressources propres du territoire concerne tout particulièrement :
  - . Les industries agroalimentaires pour lesquelles l'origine ou la marque « Alpes » représentent un atout précieux
  - . L'industrie des parfums, la cosmétique.
  - . La transformation du bois et les activités liées au bois.
  - . Les activités liées aux sports, au tourisme, à la montagne (ingénierie, industrie, services). Elles représentent aussi une filière en voie d'organisation et de consolidation. Les activités du bâtiment confortent les savoir-faire traditionnels.

- L'intégration, notamment dans les activités ci-dessus, des innovations technologiques développées dans les métropoles du massif ou de ses franges. Des complémentarités sont à construire et des outils de transfert de technologie à mettre en place pour permettre cette diffusion au bénéfice de territoires proches des centres de recherche et d'innovation.
- Le développement de la filière énergie renouvelable, y compris dans le domaine de la petite hydroélectricité.
- Le développement de tissus de TPE (très petites entreprises) dont l'artisanat, notamment sur les secteurs ci-dessus, pour lesquelles doit être créé un environnement favorable. Il conviendra tout particulièrement de mettre en place une offre territoriale adaptée : aménagement de parcs d'activité dédiés, dessertes en haut, voire très haut débit, en matière de T.I.C. Cette ambition pourrait passer en particulier par l'initiation et le soutien de mini « secteurs productifs locaux », à l'instar de ce qui s'est réalisé dans le Diois pour la valorisation de l'huile d'olive.

Ces politiques sont à mettre en œuvre en tenant compte de l'éloignement des centres de services et de la faible densité économique. Elles devront trouver leur place dans les schémas régionaux de développement économique.

## **5 - Qualifier l'économie résidentielle**

L'économie résidentielle est constituée par l'ensemble des activités liées à l'évolution de la population et des modes de vie : les services à la personne, le commerce, les transports, les activités sportives et de loisirs. Dans un contexte de dynamique démographique et de croissance de la fréquentation touristique, ce sont les activités qui actuellement sont le plus créatrices d'emploi dans le massif alpin. Cette tendance va se prolonger.

Les enjeux ici sont :

- D'une part, la qualité et le niveau de service à assurer à la population et sa répartition sur le territoire du massif, notamment dans les zones de faible densité. C'est un enjeu d'aménagement du territoire.
- D'autre part, la formation de la population résidente à des services et des métiers nouveaux, notamment ceux liés aux mutations démographiques et aux modes de vie (allongement de la durée de la vie). C'est une condition pour fixer sur place les activités.
- 

Ce gisement potentiel d'emplois pourra compléter l'offre constituée par certaines activités saisonnières.

## **Chapitre 3 : Organiser et structurer le territoire**

Le massif alpin apparaît aujourd'hui comme un ensemble de territoires sous influence, plus ou moins forte, de métropoles situées en périphérie du massif. Le renforcement de cette tendance pourrait amener à appréhender le massif, à l'exception de sa partie la plus excentrée des grands pôles urbains, comme une zone d'extension urbaine, tant pour les résidences principales (avec l'amélioration des voies de communication qui pénètrent dans le massif), que pour les résidences secondaires et les loisirs, c'est-à-dire des territoires sans réelle capacité de choix et fortement dépendants des dynamiques extérieures.

Le massif et les espaces plus urbains qui l'entourent sont interdépendants, ce qui ne doit pas empêcher les territoires alpins, le massif dans son ensemble, de définir leurs propres modes d'organisation et la manière dont ils entendent se structurer pour organiser au mieux leurs relations avec les grandes agglomérations qui les bordent.

Trois thématiques majeures répondent à cette volonté de structuration :

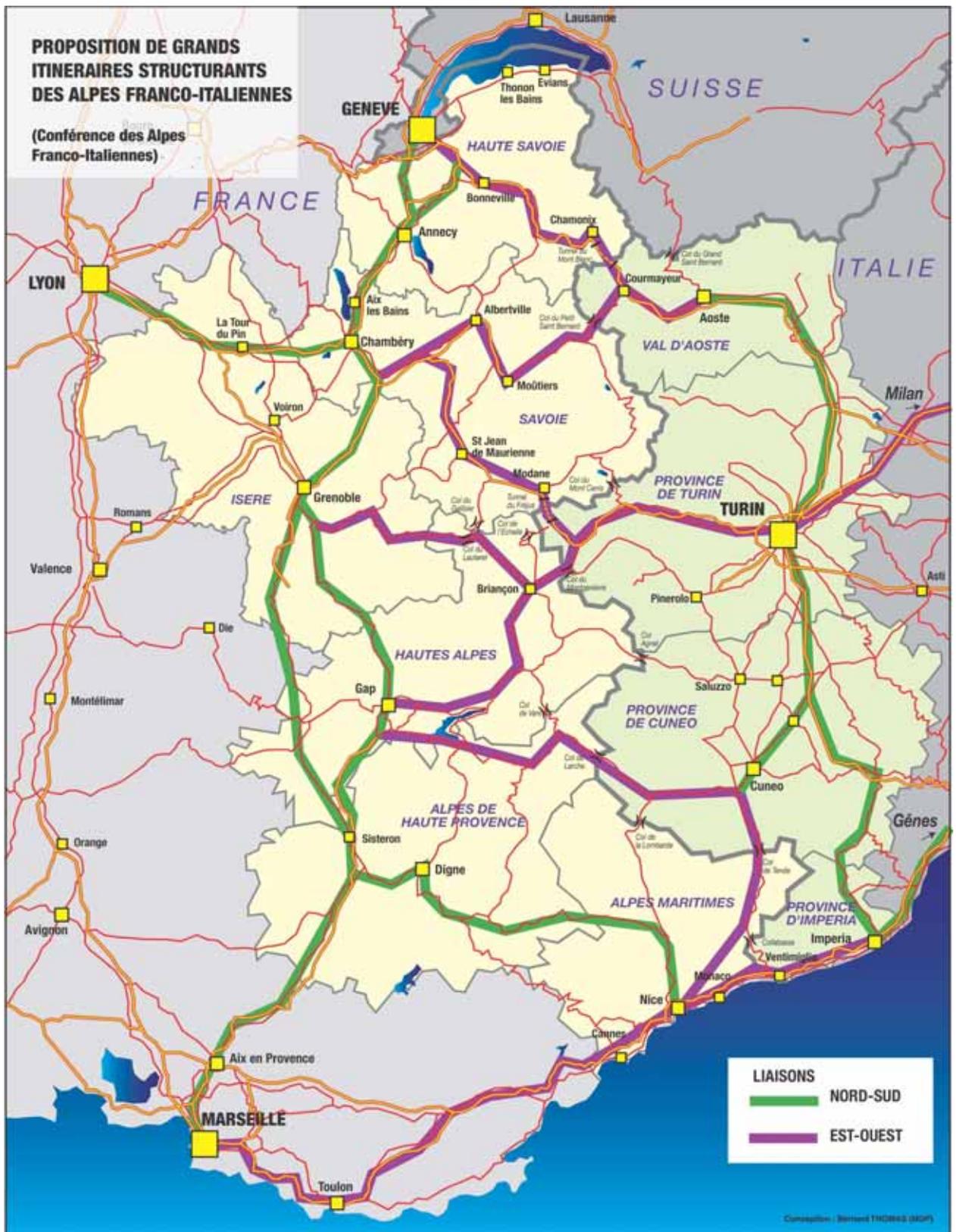
- Les axes de communication
- L'organisation urbaine
- Les réseaux d'acteurs
- 

### **1 – Mettre en oeuvre une politique de transports durables dans le massif**

La question des communications est particulièrement sensible dans les Alpes. Il s'agit en effet de répondre à des besoins croissants de déplacements de toute nature :

- Le transit international sur les deux axes nord/sud (Europe du nord/Italie) et est/ouest. Sur l'ensemble de l'arc alpin, le trafic fret a été multiplié par quatre depuis 1970.
- Le trafic interne au massif, les relations entre les différents pôles urbains qui le structurent, mais aussi une mobilité plus locale liée à la croissance démographique et à la diffusion urbaine à partir des espaces économiquement les plus développés.
- L'accès aux secteurs touristiques et de loisirs qui génèrent des flux de plus en plus importants avec des phénomènes de pointes posant des questions particulières dans certaines vallées.

L'accessibilité et la mobilité constituent des conditions essentielles à la vie dans les Alpes et à la poursuite d'un développement équilibré. Elles doivent s'inscrire dans un environnement naturel exceptionnel et fragile qui constitue la ressource fondamentale du territoire.



Proposition des grands itinéraires structurant les Alpes franco- italiennes

Les réponses à apporter à l'ensemble de ces questions de déplacement devront ainsi intégrer deux préoccupations incontournables :

- La compatibilité entre la nécessité de faire face à l'augmentation des déplacements et le respect des impératifs environnementaux. La Convention Alpine, dans son protocole Transport, émet des recommandations essentielles et préconise notamment la complémentarité entre les modes de transport et la priorité à donner, partout où c'est possible, au mode ferroviaire. La ratification par la France de ce protocole Transport lui confère une valeur impérative. Pour la partie nord du massif, l'Etat a réaffirmé la mise en œuvre de ces principes.
- Le renchérissement du coût de l'énergie dans les prochaines décennies incite également à favoriser dès maintenant les modes de déplacements les plus économes en ce domaine.

C'est la question des transports « durables » qui est ainsi posée et dont les Alpes doivent être un territoire privilégié d'application.

Les Alpes ont une fonction, voire au regard des enjeux européens, une « obligation » de transit.

Elles constituent en effet le passage obligé pour deux grands axes structurants à l'échelle du continent. Cette forte contrainte est également un atout majeur pour l'accessibilité et l'attractivité du massif. A ce titre, la liaison Lyon/Turin s'impose comme une priorité et, à l'horizon 2020, comme l'enjeu majeur pour la traversée des Alpes franco-italiennes. C'est la seule solution permettant un report effectif sur le rail d'une part significative du fret, assuré aujourd'hui à 80 % par la route sur les passages franco-italiens. Ce projet participe à la réalisation du corridor V du Réseau Trans-européen de Transport décidé par l'Union Européenne. Il a fait l'objet d'un traité franco-italien pour sa mise en œuvre.

La modernisation en cours de l'itinéraire Dijon-Modane, orientée vers le fret et destinée à développer le feroutage entre Rhône-Alpes et le Piémont, via la vallée de la Maurienne, ainsi que l'expérimentation de l'autoroute ferroviaire alpine entre Aiton et Orbassano, participent dès maintenant à cet objectif de transfert modal pour le transport de marchandises d'un versant à l'autre du massif.

Le tunnel sous le Montgenèvre, en complément de l'aménagement des lignes ferroviaires de desserte, constituera une infrastructure complémentaire majeure pour le département des Hautes-Alpes dont l'économie touristique est fragilisée par la faiblesse de l'offre ferroviaire due à l'éloignement de ce département au réseau TGV.

La réalisation de ces infrastructures est indispensable au maintien de la qualité environnementale du massif. Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ensemble de ces liaisons ferroviaires permettra d'assurer un débouché de qualité au trafic généré par le Port Autonome de Marseille.

En conséquence de cette volonté de rééquilibrage modal, les aménagements nécessaires à la sécurité dans les tunnels ne doivent pas conduire à une augmentation des capacités de trafic<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> Motion du comité de massif relative à la galerie de sécurité du tunnel routier de Fréjus adoptée à l'unanimité le 5 mai 2006

Enfin, les réglementations relatives aux limitations des passages alpins doivent faire l'objet d'accords transfrontaliers. Les dérogations doivent être limitées et strictement observées.

### **Les liaisons internes au massif**

Dans une vision régionale (grand sud-est et Alpes occidentales), le massif alpin français est entouré de grandes métropoles qui ont besoin d'échanger avec le massif et entre elles et, à cette fin, d'infrastructures permettant une circulation aisée. Ces liaisons régionales et interrégionales doivent jouer pour le massif un rôle structurant pour assurer à la fois la liaison nord/sud et les relations est/ouest et, en particulier, les liaisons avec la partie italienne du massif. L'accessibilité au massif se joue par ces grands axes qui lui permettent de bénéficier des modes les plus performants (liaison aux grands aéroports, au réseau ferré à grande vitesse, au réseau autoroutier).

Dans la partie nord du massif, il conviendra également d'assurer une continuité avec les réseaux de la Suisse lémanique.

Le projet CEVA (Genève-Annemasse) permettra de constituer une offre de transport transfrontalière sans rupture de charge ; il intéresse l'espace franco-valdo-genevois, mais aussi une partie nord du massif (Chablais, vallée de l'Arve, région annecienne).

Sur la rive sud du lac Léman, la liaison ferroviaire vers les cantons de Vaud et du Valais devrait également être confortée.

De façon complémentaire, et à une autre échelle, la desserte fine du territoire répond à deux préoccupations : l'achèvement du désenclavement de certains secteurs excentrés par rapport aux axes principaux dans une logique de solidarité territoriale et l'accompagnement du développement urbain et touristique. Les stations et les principaux pôles touristiques devront faire l'objet de schémas de dessertes intermodales.

Une attention toute particulière est à accorder à la partie sud du massif sur la base d'un plan global de desserte multimodale. Deux objectifs concernent ces liaisons :

#### **L'amélioration substantielle de l'offre ferroviaire et en particulier :**

- Le renforcement, la modernisation de l'infrastructure sur les principaux axes (électrification, doublement de voies, shunts...) autorisant la mise en œuvre d'un service ferroviaire performant et concurrentiel avec la route (Sillon Alpin de Valence à Genève, vallée de la Durance).

- La ligne transversale d'est en ouest de Valence à Gap mérite également d'être renforcée et modernisée. Elle favorise actuellement le désenclavement des Hautes-Alpes en facilitant l'accès aux lignes grandes vitesses de la vallée du Rhône.

- La remise à niveau, la régénération de l'ensemble du réseau alpin. A défaut de travaux conséquents de rénovation, le réseau est menacé de dégradation rapide, voire d'obsolescence, entraînant un report massif du trafic sur la route.

La ligne Nice-Digne, qui irrigue une partie importante des Alpes du sud, revêt à cet égard un enjeu tout particulier ainsi qu'à plus long terme, son raccordement au Val Durance.

- L'articulation entre les nouvelles liaisons ferroviaires (TGV Méditerranée, Lyon/Turin) et les réseaux régionaux, dans ou à proximité immédiate du massif. La préoccupation ici est d'optimiser les infrastructures et de permettre aux différentes parties du massif l'accès au réseau à grande vitesse.

## **Le renforcement et la sécurisation du réseau routier :**

Des secteurs entiers du massif ne sont pas et ne seront pas, d'ici 2020, accessibles par le train. La confortation des infrastructures routières (dans le respect des indications de la Convention Alpine) est alors la seule réponse envisageable :

- Des travaux importants restent à réaliser sur le plan routier et autoroutier. La réalisation de la tranchée couverte sous le Montgenèvre et le tunnel routier de Clavière assure la continuité routière sur l'axe Paris-Lyon-Briançon par les autoroutes A 43 en France et A 32 en Italie. Néanmoins, la RN 91 du col du Lautaret, qui va être départementalisée, doit être améliorée. L'Etat doit y participer au titre de la solidarité nationale de traitement des zones à risques naturels.
- Pour améliorer l'accessibilité du sud de la France aux Hautes-Alpes et à Grenoble, la région Provence- Alpes- Côte d'Azur demande que soit réalisé prioritairement le prolongement de l'A 51 vers la Bâtie Neuve et que cet axe soit prolongé jusqu'à la RN 85 au nord de Gap, qui reste de compétence Etat, tout en se réservant la possibilité d'adapter cet axe concédé aux contraintes géographiques et environnementales des secteurs traversés. La liaison Grenoble-Gap doit être sensiblement améliorée pour relier Gap à Grenoble en 1 h15 au lieu de 1 h55 actuellement. La liaison Grenoble-Sisteron doit être recalibrée par la mise à 2 x 2 voies d'une partie du parcours et la déviation des villages, et l'amélioration rapide de la RN 75. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur demande que ce dispositif soit complété par l'A 585 reliant Digne à l'A 51. et par l'aménagement de l'itinéraire Digne-Nice (RN 85 et RN 202) qui constitue un axe structurant pour la desserte du sud du massif. Dans le cadre du débat public sur la liaison Grenoble-Sisteron, le Comité de Massif des Alpes appelé à formuler un avis, s'est prononcé majoritairement sur l'ensemble de ces dispositions le 26 septembre 2005.

La carte **Proposition des grands itinéraires structurants le Alpes franco-italiennes** indique ce que pourrait être - tous modes confondus - le réseau structurant de transports dans le Alpes franco-italiennes.

## **2 - Mailler le territoire par ses villes et ses bourgs-centres**

Cette seconde thématique a toute sa place dans une vision prospective et stratégique de massif ; d'une part, la plus grande partie de la population du massif vit d'ores et déjà en zone urbaine, d'autre part, les villes et les bourgs-centres constituent le lieu d'ancrage des services nécessaires à l'ensemble de la population et des activités économiques du massif.

Les enjeux ne sont pas spécifiques aux Alpes, mais le maillage du territoire par les villes moyennes et petites constituera une réponse adaptée à deux défis :

- L'organisation d'un territoire qui, à défaut, risquerait, sous la pression démographique de se déqualifier par une urbanisation diffuse, peu ou mal maîtrisée (un phénomène de grande banlieue) produisant des territoires indifférenciés.

- La fixation d'activités et de services, à l'intérieur même du massif, dans des zones excentrées par rapport aux grandes agglomérations, et donc aux services urbains.

Cette consolidation des villes alpines et des bourgs-centres recoupe principalement trois types d'enjeux :

### **L'amélioration du niveau des services et leur accessibilité**

L'égal accès aux services publics et d'intérêt général à la population pour tous les habitants du massif passe par la présence, dans les pôles qui le maillent, d'équipements sanitaires, culturels, éducatifs qui, selon les normes appliquées habituellement, ne se justifient qu'à partir d'un seuil minimum d'usagers.

En montagne, un équilibre est à trouver entre cette « masse critique », la faible densité de certaines zones et la distance avec les grands centres urbains. L'accessibilité aux équipements doit être pensée en termes de temps de déplacement. Cette spécificité de ces zones doit être prise en compte dans le choix de la localisation des services publics et des services au public en général et doit conduire à des solutions innovantes.

Lorsque les services de proximité indispensables au maintien de la population ne peuvent être assurés par les voies classiques, il convient de mettre en place des politiques spécifiques adaptées notamment à la faible densité. Des solutions innovantes sont à mettre en œuvre. Cela vaut notamment en matière de santé et pour le maintien à domicile des personnes âgées pour lesquelles des complémentarités et des coopérations devront être recherchées entre services hospitaliers et médecine libérale.

L'offre en services des villes et bourgs-centres ne règlera pas complètement la question des services publics et d'intérêt général. Il faudra, dans certaines situations, aller encore plus près de l'utilisateur si l'on veut éviter que certains villages ou certaines villes ne se vident de leurs habitants. La présence postale, sous des formes adaptées aux contextes locaux, constitue ici un impératif.

### **Le renforcement de l'attractivité économique**

Les enjeux du développement économique présentés ci-dessus impliquent un maillage urbain. C'est ici que peut se jouer le développement d'activités industrielles et artisanales qui nécessitent l'existence d'une offre territoriale minimum : outre des zones d'activité aménagées, il s'agit des services d'appui à l'entreprise dans des domaines comme la formation ou le transfert de technologie. Un territoire devient attractif dès lors qu'il présente une certaine densité d'entreprises et de services.

### **Le maintien d'une qualité de vie**

La plupart des villes alpines et des bourgs-centres offrent une qualité urbaine reposant sur leur patrimoine, leur environnement naturel et leur richesse architecturale. Cet enjeu tout particulier du massif alpin est à préserver et à développer. C'est un des éléments majeurs d'attractivité pour les habitants et pour les entreprises.

### **3 - Initier et soutenir les réseaux d'acteurs**

Dans la structuration d'un territoire, c'est la partie la moins visible, mais en prospective, une des plus stratégiques.

La force d'un territoire - aujourd'hui et encore plus demain - est sa capacité à faire travailler ensemble les opérateurs d'univers différents – acteurs privés et publics - enseignants, chercheurs, chefs d'entreprises. Ce décloisonnement et cette mutualisation d'expertises, de connaissances, d'informations, contribuent à une « intelligence collective » propice aux initiatives, à l'émergence et à la réussite de projets.

Fondement dans le domaine économique des clusters ou des districts industriels, c'est le principe même des « pôles de compétitivité ». Cette dimension ne peut pas être absente d'une politique de massif. Sur des thématiques qui lui sont propres (l'agriculture de montagne, la valorisation de la forêt, la gestion des espaces naturels de montagne, les formes d'activités adaptées comme la pluriactivité, ses spécificités industrielles), le massif relèvera les défis qu'il affronte s'il parvient à mobiliser et diffuser les connaissances, les savoir-faire, l'innovation, et à faire progresser collectivement l'expertise. Dans ces différents domaines, il conviendra en particulier de favoriser l'émergence et la consolidation de réseaux associant recherche, appui au développement et expérimentation.

Le réseau alpin des espaces protégés illustre bien la plus-value de telles démarches.

L'organisation et la vitalité des réseaux d'acteurs peuvent donner sens et reconnaissance au territoire alpin français. Le Comité de Massif, par la diversité géographique et professionnelle de ses membres, en constitue une première amorce.

### **4 - Assurer la couverture du territoire alpin en haut débit**

Pour exister, ces réseaux ont besoin « d'infrastructures ». Les infrastructures de transport ont déjà été évoquées. Il faut souligner ici, à nouveau, l'enjeu tout particulier des moyens de communication immatérielle qui ouvrent la possibilité de s'affranchir, pour partie, des handicaps de distance. Cela rend tout à fait indispensable la desserte en réseau à haut débit du territoire alpin, et à très haut débit pour villes et les bourgs-centres.

C'est aujourd'hui une condition indispensable à la vie des entreprises et un service de base à la population.

La faible densité nécessite des interventions publiques et la recherche de réponses technologiques adaptées permettant de répondre, à des coûts acceptables, aux besoins des zones de montagne. La logique de marché conduit par ailleurs les opérateurs du haut débit à privilégier les territoires denses qu'ils estiment plus rentables. Or, la question de la fracture numérique ne se réduit pas aux seules infrastructures. Il s'agit également de créer les conditions d'un déploiement rapide de services numériques sur l'ensemble du territoire.

Dans le même esprit, les territoires alpins doivent également être desservis par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

## **Chapitre 4 : Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational**

Les territoires alpins sont de longue date des territoires ouverts, entretenant des relations avec l'extérieur du massif. Des voies de passage les ont traversés en permanence.

Les relations du massif avec l'extérieur ont évolué au fil du temps. De territoire d'émigration, permanente ou saisonnière, le massif est devenu très largement terre d'immigration. Le développement, dans les dernières décennies, des fonctions touristiques et plus récemment résidentielles, a contribué à renforcer cette intégration du massif à son environnement régional au sens large.

La constitution d'un vaste espace européen, dont les Alpes dans leur ensemble constituent un territoire singulier remplissant des fonctions reconnues bien au-delà de ses limites, nécessite de définir un positionnement des Alpes françaises dans cet « Espace Alpin ». Il est également indispensable de réfléchir aux relations à initier ou à conforter avec les autres territoires alpins, au premier rang desquelles les Alpes italiennes.

### **1 - Organiser et valoriser les complémentarités au sein des espaces régionaux**

Les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes constituent le premier espace d'appartenance des Alpes françaises. Les relations entre les différentes composantes du territoire sont suffisamment perçues. Les interrelations sont de plus en plus fortes entre les grandes aires urbaines, dans lesquelles se concentrent quelques grandes fonctions économiques, et le massif proprement dit qui remplit, avec des intensités variables, des fonctions d'accueil et développe des activités économiques en relation avec son environnement régional (tourisme, production agricole ...).

Les principales agglomérations du Grand Sud-Est français (Région Urbaine de Lyon, Sillon Alpin, Genevois, Marseille – Aix en Provence, Nice – Côte d'Azur, Aire Toulonnaise) sont engagées dans des démarches de coopération métropolitaine pour définir leurs principaux axes de développement. Une mise en perspective de ces démarches métropolitaines et du schéma de massif s'imposera pour s'assurer d'une cohérence d'ensemble dans l'aménagement de ce grand espace alpin français.

Dans ce contexte, deux enjeux particuliers se dégagent :

#### **Le premier concerne la gestion de l'urbanisation**

La gestion de l'urbanisation doit être traitée de manière coordonnée. Les territoires de moyenne montagne ne disposent pas le plus souvent des capacités financières, techniques, humaines, leur permettant d'absorber cet apport de populations nouvelles, sans remettre en cause la qualité de ces espaces et la bonne gestion de leurs ressources. Les espaces encore ruraux ne sont pas suffisamment outillés pour bien traiter cette croissance. Des lieux de concertation sont à mettre en place entre les agglomérations et les territoires de montagne qui les entourent pour construire une approche commune de ces questions pouvant conduire à la mutualisation des moyens

(comme ceux de l'expertise en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'outils de maîtrise du foncier..).

Des zones de montagne se trouvent également confrontées à l'accueil de populations défavorisées qui n'ont plus la capacité de rester dans les agglomérations et pensent trouver, dans des secteurs ruraux de montagne, des conditions de vie plus favorables.

### **Le deuxième est de nature financière**

Une autre question est celle des capacités financières de collectivités territoriales dont l'évolution des ressources ne suit pas celle des besoins à satisfaire pour une population plus nombreuse et plus urbaine dans ses modes de vie. Une réflexion est à engager et des mécanismes à mettre en œuvre pour que les effets positifs du développement régional diffusent également sur les territoires de montagne.

Les parcs naturels régionaux peuvent constituer à cet égard un excellent laboratoire de la gestion de ces problématiques, en associant dans la définition des politiques d'aménagement, le financement des actions des collectivités de montagne, des agglomérations ainsi que les régions et les départements. Ils constituent un laboratoire pour le développement de la moyenne montagne et devraient faire bénéficier les autres secteurs de leur savoir-faire et de leur expertise. Les syndicats mixtes, qui se mettent en place pour la gestion de zones touristiques et de loisirs, relèvent également de cette logique.

## **2 - Créer une dynamique transfrontalière**

Les Alpes françaises sont frontalières des Alpes suisses et italiennes. Jusqu'à une période récente, les relations sont restées à un faible niveau entre collectivités et partenaires de part et d'autre de ces frontières, principalement de la frontière franco-italienne.

La construction européenne, l'effacement progressif des frontières entre pays de l'Union Européenne, les initiatives de celle-ci avec notamment les programmes INTERREG ont créé des conditions plus favorables à des échanges transfrontaliers. Sur les zones urbaines en frange du massif (agglomération genevoise, zone littorale) s'organisent de véritables agglomérations transfrontalières. Des marges de progression demeurent pour aboutir à une vision globale et partagée du devenir des Alpes Occidentales.

Aujourd'hui, en prenant appui sur les acquis récents de cette coopération, trois enjeux émergent pour la partie alpine proprement dite :

### **L'amélioration des moyens de communication.**

C'est une condition nécessaire au développement des échanges. Les points de liaison entre la France et l'Italie sont peu nombreux et mal sécurisés. Hors le Montgenèvre et Larche, les cols ne sont ouverts que l'été. Il n'y a que trois passages ferroviaires avec un faible niveau de service.

Ce renforcement, ou la création de nouvelles infrastructures (Lyon/Turin, tunnel sous le Montgenèvre, tunnel de Tende), relèvent de la décision des Etats et de financements multiples.

L'accent devrait être mis, dans une démarche de massif, sur le niveau des services interrégionaux et locaux, et les tarifications (les niveaux de péage s'avérant des obstacles majeurs aux échanges locaux).



Carte des territoires de projet

## **La valorisation des potentialités communes et la gestion de l'espace.**

Les thèmes prioritaires de coopération à conforter et à initier se retrouvent dans les rubriques suivantes :

- Le tourisme et le patrimoine. Des initiatives comme la « Via Alpina », les Sentinelles des Alpes, la Route de l'art contemporain, constituent des expériences prometteuses.
- 
- Les systèmes productifs liés notamment aux filières territoriales dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, ou encore de l'artisanat de production ou du bâtiment.
- Le service aux personnes : santé, petite enfance, desserte des zones excentrées.
- La connaissance : enseignement, recherche, innovations technologiques.
- Le marché du travail, les ressources humaines, la formation, le statut de la pluriactivité.
- La prévention et la gestion des risques naturels.

De la même manière que cela a été évoqué pour la structuration du territoire sur les Alpes françaises, la mise en place de réseaux transfrontaliers d'acteurs facilitant la mutualisation des expertises et des projets permettrait d'avancer significativement et de dépasser les coopérations ponctuelles majoritairement observées jusqu'ici.

Les centres de compétence du massif dont un premier repérage a déjà été réalisé, doivent être mobilisés et mis en réseau. Des alliances sont à rechercher avec les centres extérieurs au massif. Les projets pourraient également être reliés entre eux dans des clusters.

Une nouvelle étape dans la construction du territoire transfrontalier pourrait être franchie à l'occasion du prochain programme INTERREG.

## **La création de territoires de projets transfrontaliers**

L'enjeu est ici l'enracinement de la coopération et son appropriation par les acteurs de terrain (élus, entrepreneurs, citoyens...). La définition et la mise en œuvre de politiques locales de développement peuvent amener à construire des « pays transfrontaliers ». Cette voie est à poursuivre. Plusieurs territoires se sont déjà engagés dans cette direction : l'agglomération franco-valdo-genevoise et, sur la partie la plus montagneuse, l'Espace Mont Blanc et la Conférence des Hautes Vallées réunissant, du côté français, le Grand Briançonnais et la partie haute de la Vallée de la Maurienne.

Selon les thèmes traités, ces territoires de projet peuvent concerner des territoires de dimension variable. C'est le cas de la Conférence des trois provinces, associant le département des Alpes-Maritimes aux provinces d'Imperia et de Cuneo, des parcs nationaux et du réseau alpin des espaces protégés.

Une instance de coopération est opérationnelle au niveau des départements, des provinces et de la région du Val d'Aoste sur l'ensemble de la frontière franco-italienne (la Conférence des Alpes franco-italiennes). Sur des problématiques urbaines et métropolitaines, des espaces de coopération en frange immédiate du massif s'organisent comme l'agglomération franco-valdo-genevoise et l'agglomération Menton-Vintimille.

A l'échelle des régions, cette coopération regroupe les deux régions françaises, le Val d'Aoste, le

Piémont, la Ligurie, ainsi que les cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais. L'association du Comité de Massif aux initiatives de cette communauté de travail des Alpes occidentales serait de nature à amplifier la dimension montagnarde dans les actions conduites sur ce périmètre.



### **3 - Contribuer à un développement harmonieux de l'Espace Alpin**

Dans le cadre de ses politiques régionales, et en application des orientations du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, l'Union Européenne a dessiné des espaces transnationaux de coopération, « les petites Europes ». Ces espaces regroupent des territoires partageant des problématiques communes ou correspondant à de grandes entités géographiques.

Les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes présentent la particularité d'appartenir à deux espaces : l'Espace Alpin et Médoc (Méditerranée occidentale).

Il est nécessaire de rappeler également que la Convention Alpine, traité international, a été ratifié par l'ensemble des Etats concernés et par l'Union Européenne. La Convention et ses protocoles définissent les conditions et les orientations pour un développement durable du massif alpin. Ses instances constituent des lieux de rencontre et de concertation entre les Etats signataires et les autres acteurs de l'aménagement des Alpes. A cette échelle du territoire, les enjeux de cette coopération sont au croisement des politiques européennes, nationales, et des stratégies régionales de développement du massif.

L'implication des régions, et des autres collectivités ou acteurs du massif dans des projets transnationaux, répond au moins à deux enjeux :

**Contribuer aux réflexions et propositions** destinées à faire émerger progressivement les politiques d'aménagement de l'espace alpin. Chaque région constitutive de ce grand massif a sa propre histoire, ses spécificités, sa culture, sa vision du massif et son devenir. Il est important, pour la partie occidentale des Alpes, d'être présente dans ces processus de coopération et d'exprimer ses sensibilités et priorités.

**Enrichir les réflexions conduites au sein du massif**, bénéficier d'expertises et de savoir-faire extérieurs, confronter les problématiques et les réponses apportées à la résolution des questions rencontrées. Les programmes conduits actuellement en matière de déplacements démontrent la plus-value qui peut être retirée de ces coopérations à l'échelle de l'ensemble du massif.

Pour la période 2007/2013, la Commission Européenne propose de centrer la coopération transnationale sur quelques grandes thématiques :

- **la gestion de l'eau,**
- **l'accessibilité,**
- **la prévention des risques,**
- **la création de réseaux spécifiques et technologiques.**

Les réflexions en cours, plus dédiées à l'Espace Alpin, font ressortir quelques autres domaines souhaitables de coopération, adaptés aux mutations actuelles des Alpes, tels que :

- **les mutations des stations touristiques fragilisées,**
- **le caractère durable du développement des grandes stations,**
- **la gestion de la « résidentialisation » des montagnes.**
- **les stratégies de développement pour une agriculture et forêt durables qui produit,**
- **entretien et protégé face à la mondialisation et la libéralisation de la PAC.**

Fruit d'une concertation conduite au sein du Comité de Massif et qui, au-delà, a mobilisé les principales collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques, le schéma interrégional de massif trace les grandes lignes d'un développement harmonieux des Alpes françaises pour les quinze prochaines années.

Démarche inédite sur le massif considéré dans sa totalité, sa mise en œuvre devrait ainsi marquer une étape significative dans l'organisation et la structuration des Alpes.

C'est un fil conducteur, une vision partagée à moyen terme, un cadre proposé à tous ceux qui façonnent le territoire pour assurer la cohérence de leurs actions. Il leur appartient maintenant de s'en saisir et de le faire vivre.

Si le cap fixé, celui d'un développement de massif s'appuyant sur la préservation de son exceptionnel capital naturel, devra être maintenu, ce schéma ne devra pas pour autant rester un document figé. Au fil du temps, des actualisations deviendront nécessaires, intégrant notamment des mutations non perceptibles aujourd'hui. Il devra aussi être confronté et intégrer les réflexions et orientations conduites à d'autres échelles, et notamment celle de l'espace alpin européen.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## **Rappel des principaux documents d'aménagement et de développement du territoire concernant les Alpes.**

### **- L'Union Européenne :**

- Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) (1999)
- La stratégie de Lisbonne – Göteborg (2002-2004)
- Le Livre blanc des Transports (RTE.T) – La directive « Habitat », Natura 2000 + approches thématiques
- Les Orientations Stratégiques Communautaires (2005)

### **- Les Alpes européennes :**

- La Convention Alpine (et ses protocoles d'application) (1989-2005)
- Les réflexions conduites dans le cadre du programme Interreg III B – Espace Alpin (2000-2007)

### **- La France :**

- Le Cadre de Référence Stratégique Nationale (2005-2006)
- Le Grand Sud-Est Français – Rapport de la MIATT (2002)

### **- Les régions :**

- Les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) (en cours d'élaboration)
- Les Schémas Régionaux Thématiques (forêt, agriculture, enseignement supérieur, recherche, tourisme)

### **- Les Alpes Françaises :**

- DTA Alpes Maritimes (2005)
- Livre Blanc des Alpes du Nord (2006)